

Sommaire des séances de la XXIVème COSAC

Stockholm du 20 au 22 mai 2001

Introduction

La XXIVème COSAC (Conférence des organes spécialisés dans les Affaires communautaires) s'est tenue du 20 au 22 mai dernier à Stockholm. C'était la première fois que la Suède organisait cette Conférence.

L'ordre du jour comportait tout d'abord un échange de points de vue avec le Premier ministre au sujet de la Présidence suédoise. La conférence se tenant moins d'un mois avant le Conseil européen de Göteborg, cet échange de vues a été essentiellement consacré aux questions devant faire l'objet de discussions lors du Conseil européen, en particulier l'élargissement et l'avenir de l'Union. Le débat sur l'élargissement s'est ensuite poursuivi avec la participation du ministre des Affaires étrangères.

L'échange de points de vue sur le rôle des Parlements nationaux a constitué un autre thème important à l'ordre du jour. Ce sujet avait été préparé par un groupe de travail du COSAC qui s'était réuni à Stockholm, en avril.

Le dernier jour de la Conférence a débuté par des discours du ministre de l'Environnement et du Commissaire à l'Environnement et par un débat sur la politique de l'environnement de l'Union européenne.

Le dernier point à l'ordre du jour concernait une éventuelle contribution de la COSAC. A l'issue d'une discussion longue et parfois animée, la Conférence s'est mise d'accord sur une contribution. La délégation espagnole n'a pas pris part à la décision. Cette contribution soulignait le rôle des Parlements nationaux dans le débat sur le devenir de l'Union européenne.

La Présidence suédoise

M. Sören Lekberg, Président de la Commission des Affaires européennes : C'est, pour moi, un grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier ministre suédois, M. Göran Persson, et de lui laisser la parole.

M. Göran Persson, Premier ministre : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués ! Au nom du gouvernement suédois, je voudrais, tout d'abord, vous souhaiter la bienvenue en Suède et à Stockholm, par cette journée de début d'été un peu fraîche. Nous nous réjouissons à l'avance de la notre prochaine rencontre à Göteborg où l'avenir de l'Union sera à l'ordre du jour. Avenir qui sera caractérisé par le plus grand défi auquel nous n'ayons jamais eu à faire face jusqu'à présent : l'élargissement de l'Union. Un défi qui implique un accroissement de notre coopération de manière à la rationaliser dans la perspective d'un élargissement de l'Union européenne. Les réformes institutionnelles nécessaires à la réalisation de cet élargissement sont contenues dans le Traité de Nice. Les négociations sont en cours et des solutions ont été apportées à un certain nombre de sujets examinés, mais beaucoup reste encore à faire. Le moment est venu, pour nous, au sein de l'Union, d'aboutir à des résultats concrets pour maintenir la cadence du processus d'élargissement. Il nous revient également de répondre aux efforts

des pays candidats afin de ne pas les décevoir par la modestie de nos résultats. Lorsque je prends connaissance des résultats des sondages réalisés dans un certain nombre de pays candidats et qui mettent en évidence un début de désintéressement pour une adhésion à l'Union européenne, je ne peux m'empêcher d'éprouver de vives craintes quant aux résultats des efforts entrepris par nos collègues ministres et parlementaires des pays candidats pour réformer leurs sociétés. Si, tout en étant attelés à ces tâches, ils constatent que certains indices semblent marquer une hésitation de notre part quant au principe de l'élargissement, nous contribuons ainsi à créer un problème politique. Il est grand temps, pour nous, à Göteborg, de montrer aux pays candidats que nous poursuivons nos efforts pour l'accomplissement du processus d'élargissement et que nous avons atteint maintenant un point de non-retour.

Nous devons élargir notre champ de vision politique. Je souhaite que l'Union européenne joue un rôle pilote et ouvre la voie dans une direction où l'écologie, l'économie et le social collaborent et se renforcent mutuellement. A l'occasion du Sommet de Stockholm, en mars dernier, nous avons obtenu des aides financières dans les secteurs sociaux et économiques. A Göteborg, le Conseil européen devra définir une stratégie sur l'adaptation de la politique européenne dans une perspective à long terme et durable. Nous voulons énoncer un but dont la réalisation puisse conjuguer ces différents aspects.

Nous n'aurions garde, non plus, d'oublier la dimension globale, et je voudrais, ici, mettre l'accent sur la question du climat. Notre mission est de transmettre aux générations à venir, une Europe où les grands problèmes de l'environnement auront été résolus. La vision d'une société écologiquement équilibrée est trop souvent décrite comme une perspective conflictuelle par rapport à des objectifs d'une plus grande justice sociale et d'un bien-être matériel en constante amélioration. La réalité est tout le contraire. La dimension écologique est fondamentalement moderne. Le développement comporte des possibilités uniques de croissance économique sur de nouveaux marchés.

Nous savons que tous les grands problèmes d'environnement peuvent être, aujourd'hui, résolus grâce à la technique dont nous disposons. Nous n'utilisons cependant pas toujours cette technique nouvelle, nous contentant souvent d'avoir recours à l'ancienne. Cette adaptation à une nouvelle technique, respectueuse de l'écologie, doit s'appuyer sur la recherche, demande des investissements importants et un comportement obéissant aux lois du marché. Cela ne constitue nullement un frein au développement économique. C'est même une courroie d'entraînement, puisqu'il s'agit de méthodes nouvelles. Ce sont des innovations, et comme tout ce qui est nouveau dans le domaine économique, cela exige des investissements. Ce qui, à son tour, entraîne la croissance, elle-même créatrice d'emplois et donc finalement de développement.

Il est nécessaire, pour les pays membres, d'accroître leurs efforts pour franchir de nouvelles étapes vers une Union toujours plus compétitive. Nous touchons là, entre autres, à la question d'un droit de brevet commun et de l'établissement d'un espace aérien unique. Nous reviendrons sur ces questions à Göteborg, ainsi que sur l'adoption des lignes directrices générales pour 2001 concernant les États membres et la politique économique de la communauté. Une étroite coopération entre l'Union européenne et les États-Unis dans le domaine économique est indispensable pour nous permettre de faire face, à l'avenir, aux fluctuations de la conjoncture.

Je me réjouis de l'acceptation par le président des États-Unis, M. George Bush, de l'invitation qui lui a été adressée par les chefs d'États et de gouvernements, à assister au

Sommet de Göteborg en juillet prochain. L'Union européenne et les États-Unis devraient également s'entendre pour décider d'un nouveau round de négociations de l'OMC. L'Union continuera également de s'efforcer de convaincre les États-Unis d'appliquer le protocole de Kyoto.

La capacité de l'Union européenne à apporter une solution aux crises intérieures, l'utilisation opérationnelle de sa capacité militaire d'intervention ainsi que le développement de la coopération entre l'Union européenne et l'ONU, sont des questions fondamentales pour l'avenir. Au cours de la Présidence suédoise, l'Union a pris un certain nombre de décisions pour développer une politique de sécurité et de défense européenne, tout particulièrement pour ce qui touche à la prévention des conflits et le traitement des crises intérieures. Il est particulièrement réjouissant que le Conseil européen ait prévu d'adopter, à Göteborg, un programme européen pour la prévention des conflits. C'est là une décision fondamentale pour l'engagement de l'Union et la prévention à long terme des conflits. Je voudrais aussi mentionner les efforts pour former une force de police européenne capable d'intervenir dans des situations de crises.

L'ancrage populaire est une des conditions décisives pour l'avenir de l'Union européenne. Il est nécessaire d'avoir, à ce sujet, un débat largement ouvert, n'excluant pas l'autocritique. Le point de départ doit en être les questions importantes aux yeux du citoyen, les questions qui ont un impact sur notre vie quotidienne. Qu'il s'agisse de l'emploi, de la sécurité sociale, de la nourriture que nous consommons, de notre sécurité dans la rue et naturellement de notre environnement. A Nice, nous avons décidé de stimuler un large débat sur l'avenir de l'Union, tant dans les pays membres que dans les pays candidats. Nos yeux sont fixés sur l'horizon 2004 et la Conférence des gouvernements qui se tiendra cette année là. Beaucoup a déjà été fait, par exemple notre page d'Internet commune pour un débat sans frontières. D'autres interventions sont prévues, aussi bien dans les pays membres que ceux qui sont candidats.

La première question de ce débat doit être de savoir ce que nous attendons de l'Union européenne, à commencer par la solution à essayer d'apporter au niveau européen. C'est là la meilleure méthode pour arriver à des résultats concrets et procurer une certaine légitimité à l'Union, aux yeux des citoyens. La deuxième question de ce débat, une fois décidé ce que nous allons faire, est de savoir comment nous allons agir, et quels sont les instruments dont l'Union doit disposer pour le réaliser. C'est ce qui doit animer notre action pour les questions que nous aborderons lors de la prochaine réunion des gouvernements ainsi que pour les modalités de préparation de celle-ci. Il est souhaitable d'avoir un très large débat maintenant, un débat englobant différents domaines politiques. Je crois qu'il devra même comprendre pratiquement tous les domaines politiques. Les questions institutionnelles occuperont une place prépondérante et iront même au-delà des quatre points expressément mentionnés à Nice.

La question fondamentale est donc de définir ce que veulent en fait les États membres et leurs peuples. Tout en notant l'existence, dans le débat, de différentes propositions de changements radicaux des structures de l'Union, j'ai l'intime conviction que, derrière cette rhétorique, il existe une profonde volonté de préserver le rôle des États-nations, même au sein de la politique communautaire. Les États-nations sont regardés comme un des éléments essentiels de l'identité, les Parlements nationaux comme le vecteur principal de la légitimité démocratique et les gouvernements comme leurs représentants naturels.

Cela concerne également le concept de constitution. Selon moi, il ne s'agit pas de se demander si nous l'Union européenne a besoin d'une constitution mais plutôt de savoir laquelle. Nous disposons déjà, de fait, d'une structure qui, pour bien des aspects, a les traits d'une constitution. Attachons-nous à la développer, à débattre de son contenu en fonction de ce que nous voulons achever, plutôt que de nous empêtrer dans une discussion sur le fait de savoir si nous avons ou pas une constitution. Nous avons besoin d'institutions solides, disposant de prérogatives supranationales, dans beaucoup de domaines. La structure actuelle est, globalement, suffisante également dans le futur, mais nous sommes également faces à de nouveaux défis, qui rendent insuffisantes les seules dispositions existantes pour coordonner les législations. Il n'est pas possible de légiférer pour supprimer le chômage ou la criminalité internationale. Nous avons également besoin d'une coopération directe entre les gouvernements des États membres, une coopération du genre de celle que nous avons pratiqué avec un succès certain, pour le suivi des décisions du Sommet de Lisbonne, l'an dernier et, plus récemment, du Sommet de Stockholm.

Pour ce qui est des questions institutionnelles, nous nous sommes engagés, dans tous les cas, à traiter de quatre questions importantes, lors de la Conférence gouvernementale. Volontiers des Traités simples, aucun homme politique ne saurait s'opposer à ce principe, mais si les Traités complexes sont le reflet de compromis politiques, ce qui ne saurait être exclu, le travail de simplification que nous avons devant nous, apparaîtra comme une procédure plutôt complexe.

Il est également souhaitable de faire une différence plus marquée entre la responsabilité de l'Union et celle des États membres, sans que cela aboutisse, pour autant, à annuler les résultats du travail de l'Union au fil des ans. Cela ne doit pas, non plus, aboutir à renoncer à des articles dont nous pourrions avoir besoin dans l'avenir. Nous débattons également de la méthode à adopter pour affirmer la pérennité des droits fondamentaux et leur extension sans pour autant saper les fondements de la Convention européenne commune déjà existante. Celle-ci continuera à jouer un rôle important, surtout par rapport aux pays tiers.

Il est essentiel de renforcer l'influence des Parlements nationaux. Il faut garder à l'esprit que le rôle du Parlement et la situation constitutionnelle varient selon les pays membres. Beaucoup de ce qu'il est nécessaire de réaliser ne nécessite aucune modification des Traités. Une question importante est celle de la transparence. Nous nous sommes mis d'accord sur un acte juridique touchant au principe de la transparence des documents publics, mais cela est, en soi, insuffisant. Les institutions doivent, dans leurs travaux quotidiens, considérer le principe de transparence comme un acte naturel au lieu du contraire.

A propos du principe de transparence, je voudrais préciser, ici et devant nos amis du Parlement européen, que la Présidence suédoise n'aurait pu arriver à trouver une solution heureuse à cette question de la transparence sans une collaboration fructueuse et constructive avec le Parlement européen. C'est là un bon exemple de collaboration entre la Présidence et le Parlement. Je suis extrêmement reconnaissant au Parlement pour l'appui qu'il nous a apporté. Cela a été décisif pour les progrès réalisés dans ce domaine.

Ce dialogue doit également se poursuivre dans l'avenir. Lorsque le nombre d'États membres aura pratiquement doublé, il sera indispensable de revoir les méthodes pratiques de travail au sein des institutions. Il y aurait sinon un risque de voir le pouvoir

de décision passer des salles de réunion à des groupes informels sans possibilité de contrôle ni prise de responsabilité. La question de la langue est un bon exemple : il est évident que les langues de tous les pays membres doivent être considérées comme langues de l'Union. Le droit communautaire a force de loi dans les États membres et tout citoyen doit pouvoir s'adresser aux institutions communautaires dans sa propre langue. Aucun homme politique démocratiquement élu ne doit se sentir mis à l'écart en raison de sa méconnaissance d'une langue étrangère, mais il doit être possible de se limiter à un nombre restreint de langues lors des nombreuses réunions au niveau des fonctionnaires. Comment construire un tel équilibre, en faisant preuve de rationalité et d'efficacité dans les travaux quotidiens tout en veillant au respect du principe fondamental, pour tout citoyen européen, de pouvoir communiquer dans sa propre langue dans ses rapports avec l'Union, c'est là, bien évidemment, une question politique délicate à résoudre. C'est pourtant une tâche nécessaire qu'il faudra bien réaliser, compte tenu de l'immensité du défi à relever dans le domaine de la diversité linguistique au sein des organisations européennes. Nous avons là les perspectives d'un gouffre budgétaire, si nous n'arrivons pas à apporter une solution pratique satisfaisante.

La Présidence suédoise fera, lors du Sommet de Göteborg, une communication sur la façon dont l'avenir de l'Union aura été engagé. Cela nous donne la possibilité de mener le débat pour savoir, de façon plus structurée, quels sont les instruments nécessaires à la préparation de la prochaine modification du Traité. Nombreux sont ceux qui estiment déjà que nous devrions recourir à la méthode utilisée l'année dernière pour élaborer la déclaration sur les droits fondamentaux de la personne humaine. Je ne crois pas, quant à moi, qu'un seul modèle réponde à tous les besoins. Une combinaison de plusieurs méthodes sera sans doute nécessaire. Dans certains domaines, il sera probablement nécessaire de désigner des experts techniques, dès le stade initial.

Une méthode dont, au nom de la Suède, je voudrais me faire l'avocat, et qui me semble constructive, serait de commencer assez tôt par une Convention, ou si vous préférez choisir une autre appellation, celle de forum public. Il pourrait être formé de représentants des Parlements nationaux, du Parlement européen, des gouvernements des États membres et de la commission. Il pourrait travailler durant la plus grande partie de l'année 2002, avec pour tâche principale de recommander un ordre du jour pour la Conférence et des solutions possibles aux différentes questions. Les travaux devraient s'achever dans les temps, bien avant la Conférence des gouvernements, de manière à disposer d'une marge de temps suffisante pour ancrer les recommandations de ce forum auprès des Parlements nationaux, dans la société civile et au sein du public.

Immédiatement avant la Conférence, on pourrait ensuite avoir un groupe de représentants de tous les pays membres et chargé de présenter les recommandations et les autres propositions adoptées.

Je me réjouis à l'avance de la participation de la COSAC au débat. Un des aspects les plus importants doit être de faire participer, de la façon la plus utile, les pays candidats au débat. Je voudrais, en conclusion, insister sur le fait que le plus important n'est pas d'ajouter de nouveaux projets ou d'exprimer de nouvelles affirmations. La barre de nos ambitions est déjà placée suffisamment haute. Il est temps maintenant de montrer des résultats. En disant cela, je peux paraître quelque peu sur la défensive ; mais, je pense que c'est tout le contraire.

Pensez à ce que nous mettons actuellement en œuvre pour l'Union ! Nous sommes à la veille de relever le défi fantastique que représente la réussite de l'introduction de la

monnaie unique. Nous avons la politique de défense et de sécurité européenne. Nos efforts gigantesques tendent vers l'édification successive des institutions. Nous avons tout ce débat autour de la méthode ouverte de collaboration de l'Union pour combattre le chômage. Nous avons tout ce qui touche à la question de la démographie, sans oublier tout le débat autour des questions sur l'environnement. Tout est mis à l'ordre du jour. Il est important pour nous de montrer que nous ne nous contentons pas seulement de poser les problèmes, mais que nous sommes également capables d'indiquer des solutions et de mettre en pratique les décisions prises. C'est là, je crois, un facteur décisif pour créer un sentiment de confiance de la part des citoyens de l'Union envers les institutions de cette dernière.

Les déclarations et les programmes sont importants, et les visions sont nécessaires mais il est tout aussi nécessaire de relier ces déclarations, ces programmes et ces visions à un changement visible dans la vie quotidienne de nos concitoyens européens. C'est ce qu'ils attendent de nous, et c'est dans une telle phase que nous nous trouvons, tout en étant engagé dans le projet gigantesque d'élargissement de l'Union. Ce n'est donc pas le pain sur la planche qui fait défaut. Nous devons également veiller à édifier des institutions européennes qui soient démocratiques et ouvertes et qui aient la confiance pleine et entière des citoyens. C'est là notre mission commune à tous.

M. Matti Vanhanen, Finlande : Je voudrais remercier le Premier ministre M. Göran Persson pour son intervention extrêmement intéressante avant le Sommet de Göteborg. Je souhaiterais interroger M. le Premier ministre sur la démarche d'approche, à Göteborg, des actuels États membres. Quels sont les dossiers prioritaires sur l'élargissement que la Suède espère faire avancer ? Quelles sont les pressions politiques, au sein de l'Union, qui s'opposent à ces priorités ?

Une autre question concerne la visite du Président Bush à Göteborg. Quelle sera la position de l'Union au sujet du Protocole de Kyoto ? Quelles seront les demandes présentées aux États-Unis et tous les États membres de l'Union sont-ils eux-mêmes prêts à ratifier le Protocole de Kyoto, si les États-Unis sont prêts à en faire autant ?

Dr Friedbert Pflüger, Allemagne : Je voudrais tout d'abord vous remercier pour votre invitation et votre intervention de ce matin et également pour l'esprit de décision et l'énergie dont a fait preuve la Présidence suédoise pour faire progresser l'élargissement. Celui-ci est plus qu'une simple décision technique. Il s'agit là de l'unification de l'Europe. L'élargissement doit être conduit d'une façon politique. Je me réjouis que la Présidence suédoise a reconnu ce processus historique en lui redonnant une nouvelle vie et un regain de vigueur. L'élargissement n'est pas une faveur faite par les États membres de l'Union aux pays candidats. Nous ne sommes pas dans le cas de figure où ce sont les états de centre et de l'Ouest européen qui reviennent vers l'Europe mais plutôt, en vérité, celle-ci qui retourne vers ce dont elle a toujours fait partie, vers l'ensemble du continent, une fois effacées les séquelles de Yalta. Je pense qu'il est très important de nous rappeler la décision du Parlement européen qui stipule que nous nous devons de faire tout notre possible afin de nous assurer que le premier groupe de pays candidats sera en mesure de participer aux prochaines élections européennes. C'est là un but commun à nous tous. Un but qui est à notre portée, pourvu qu'il s'appuie sur une volonté politique claire.

Ce que vous avez dit à propos de la Convention est particulièrement intéressant. Nous pouvons débattre de la forme de cet ensemble, l'important, pour nous, étant qu'il ne devienne pas une aire de jeu pour parlementaires et qu'il ne soit pas rayé par la plume

des hommes politiques. Cette Convention constitue un ensemble qui dans lequel les représentants des Parlements nationaux, le Parlement européen, la Commission et les gouvernements apportent un concours décisif à la réalité d'un Traité constitutionnel européen. Naturellement, les gouvernements de la CIG ont le dernier mot, mais les Parlements doivent s'engager à fond, faute de quoi tout ce que nous disons au sujet des citoyens européens et sur toujours plus de participation ne serait rien d'autre que pure rhétorique. Il est impératif d'avoir un Parlement qui soit acquis à l'idée de l'importance de ce processus. Je pense que tous les partis politiques, en Allemagne, qu'ils soient de gauche ou de droite, ont clairement exprimé qu'ils ne sauraient ratifier un Traité constitutionnel qui aurait été assemblé dans les coulisses de la CIG au petit matin, et c'est pourquoi nous sommes très heureux de vos déclarations.

M. Alain Barrau, France : Merci, M. le Premier ministre, de votre discours qui fait le point sur l'état de la Présidence suédoise et qui souligne les enjeux qui sont pour vous et pour nous des enjeux très importants. Le premier point c'est l'élargissement. Nous avons considéré à Nice que la question de l'élargissement était prioritaire. Nous voulons d'ailleurs clairement que la date du premier janvier 2003 pour les pays et les peuples qui s'estiment prêts à rentrer dans l'Union puisse être réaffirmée après, comme nous le disons dans le texte de la COSAC que la Présidence suédoise a préparé, qu'il y a eu ratification du Traité de Nice dans chacun de nos pays.

Cependant sur ce point, M. le Premier ministre, je voudrais avoir votre sentiment sur certaines déclarations récentes qui ont l'air d'apporter quelques freins au processus de l'élargissement, en particulier en évoquant les fonds structurels ou en évoquant des difficultés concernant la libre circulation future. Je voudrais vous dire comme mon ami Pflüger, et nous n'appartenons pas à la même formation politique, que pour nous, l'élargissement c'est d'abord une volonté politique de ne pas faire une zone de libre échange en Europe, mais de vraiment faire ensemble une Union économique, politique, culturelle européenne qui ait toute sa place dans le monde.

Deuxième point : La deuxième priorité suédoise, l'emploi, correspond tout à fait, comme vous le savez, à nos conceptions. Comment l'Europe peut-elle agir quand il y a des entreprises qui font du profit et dans le même temps procéder à des licenciements économiques importants, qui sont liés au capital national ou qui sont liés à des capitaux européens ou internationaux agissant sur le territoire national ? Est-ce que vous pensez, M. le Premier ministre, que d'ici Göteborg, à partir de cette problématique et ce souci de nos opinions publiques, une mesure européenne pour éviter cette situation très mauvaise pour l'image de l'Europe, pourra être trouvée dans l'esprit de ce qui a été fait à Luxembourg et ensuite à Lisbonne ?

Troisième question, très brève, sur l'environnement : Bien sûr on ne va pas réduire la question de l'environnement à la ratification du protocole de Kyoto. Toutefois, et je partage là tout à fait la question posée par mon collègue finlandais il y a un instant, comment allez vous concilier l'invitation chaleureuse faite au président Bush, avec la position américaine d'aujourd'hui sur la non-ratification de Kyoto et une position européenne spécifique, pour qu'effectivement Kyoto puisse être, dans ces conditions, ratifié maintenant même sans les Américains ?

Et puis enfin un dernier point sur la méthode. Je crois qu'il faudrait qu'on trouve un compromis entre le travail que peut faire la COSAC, qui est très utile, le travail de la Convention et le travail d'une future CIG. C'est une question de dosage, mais il n'y a pas une contradiction entre ces trois termes.

M. Michael Frendo, Malte : M. le Premier ministre ! Ma question concerne de savoir si l'élargissement a une incidence sur le seuil d'acceptabilité des fonds structurels et en particulier la position de l'Espagne qui, si j'ai bien compris, insiste pour que, préalablement à l'élargissement, il y ait une décision concernant le programme de fonds structurels après 2006. Nous savons maintenant que la Commission y est fermement opposée et ma question est la suivante : Quelle est votre position sur cette question ?

M. Eimert van Middelkoop, Pays-Bas : À propos de ce que le Premier ministre M. Persson nous a déclaré, ici même, j'aimerais poser quelques brèves questions : Je pense, tout d'abord, qu'il est toujours nécessaire de coller au processus de Lisbonne. Dans les années à venir, il va être nécessaire de prendre en compte le déclin de la croissance économique. C'est pourquoi nous voudrions recommander de confirmer de nouveau à Göteborg les objectifs fixés à Lisbonne et de ne pas permettre de bureaucratiser ce processus.

Pour ce qui est de l'élargissement, dont nous débattons plus tard, un certain nombre d'incertitudes sont apparues. Que fait M. Persson de ces pays, particulièrement de ces pays méditerranéens apparemment si enthousiastes sur leur réussite financière, et de leurs positions sur les fonds structurels, ce qui pour toutes ces raisons pourrait compromettre l'élargissement ? Cela vous posera-t-il un grand problème ?

Passons à la question de l'environnement : J'apprécie le fait que le Premier ministre, M. Persson ait exprimé toute sa confiance dans les nouvelles technologies. Cependant la question est : est-ce suffisant ? J'aimerais savoir ce que l'Union européenne voudrait, en fait, dire au Président Bush, lors de sa visite au moment du Sommet de Göteborg.

J'ai été intéressé par ce qu'a dit M. Persson au sujet des réformes institutionnelles après Nice. J'apprécie la modération de ses vues. Ai-je bien saisi sa pensée, à savoir que la Suède, à ce stade, ne ressent pas la nécessité d'un débat majeur sur ce que serait la «finalité politique » en Europe ?

Je voudrais également exprimer combien j'apprécie les efforts de la Suède pour essayer d'organiser une plus grande ouverture publique dans les institutions européennes. Il y avait nécessité d'organiser les concepts. Il y avait un certain nombre de choses qui, selon moi, nous rappelait trop Kafka.

M. Hubert Haenel, France : Monsieur le Premier ministre, à travers le message que vous nous avez délivré nous avons bien compris qu'il y a trois objectifs : Premièrement, redonner tout son sens à l'Union européenne, pourquoi on est ensemble et pour quoi faire. Deuxièmement, avoir une Union européenne qui est en voie de construction qui soit efficace et donner plus de légitimité à cette Europe, et, notamment, donner un rôle plus important aux Parlements nationaux.

Alors, deux courtes questions. La première est liée au sens et à l'efficacité et au développement de la criminalité internationale transfrontalière. On a l'impression qu'avec Eurojust, malgré les discours, on est encore loin d'avoir mis en place un outil efficace. Ne pensez-vous pas qu'il faudrait aller plus rapidement et beaucoup mieux dans ce sens-là, pour lutter efficacement contre la criminalité ?

Le deuxième point, c'est le débat qui s'est engagé à propos de la période de transition pour la libre circulation des personnes après l'élargissement de l'Union. Pouvez-vous

nous indiquer comment les discussions évoluent au sein du Conseil? On peut se poser une question. Ce débat, tel qu'il a été posé, n'est-il pas une maladresse vis-à-vis des pays candidats ?

M. Abrecht Konecny, Autriche : Il a, à plusieurs reprises, été dit que la Présidence suédoise avait eu raison de mettre en avant l'élargissement et d'en faire une question essentielle. Le message que nous a transmis la réunion de Nice a été que l'Union européenne doit se préparer à l'élargissement et tout ce qui découle de Nice revêt une grande importance. J'estime qu'il est politiquement juste de nous préoccuper des actuels pays membres de façon à ne pas donner l'impression de vouloir apporter des solutions rapides aux questions des prochaines décennies préalablement à l'adhésion des autres États et, donc, à leur participation aux décisions.

Il y a aussi un autre aspect que je voudrais aborder : Le Premier ministre a mis l'accent sur le rôle international de l'Union. Certes nous sommes importants, mais j'estime que nous pouvons l'être encore plus. Nous constatons que nous sommes à l'heure de la mondialisation et nous voyons s'enflammer à nouveau le Proche Orient, sans pouvoir agir efficacement. Je souhaiterais que le Premier ministre nous fasse part des possibilités que, d'après lui, l'Union pourrait avoir de peser d'un plus grand poids politique.

J'ai encore une question à poser concernant la modification de la directive 76/205, ayant trait à l'égalité de traitement sur les lieux de travail. On serait en droit de s'attendre ici à ce qu'une amélioration de cette égalité de traitement intervienne justement au cours de la Présidence suédoise, étant donné le rôle moteur que joue la Suède dans ce domaine. Je voudrais préciser que quelques-uns des éléments les plus importants des changements à apporter concernent une nouvelle redéfinition de l'égalité sur les lieux de travail. Je voudrais savoir si vous pouvez donc envisager de modifier cette directive au cours de votre Présidence.

M. Manuel A. Dos Santos, Portugal : Au nom de la délégation portugaise, je voudrais adresser mes remerciements pour la tenue de cette réunion et pour les paroles prononcées par le Premier ministre. Dans votre discours d'introduction, vous avez dit que l'Europe a actuellement deux soucis essentiels. L'un est de créer un climat de confiance, au sein de la population européenne, en faveur de notre continent, et l'autre de croire en l'avenir. Je voudrais citer d'autres soucis et définir d'autres objectifs concrets à atteindre. Et là je voudrais poser deux questions concrètes au Premier ministre. La première concerne la Charte sur les droits fondamentaux. Dans votre discours d'introduction, vous avez soulevé la question mais sans vous approfondir particulièrement dessus. La délégation portugaise attache une grande importance à cette charte et estime qu'elle devrait jouer un rôle essentiel dans l'espace juridique européen. A court terme, elle devrait également avoir valeur d'engagement, pensons-nous. Nous souhaiterions avoir, sur cette question, l'avis de la Présidence suédoise.

L'autre question concerne la réforme de la politique agricole. Le gouvernement portugais a l'intention de déposer bientôt une proposition sur la réforme la politique agricole commune. Elle a pour but de veiller à ce que, à l'avenir, il n'y ait aucun tabou ni aucune question impossible à aborder. Nous voudrions également avoir, sur ce point, l'avis de la Présidence suédoise.

M. José Saraiva, Portugal : Pour ce qui concerne l'élargissement, M. le Premier ministre, nous estimons que si, dans la situation actuelle, rien n'est impossible, tout

semble par contre incroyable. Dans votre intervention, vous avez fait part du sentiment répandu dans l'opinion publique des pays candidats. Il n'est pas juste que les pays candidats consentent des efforts et des sacrifices énormes, alors que les États membres ne cessent de faire traîner en longueur le processus d'adhésion des nouveaux pays candidats. C'est pourquoi, le Portugal estime que les pays candidats doivent pouvoir jouer un rôle plus actif, plus important et avoir plus largement voix au chapitre, qu'il s'agisse des questions touchant à l'élargissement aussi bien qu'à celles de l'avenir de l'Union. Exactement comme pour la participation à la COSAC, il doit être également renforcé dans d'autres domaines. Nous avons une responsabilité vis à vis de ces peuples. C'est pourquoi l'Europe et l'Union doivent réfléchir à leur financement. Si nous persistons dans la politique agricole actuelle et dans les différents engagements que nous avons pris, le gouvernement portugais n'est pas disposé à assumer des engagements qui mettent, par exemple, en danger la solidarité exigée de la part du Portugal, de l'Espagne et de la Grèce, et même de l'Irlande. L'Union se doit de se hâter de repenser son financement, sinon le choc risquerait d'être rude dans un proche avenir. La secousse entraînée par l'élargissement ne doit pas aboutir à ce que les pays de l'Union les moins développés soient laissés pour compte. Je voudrais recueillir, ici, l'avis de M. le Premier ministre.

M. Gintaras Steponavicius, Lituanie : Cher M. le Premier ministre, Chers collègues ! Profitant de l'occasion qui m'est ainsi offerte, je voudrais féliciter la Présidence suédoise, dont la Lituanie est entièrement satisfaite. Cette Présidence démontre que le rythme des négociations d'accession peut être maintenu à un bon niveau. Naturellement, beaucoup dépendra de la capacité de l'Union européenne à trouver un compromis entre les États membres présents sur les questions déjà mentionnées à ce stade. La question suivante qui fait de nous les supporters actifs de l'initiative de la Présidence d'encourager la coopération dans la région de la Baltique et de porter une attention particulière à la question de Kaliningrad.

M. Jerzy Jaskiernia, Pologne : M. le Premier ministre, nous avons suivi avec grand intérêt votre vigoureuse intervention. Toutes les questions que vous avez soulevées sont d'une grande importance. Vous comprendrez cependant que celles concernant l'élargissement revêtent, pour nous, un intérêt particulier. Vous avez dit que le Sommet de Göteborg donnera un signal très clair pour l'élargissement. Pourriez-vous préciser votre pensée sur cette question ? Lors du Sommet précédent, il y avait également une certaine attente sur cette question. Voulez-vous dire qu'il pourrait s'agir de la fixation d'une date, pour le premier groupe, pour pouvoir rejoindre l'Union européenne ? En particulier, certains ne saisissent pas la signification exacte de la Présidence au sein de l'Union. Bien sûr que c'est important, mais voudriez-vous utiliser vos prérogatives pour accélérer les différentes procédures et processus de négociations afin de donner une chance aux pays candidats d'entrer dans l'Union ?

Comme vous le rappelez, la Commission européenne propose une sorte de feuille de route aux États candidats. Pensez-vous que, jusqu'à présent, il y ait eu quelque chose qui ait pu modifier cette feuille de route ? Pensez-vous que la participation aux élections européennes de 2004 constitue un objectif véritable ? Nous parlons de réduire le déficit démocratique. Je veux croire que la participation des nouveaux pays à l'élection européenne cette année là, constituerait un événement important.

Je voudrais vous poser une question sur la période transitoire de libre circulation de la main d'œuvre, sept années étant une période de transition nécessaire pour certains États membres. Qu'en pensez-vous ? Devrions-nous patienter jusqu'à 2011 ? Pratiquement le

temps d'une génération. Certains suggèrent qu'il puisse presque s'agir d'une participation de seconde classe s'il advenait qu'une telle suggestion sera faite, avant d'arriver à une véritable participation. Une telle prudence était de mise avant l'entrée de l'Espagne et du Portugal. Une fois ces deux pays admis, il avait moins de ressortissants espagnols et portugais en Allemagne qu'avant l'entrée dans l'Union. Nous ne comprenons pas quel intérêt il y aurait à créer un tel sentiment factice, selon lequel tout le monde voudrait quitter ces pays candidats après l'accession. Pensez-vous qu'il soit possible de modifier cet état d'esprit et de ne pas mobiliser l'opinion vers cet objectif particulier ?

M. Loukas Apostolidis, Grèce : Je voudrais commencer en remerciant le Premier ministre. Il nous a fait un compte-rendu complet à l'occasion de son discours, qui nous a pleinement satisfait. Il est essentiel que la Présidence souligne le rôle important que doivent jouer le Parlement européen et les Parlements nationaux. Les institutions parlementaires sont le berceau de la démocratie. Je voudrais souligner ce que le Premier ministre a dit à propos de la nécessité de recréer la confiance, chez les citoyens, pour ces institutions. A Nice, nous avons commencé à parler de l'avenir de l'Europe. Nous avons différentes propositions pour la constitution européenne, pour un gouvernement européen, et un certain nombre de modifications des institutions européennes. Lisbonne et son agenda social, apporte une autre dimension à la coopération européenne. Les pays européens veulent avoir une image positive de l'Union européenne.

La question fondamentale est de savoir comment la démocratie européenne, avec sa nouvelle architecture unitaire, peut apporter une réponse aux menaces nouvelles. L'Union européenne a jusqu'à présent, apporté des réponses aux questions de la paix, de la coopération et des convergences économiques. Nous disposons d'une nouvelle devise européenne, l'Euro. Ce qui va modifier la donne. Mais il y a également des motifs d'inquiétude : Le climat en est un, l'environnement est également en passe d'être menacé. Les produits alimentaires, la nourriture, la maladie de la vache folle. La création d'aliments nouveaux. J'ai, là-dessus, trois questions spécifiques. Quelle est l'avis de la Présidence sur les changements dans la politique agricole commune ? C'est là également quelque chose qui peut avoir un impact sur le climat, l'environnement et l'alimentation. Pour ce qui concerne le problème de l'uranium dans les Balkans, j'estime que l'Europe doit prendre clairement position.

Nous souhaiterions également obtenir une réponse à la participation des Parlements nationaux à l'organisation des Conférences gouvernementales, compte tenu de l'importance de l'enjeu. Il y a là d'énormes possibilités pour des brassages d'opinions. Il est possible de transmettre des messages, de ventiler les problèmes et les avis, en tant que porte-parole des gens que nous représentons dans cette institution.

M. David Martin, Parlement européen : Je voudrais, tout d'abord, remercier le Premier ministre pour son intervention, sur le rapport Cashman concernant la transparence. Je voudrais retourner le compliment. Honnêtement, si ce n'avait été la Présidence suédoise, les chances d'arriver à un accord sur cette question auraient été réduites au minimum, pour ne pas dire plus. Je voudrais féliciter la Présidence suédoise sur les avancées réalisées à propos de ces maintenant fameux trois E. Je ne suis pas d'accord avec ceux qui estiment que l'avancée a été laborieuse. Elle n'a pas été spectaculaire, mais constante dans les trois domaines, tout particulièrement pour ce qui est de l'appui apporté à la question de l'élargissement. Le Parlement européen est d'avis qu'il est extrêmement important que nous ayons accueilli dans l'Union quelques-uns des pays candidats avant les élections européennes de 2004. Ce que le ministre

polonais des Affaires étrangères a déclaré il y a un an environ, à savoir que depuis 1990, la Pologne est toujours à cinq ans d'une adhésion. Je pense que le moment est maintenant venu, le compte à rebours a commencé et l'adhésion est véritablement à l'horizon et non plus une perspective lointaine.

Sur l'emploi, je pense que Lisbonne a donné le *La* et que Stockholm a renforcé l'idée d'une économie basée sur la connaissance. Le Parlement européen est toujours préoccupé par le fait que nous ne faisons pas encore de progrès à la base, bien que les chefs de gouvernements, les ministres des Affaires étrangères et des finances fassent tous le bon choix, cela n'a toujours pas été transformé en actes dans les 15 États membres. Nous devons aussi savoir que, si nous continuons à mettre l'accent sur l'économie basée sur la connaissance, nous devons nous assurer que les bénéfices en seront recueillis par l'ensemble des pays de l'Union. Il y a un danger réel que les régions d'Europe déjà prospères tirent profit de l'accent mis sur la technologie électronique et la haute technologie et que les régions les plus défavorisées se retrouvent encore plus à la traîne. Nous devons nous assurer d'une bonne répartition des bénéfices.

Vu le fuseau horaire, j'aimerais soulever une autre question, celle de la Convention. Une fois de plus, nous nous réjouissons des commentaires du Premier ministre concernant la Convention, mais je ne suis pas certain que nous partagions entièrement ses accents. Notre point de vue sur la Convention n'est pas que nous disposions là d'un nouveau forum de discussion sur le devenir de l'Europe. Bien que nous acceptions que ce ne soit pas là un ensemble de décisions finales engageant l'avenir de l'Europe, la Convention ne saurait remplacer la CIG. Nous pensons que la Convention doit avoir un statut supérieur à tout autre débat sur le devenir de l'Union européenne et, en particulier, nous demandons que la partie gouvernementale de la Convention s'engage pleinement dans le débat. Nous ne voulons pas que les gouvernements restent en réserve et attendent la CIG avant de soulever les questions délicates. Sauf si les gouvernements s'engagent pleinement dans le processus de la Convention, les questions qui préoccupent les citoyens ne seront pas à l'ordre du jour. Nous savons tous que Nice n'a pas eu bonne presse, en terme d'opinion publique. Le fait que les dirigeants apparaissaient les yeux bouffis de fatigue à trois heures du matin, pour annoncer qu'ils avaient fini par arriver à un compromis, n'était nullement du goût de l'opinion publique. Encore pire que ce sentiment, c'est le fait que le processus de Nice ait créé le sentiment que l'Europe n'était pas un projet porteur. Lorsque vous réformez les Traités, un pays bénéficie de ce qu'un autre pays a perdu. La méthode de la Convention présente l'avantage de permettre un large débat pour aboutir à des conclusions assurant à tous les États membres les bénéfices de la réforme des Traités.

Mme Elisabeth Arnold, Danemark : Je remercie M. Göran Persson pour votre intervention à la fois pertinente et si visionnaire. Au début de cette réunion de la COSAC, j'étais très heureuse de ce que vous avez dit sur l'opinion publique. Nous n'avons pas qu'une seule et même opinion publique en Europe. Nous avons 15 opinions publiques différentes dans les États membres auxquelles il faut ajouter les 12 opinions publiques des pays candidats. Il est très difficile d'avoir un débat européen commun. Le Parlement européen n'a pas été en mesure de réussir cela dans les États membres. Le scénario catastrophe dans beaucoup de nos États membres, y compris dans le vôtre, serait que la construction de l'Europe échoue à cause d'un manque de soutien populaire. Il est important que nous, qui sommes les représentants des acteurs les plus actifs du débat public dans nos États membres aujourd'hui, nous rappelions de continuer à nous montrer actif dans le débat, une fois rentrés chez nous, afin de nous assurer que le

besoin de coopération européenne est bien ancré dans nos populations. J'espère que vous allez vous rendre au Sommet de Göteborg pour transmettre cette demande aux représentants des gouvernements. Ils portent une responsabilité pour le bon déroulement du débat en Europe.

Pour terminer, je voudrais dire qu'au Danemark, nous sommes très en faveur d'un élargissement rapide. Je partage les craintes du représentant polonais pour qui les pays candidats ne doivent pas avoir l'impression d'être des membres de seconde zone. Ils sont les bienvenus en tant que membres à part entière. C'est la plus grande chance que l'Europe n'ait jamais eu, tout au long de ces centaines d'années, de rassembler les démocraties sous un même parapluie.

M. Guillermo Martinez Casan, Espagne : Permettez-moi de remercier le Premier ministre pour sa déclaration. Parfait. Je voudrais le rassurer quant à l'approbation sans réserve du Parlement et du Gouvernement espagnol pour ce qui concerne le processus d'élargissement. Comme l'a déclaré Sa Majesté le Roi d'Espagne lors de sa visite officielle, la semaine dernière en Pologne, l'Espagne est en faveur d'un élargissement de l'Union européenne. Aujourd'hui cependant, l'Union implique une PAC pour tous et les quatre libertés fondamentales dont nous sommes tous les bénéficiaires. Ce à quoi nous nous refusons, c'est une Europe qui soit différente comparée à celle dont nous avons bénéficié depuis si longtemps, celle qui nous a attirés en premier lieu. Nous ne voulons pas une Europe à plusieurs vitesses, une Europe des riches à côté d'une Europe des pauvres. Lorsque notre famille s'agrandit, lorsque les nouveaux enfants se font remarquer, peut-être, qu'alors, la maîtresse de maison verra son budget augmenter. Le budget de fonctionnement va augmenter quelque peu. Les actuels États membres vont peut-être devoir se serrer la ceinture, même pour permettre aux nouveaux arrivants de fréquenter les bonnes écoles, d'avoir accès aux instituts renommés, bref, de profiter de la sorte d'Europe dont nous avons nous-mêmes profité.

M. le ministre Védrine a dit, en janvier dernier, que chaque pays avait ses questions sensibles, et cela est exact. Peut différer en Allemagne ce que nous jugeons important en Espagne en matière d'immigration. Cependant si l'Allemagne et d'autres pays respectent les sensibilités françaises lorsqu'il s'agit de la Politique Agricole Commune, je pense qu'il est possible d'aller de l'avant. Ce que nous ne pouvons pas faire, c'est de dire aux pays candidats que nous allons procéder à l'élargissement de l'Union pour ensuite leur retirer la liberté de circulation, la liberté d'établissement et leur enlever la possibilité de profiter de la PAC et les effets d'une politique de cohésion.

Je pense qu'il est important pour nous d'avoir ce débat maintenant. Les pays candidats ont consenti de lourds sacrifices, et ils continuent aujourd'hui à en consentir d'aussi durs. Ils ont besoin d'être rassurés sur l'Union à leur entrée, Union qui devra être la même que celle créée il y a 40 ans, et non une quelconque nouvelle Union européenne adaptée aux besoins de riches disposés à ne rien abandonner aux autres, qui ne serait pas à leur propre profit. Tout ce qu'ils veulent, c'est profiter d'un grand marché, un grand marché de consommateurs.

M. Göran Persson, Premier ministre : M. le Président, chers amis et collègues ! J'ai maintenant l'avantage d'avoir à répondre à 43 questions. Ce qui signifie que je peux choisir celles auxquelles répondre. Il est heureusement possible de les regrouper par thèmes. Il n'est guère étonnant que toutes concernent l'élargissement. Nous en sommes maintenant rendus à une phase critique. Nous sommes en pleine négociation très délicate avec les pays candidats, mais également au niveau interne entre membres de

l'Union pour clarifier notre position dans les négociations. Chaque gouvernement doit rendre des comptes à son opinion publique. Même si l'élargissement bénéficie d'une large approbation dans l'ensemble de l'Union européenne actuelle, surgissent en permanence lors des négociations des questions plus ou moins controversées pour chacun des actuels pays membres ou candidats.

Tout cela est un peu hasardeux. J'ai le sentiment que nous nous trouvons dans une situation où nous nous heurtons à des problèmes de négociations difficiles. Je fais naturellement là allusion à la période transitoire pour la libre circulation de la main d'œuvre. Il s'agit de la relation établie entre cette question et les fonds structurels. Il s'agit des réactions que ces propositions ont entraînées dans les pays candidats. Nous en avons eu aujourd'hui même l'illustration. Notre ami polonais nous a clairement expliqué qu'il vivait cela comme une manière de diviser l'Union entre citoyens de première zone et de seconde zone. D'autres gouvernements de pays déjà membres estiment nécessaire pour nous de prendre en compte ces questions, faute de quoi nous n'aurons pas l'appui requis de la population pour cet élargissement. C'est là l'image type d'un conflit de négociation classique. Si tout va bien, nous trouverons une solution et nous obtiendrons une percée significative à Göteborg. J'espère et je crois toujours que cela sera réalisable, mais je suis moins confiant qu'il y a quelques mois, je le reconnais volontiers.

Laissez-moi vous dire qu'il ne s'agit pas seulement des délais de transition que réclament les pays membres pour accueillir les nouveaux États membres. Il s'agit aussi de périodes transitoires dont les nouveaux pays membres ont besoin pour adapter leurs législations aux réalités. La période transitoire pour la libre circulation de la main d'œuvre peut paraître exagérée à un pays candidat. Tout comme les actuels pays membres estiment excessives les exigences de certains pays candidats sur les délais de transition pour des questions relevant de l'environnement et de sa protection. C'est là aussi un conflit de négociations classique auquel nous sommes confrontés.

Sur le fond, je partage tout à fait l'opinion exprimée par le premier intervenant, le Dr Pflüger, le représentant chrétien-démocrate allemand, selon qui c'est là une question politique. Bien évidemment que ça l'est. L'enjeu porte sur notre opportunité de mettre fin à la division Est-Ouest de l'Europe. Après avoir combattu le communisme et s'être réjouis de la chute du mur de Berlin, nous allons maintenant éradiquer les traces de l'oppression sous laquelle ces pays n'ont que trop longtemps vécu. Nous entrons maintenant dans une Union dont l'Europe a toujours été, historiquement parlant, l'expression de formules différentes. C'est ce que nous allons réaliser. J'espère et je crois que les hommes politiques, décideurs finaux, sauront de quel côté penche la balance. D'un côté il y a ce contenu, chose dont nous hommes politiques sommes persuadés, de l'autre les fonds structurels ou encore une conception de la politique agricole. Dans le premier plateau nous avons un processus historique. Dans le second plateau figurent les questions budgétaires, les décisions politiques et les autres considérations dont nous sommes habitués à débattre entre pays membres et au sein de chacun d'eux. Ces questions ont des poids totalement différents. Gardons-nous bien de laisser le plus petit et le plus léger devenir plus grand et plus lourd que le véritable enjeu. Ce sont là les valeurs que je veux défendre. Nous devons rester unis sur elles. Si l'élan est donné, les négociations finiront par aboutir.

Nous avons ensuite la question de la libre circulation de la main d'œuvre. Je peux très bien comprendre qu'il existe, notamment en Allemagne et en Autriche, peut-être aussi en Finlande, une pression politique en faveur de l'instauration d'une période transitoire. Je peux également comprendre que, d'un autre côté, par exemple en Pologne, en Hongrie ou

en République tchèque, on estime que cela partage l'Europe en équipes de 1ère et de 2ème division. Mon propre point de vue, qui est la position officielle de la Suède, est que nous avons toujours été opposés à ce type de périodes transitoires. Nous estimons qu'ils n'ont pas lieu d'être. Nous assumons actuellement la Présidence et nous allons maintenant nous en occuper et nous efforcer d'arriver à un compromis. Mais derrière cette question, se profile une autre perspective. Qu'advient-il d'une Europe ouverte, où les tensions seront exacerbées par les disparités économiques des pays membres ? Il faut nous attendre à un manque de main-d'œuvre de plus en plus criant. L'Europe ne va pas vers un trop plein de main-d'œuvre mais plutôt vers une crise de cette dernière. D'ici cinq à dix ans, nous allons probablement avoir à faire face à un nouveau débat pour savoir comment les pays membres actuels, avec leur haut niveau de développement économique, avec des conditions de travail attractives, attirent à eux la main-d'œuvre la mieux formée, la plus jeune, celle qui porte l'avenir des pays candidats vers son propre marché du travail. C'est là un débat bien plus réaliste sur la fluidité du futur marché du travail européen que celui présentement à l'ordre du jour. La manière de résoudre cette question dans une Europe dont les pays sont solidaires, c'est là le problème et non pas dans les négociations sur l'élargissement.

J'estime toujours que la participation des nouveaux pays à l'élection du Parlement européen de 2004 est un objectif réaliste. C'est là mon ambition et celle de la Présidence. La décision sera prise, comme prévu, dans quelques semaines. C'est un processus politique et la Présidence compte sur votre soutien à tous et sur votre engagement. C'est, en tout cas, mon espoir.

Permettez-moi d'ajouter ceci, au sujet de la politique agricole. Il est certain qu'il nous faut réformer la politique agricole européenne. La décision en a été déjà prise. Nos perspectives d'avenir ont été définies lors de l'adoption du budget, à Berlin. La première évaluation est pour 2003. Les prévisions financières vont jusqu'en 2006. Personne ne peut raisonnablement rester insensible devant l'inquiétude ressentie par nos concitoyens devant ce qui est fondamental pour notre existence quotidienne, à savoir la qualité de la nourriture et son processus de production. Cela représente une forte opinion politique dans un grand nombre de pays. Nous savons, en même temps que nos surplus augmentent constamment. Les revenus tirés de l'agriculture connaissent un problème de rentabilité croissant. Tout cela peut être un temps contenu à l'aide d'un système de subventions, mais, à terme, cela ne pourra pas tenir. Les agriculteurs européens le savent et nous aussi. Le temps de la discussion va arriver. Je crois que le point de départ de tout cela sera les exigences des consommateurs pour avoir des aliments plus sûrs, des consommateurs exigeants pour des produits alimentaires obtenus selon des méthodes moralement inattaquables. C'est, en tout cas, la leçon des six derniers mois de la politique européenne agricole et alimentaire. Ouvrons cette discussion qui sera délicate et compliquée, mais indispensable. Notre ami autrichien, M. Konecny, s'est interrogé sur ce que pouvait faire l'Union dans le domaine de la politique étrangère. Nous sommes là au cœur même du problème. L'Union doit jouer un rôle en politique extérieure, c'est une évidence. Nous allons jouer un rôle toujours plus grand en politique extérieure. Nos propres organes pour appliquer notre politique de défense et de sécurité seront bientôt en place. Ils constitueront naturellement la propre force de l'Union et lui donneront la capacité de gérer des crises, de maintenir la paix et de constituer un partenaire responsable et compétent, surtout pour les Nations Unies. Ce qui accentue notre poids politique extérieur au sein de l'Union. Il n'y a cependant pas que cela. Nous observons une évolution politique où la politique étrangère marche la main dans la main avec la politique commerciale et économique. L'Union va représenter le premier marché mondial. L'Union va compter jusqu'à 500 millions d'habitants. Nous allons être le principal partenaire commercial

pour le moindre pays au monde. Il est bien évident que la relation entre commerce et politique sera de plus en plus évident. Nous allons de plus en plus remarquer que la politique étrangère va exiger un dialogue empreint de critères toujours plus forts. Droits de l'homme, démocratie, égalité entre hommes et femmes, autant de critères sur lesquels la société se construit, sont de plus en plus présents.

L'Union existe, homogène et unie. C'est une condition préalable pour pouvoir nous adresser au reste du monde d'une seule et même voix. J'ai moi-même récemment conduit une délégation de l'Union en Corée du Nord pour y apporter notre soutien au processus de réunification initié par Kim Dae Jung et qui a provoqué la réaction du Nord. J'ai pu me rendre sur place, avec le soutien plein et entier de tous les États membres, absolument pas en concurrence avec les États-Unis, en insistant sur l'importance des droits de l'homme, des réformes économiques, mais également, bien sûr, la coopération à propos de l'aide étrangère. Nous sommes là le premier donateur. Bien sûr que nous jouons et continuerons à jouer un rôle dans le domaine extérieur. L'évolution du monde est marquée par une intégration toujours plus poussée, que vous pouvez choisir d'appeler mondialisation, marquée par une croissance économique toujours plus interdépendante. Tout cela plaide en faveur d'un rôle de plus en plus lourd et important joué par la politique étrangère de l'Union européenne. C'est une évolution qui nous avantage. Nous avons, en outre, à faire face à des problèmes spécifiques : la situation dans les Balkans, par exemple. L'Union est présente sur place et agit en proportion de ses moyens. Nous voyons bien que la condition à une future adhésion européenne à l'Union pour bon nombre de ces États, est ce qui lance les processus politiques et fait naître l'espoir, crée une vision.

Pouvons-nous jouer un rôle au Proche-Orient ? Nous avons, à Stockholm, chargé Javier Solana de faire rapport au Sommet de Göteborg, pour savoir en quoi l'Union, en tant que telle, peut jouer un plus grand rôle au Proche-Orient. Notre situation est curieuse. En effet, chacun de nos pays entretient des relations excellentes avec souvent les deux parties du conflit, mais en tant qu'Union nous n'avons pas pu établir ce niveau de qualité dans nos rapports. La minute de vérité est maintenant arrivée. Nous observons l'internationalisation du conflit du Proche-Orient, et nous sommes de plus en plus nombreux à estimer que ce n'est plus une mission pour les seuls États-Unis d'essayer de relancer les choses. Ce ne sont pas non plus les seuls États riverains qui peuvent faire bouger les choses. Ni la Russie, ni l'ONU. Ce n'est pas seulement l'Union européenne. Toutefois celle-ci, avec tous les autres, sera obligée, j'en suis persuadé, de s'impliquer pour relancer le processus. Nous devons donc, au sein de l'Union, savoir ce que nous voulons, avoir les mêmes vues sur ce processus, mettre de côté nos divergences mineures, aller de l'avant et mettre au point une politique pour le Proche-Orient reposant sur les résolutions internationales auxquelles nous avons tous apporté notre soutien. Cela, nous devons le faire. Solana est cette semaine, sur place dans la région, pour discuter et se faire une opinion sur la situation. Nous pourrions peut-être à Göteborg engager avec le Président Bush engager un débat, de concert avec l'ONU, sur une solution possible. Il y a une semaine, j'étais à Moscou pour le Sommet annuel Union européenne-Russie, où j'avais le même type de discussions avec le Président Poutine et son équipe.

Nous pouvons bien sûr jouer un rôle dans la politique étrangère, à condition toutefois de le vouloir, de rester unis, et que cette politique repose sur les valeurs de la famille européenne et ses critères. Alors oui, nous jouerons notre rôle. Malgré la diversité nuancée de nos antécédents, nous avons des valeurs communes. Ce sont ces valeurs qui, en politique extérieure, nous aideront à grandir dans l'avenir. C'est ce à quoi nous devons nous consacrer. L'évolution se fera alors dans le sens où le temps sera du côté de l'Union pour lui donner un plus grand poids dans sa politique étrangère.

Je terminerai en reprenant les questions sur Göteborg, Bush, Kyoto, etc. Sachez que l'ambition de la Présidence suédoise est de faire avancer le processus de Kyoto. Je ne saurais dire comment va évoluer la ratification dans les différents pays européens, mais je pars du principe que la ratification ne posera pas de problème en Europe. Le contraire serait, pour le moins, plutôt étrange. On pourrait ajouter, bien sûr, que Kyoto est insuffisant ; c'est vrai. Cependant il faut faire avec, et si nous n'arrivons pas à faire au mieux avec ce dont nous disposons, alors nous serons les mains vides. Je suis persuadé que nos concitoyens comprennent parfaitement bien qu'il soit nécessaire, pour nous, d'avoir une coopération internationale pour limiter les rejets dans l'atmosphère des gaz toxiques. Notre ambition est de relancer le processus, ce qui veut dire d'empêcher les États-Unis de se retirer et plutôt d'essayer de les réintroduire dans le processus. Je ne suis pas en mesure de vous dire aujourd'hui comment nous allons nous y prendre, mais c'est notre ligne directrice et nous y travaillons.

C'était là, les réponses globales que j'ai essayé d'apporter aux questions que vous avez posées. Je suis sûr que le secrétaire d'État Danielsson arrivera certainement à répondre aux autres questions en trois minutes. Si à leur issue, il reste encore d'autres questions, la ministre des Affaires étrangères leur donnera une seconde chance, tout au moins pour ce qui a trait à l'élargissement. Je vous remercie de votre aimable attention.

M. Lars Danielsson, Secrétaire d'État : Je voudrais aborder trois questions : les questions institutionnelles, les questions qui touchent le monde du travail et également au domaine de la conscience et du droit.

Tout d'abord, le domaine institutionnel. La Présidence suédoise est très heureuse de s'être vue attribuer la mission d'avoir à lancer le vaste débat sur l'avenir de l'Union européenne. Pour une fois, nous disposons d'un temps relativement long jusqu'à la prochaine réunion gouvernementale de 2004. Nous préparons un rapport pour le Sommet de Göteborg. Nous sommes dans l'attente de deux importantes contributions que nous n'avons pas encore reçues : l'une est fournie par cette Conférence qui constituera pour nous un apport important, et l'autre est la résolution du Parlement européen qui doit nous parvenir, je l'espère, vers la fin du mois. Je voudrais rassurer David Martin qui m'a posé la question. Quel que soit le modèle choisi pour les travaux préparatoires par les gouvernements, tous les représentants des gouvernements doivent évidemment en permanence, de tout cœur, participer de façon franche et constructive aux discussions sur les termes du futur Traité. C'est un préalable évident.

Il y a également eu quelques questions à propos de l'emploi. Monsieur Barrau a soulevé l'importante question de comment améliorer la situation des employés des entreprises multinationales. Cela concerne, entre autres, la directive sur l'information et la consultation, actuellement en attente d'examen devant le Conseil. En tant que pays de la Présidence, nous espérons, lors de la dernière réunion adéquate du Conseil, pouvoir décider d'entériner cette directive. Il en est de même pour la question de M. Konecny, sur la directive sur l'égalité de traitement, EOD. Là aussi, nous espérons pouvoir prendre une décision lors de la réunion du dernier Conseil, au mois de juin.

M. Haenel a soulevé l'importante question de la coopération dans le domaine judiciaire. Au cours de notre Présidence suédoise, j'avoue que nous ressentons une certaine frustration de ne pas avoir pu enregistrer encore de résultats satisfaisants dans le domaine de la coopération judiciaire et de la collaboration sur l'asile et les migrations. Cela étant dû, dans une large mesure, à la nature jurisprudentielle de ces travaux, des

résultats concrets ne seront enregistrés que pendant le second semestre de cette année sous la Présidence belge. Nous pensons qu'il est toutefois nécessaire d'envoyer un signal politique sur la nécessité d'accélérer le rythme de la coopération dans le domaine judiciaire. Nous espérons qu'il sera possible d'aboutir à un accord sur une telle orientation politique lors du Sommet de Göteborg à la mi-juin.

M. Sören Lekberg, Président : Je remercie vivement le Premier ministre M. Göran Persson et le Secrétaire d'État M. Lars Danielsson pour leur participation. Nous leur sommes reconnaissants d'avoir pris le temps nécessaire pour répondre à nos questions d'une façon aussi complète.

PAUSE

Élargissement

M. Lars Tobisson, Vice-président de la Commission des Affaires européennes : Chers collègues ! C'est un honneur pour moi de vous présenter Mme Anna Lindh, ministre suédois des Affaires étrangères. Au cours de la Présidence suédoise, l'élargissement de l'Union européenne est une question prioritaire qui intéresse aussi tous ceux qui sont présents ici. Et, suite à l'introduction de madame la ministre des Affaires étrangères, il vous sera possible de poser des questions et d'apporter vos commentaires.

Mme Anna Lindh, Ministre des Affaires étrangères : Il y a quelques semaines, nous avons une réunion informelle des ministres des Affaires étrangères et, lors d'un déjeuner entre les États de la Communauté et des États candidats, nous avons discuté l'avenir de l'Union européenne. Cette discussion sur l'avenir a été très constructive. Il s'y est avéré que les différences de vue sur l'Union européenne qui existent, n'avaient rien à voir avec les pays candidats ou les pays membres. De même cette semaine, lorsque, assis autour d'une table ronde rassemblant 28 personnes, nous avons examiné la politique de sécurité et de défense et les Balkans, nous pouvons observer que cela s'est bien passé. On peut aussi constater après coup que l'élargissement est d'une certaine manière déjà une réalité.

Comme vous le savez, l'élargissement est une question prioritaire au cours de la Présidence suédoise de l'Union européenne, une priorité qui a un très grand support auprès de la population suédoise. La Baltique nous relie à de nombreux États candidats. Nous nous partageons la même mer et il existe un profond sentiment que nous partageons le même avenir. Au niveau local, les populations des pays de la Baltique collaborent étroitement et les municipalités suédoises, les écoles suédoises et les entreprises suédoises entretiennent un réseau de contacts bien établi. Je pense que c'est la raison pour laquelle l'élargissement est si bien accepté et semble tout naturel.

Pour les citoyens, les avantages liés à l'élargissement apparaissent clairement. Il ne s'agit pas seulement des principes fondamentaux représentés par la paix et la démocratie en Europe ainsi que des valeurs communes. Tout le monde est gagnant lorsque nous disposerons d'un marché représentant 500 millions de consommateurs. Il importe également pour nous de pouvoir non seulement prévenir les problèmes et les risques de la globalisation tels que la criminalité, l'environnement et les drogues, mais aussi de pouvoir prendre des mesures communes au-delà de nos frontières nationales.

Je comprends évidemment l'inquiétude de certains selon lesquels les bonnes raisons pour un élargissement sont en train de passer dans l'ombre si l'on en croit les journaux traitant des problèmes de négociations. Pour ma part, je pense que le plus important est de se rappeler que cela est aussi une part naturelle dans le processus en cours. Lorsque nous arriverons au moment où l'élargissement deviendra un fait, il est tout naturel que les États soulèvent les questions qui leur tiennent à cœur et qu'ils défendent leurs intérêts, ceci tant de la part des États membres que de la part des États candidats. On peut aussi voir les conflits d'une manière positive. Ils montrent qu'une percée est proche et que nous sommes dans négociations très intensives.

Au cours de la Présidence suédoise, nous avons réussi à ouvrir quelques nouveaux chapitres avec certains pays. Nous avons abouti dans certains cas. Nous observons en effet pour la première fois d'une part que les États membres ont accepté des périodes transitoires pour les États candidats, d'autre part que ces derniers ont dû, à leur tour, accepter la réduction du nombre de périodes transitoires et des périodes plus limitées dans le temps. Grâce à cela, nous avons pu aboutir et mettre fin à certaines négociations de principe dans des domaines importants. Dans le futur pourront servir de modèles les accords passés avec la Slovénie concernant l'environnement et de l'énergie, les accords avec la Hongrie et la République tchèque concernant la législation des sociétés et les accords avec Chypre sur la libre circulation des capitaux.

Au cours de la Présidence suédoise, la libre circulation des personnes est le premier point à l'ordre du jour. C'est aussi à ce sujet que tout le monde a certainement suivi les débats animés au sein de la Communauté. En effet, ici nous rencontrons des intérêts allant à l'encontre les uns des autres. D'une part, les États candidats, une fois membres de la Communauté, veulent naturellement avoir le droit pour leur population de chercher du travail dans tous les pays membres. D'autre part, l'Allemagne et l'Autriche redoutent les effets d'un pareil droit sur leurs propres marchés du travail.

Nous nous sommes en principe mis d'accord sur un modèle parmi les États membres, c'est-à-dire une période transitoire de deux ans où sera appliquée la réglementation nationale. Ensuite, sur une période de trois, il sera permis d'appliquer soit la réglementation commune européenne ou celle nationale. Par contre, si l'on constate dans un pays des exemples de perturbations flagrantes sur le marché du travail, celui-ci disposera d'une période de prolongation de deux ans. Cela signifie, la mise en place d'un système très souple pour la libre circulation de la main d'œuvre. Nous présumons que la majorité des États membres appliquera une réglementation très libérale. Cela sera certainement une réglementation plus libérale que celle appliquée lors de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté.

Ceci est peut-être la question la plus débattue mais, il est certain que nous avons aussi des problèmes autres que ceux ayant trait aux périodes transitoires. Il s'agit notamment du droit d'accès à la propriété foncière des exploitations agricoles et forestières dans les pays candidats, ces derniers exigeant des périodes transitoires très longues. La plupart ont demandé une période de dix ans, tandis que la Pologne exige dix-huit ans. Pour sa part, la Commission propose aujourd'hui une période transitoire de sept ans avec une révision après trois ans.

Nous avons en outre des questions importantes en dehors des règles transitoires. La question la plus actuelle est celle des exigences espagnoles de politique régionale. Les États membres n'ont pas voulu discuter ce problème de politique régionale et anticiper sur les discussions de politique régionale ou budgétaire prévue dans quelques années. Je

suis tout à fait convaincu que nous trouverons une solution. Il importe, je pense, de reconnaître non seulement que des pays peuvent avoir des problèmes, mais aussi qu'il n'est pas possible de prévoir à quoi ressembleront les futurs budget, politique régionale et politique agricole de la Communauté.

La dernière question, qui présente naturellement des réactions vives au cours de la Présidence suédoise, est celle de la mise en place d'un calendrier plus précis. A ce sujet, nous aimerions avoir un calendrier plus clair pour ce qui est de la poursuite de l'élargissement. Dans un contexte de grands progrès accomplis, d'efforts entrepris par les États candidats, et de réussite dans l'ouverture et la fermeture de nouveaux chapitres, nous estimons tout naturel de mieux préciser les calendriers.

Il existe aussi une raison politique importante. Nous pouvons aujourd'hui dans plusieurs pays candidats voir monter une opinion publique moins favorable à l'Union européenne. Cela ne frappe pas seulement les pays candidats montrant une opinion publique défavorable à la Communauté. Lorsque l'opinion publique des pays candidats va à l'encontre de l'Union européenne, les effets négatifs frappent également l'ensemble du projet européen, la crédibilité et la réputation de l'Union. C'est pourquoi je crois important que nous tirions les conclusions de la situation présente.

La première conclusion est que nous, dans tous les États membres, assumions une responsabilité vis-à-vis de nos citoyens en essayant de leur montrer et de leur démontrer politiquement les avantages d'un élargissement. Nous ne devons pas nous perdre dans des discussions sur les techniques de négociation et d'exception, car il s'agit pour nous aussi de savoir mener des discussions de principe avec nos propres citoyens.

La seconde conclusion est que nous prenions une responsabilité commune envers l'élargissement et, il ne s'agit pas d'en profiter, que ce soit sur le plan national ou entre les pays.

La troisième conclusion, touchant la crédibilité de l'ensemble du projet de l'Union européenne, est que nous sommes arrivées au moment où il s'agit d'être encore plus clair vis-à-vis des États candidats. Pour cette raison, il importe non seulement de résoudre les questions techniques, mais aussi de préciser dans les plus brefs délais le calendrier.

Mme Andrea Manzella, Italie : Le pays assurant la Présidence actuelle, a parlé de l'engagement et de la responsabilité concernant l'élargissement. Cela signifie maintenant, à un moment où l'Union est rassemblée, une certaine solidarité. Nous y voyons une plus-value du point de vue économique et moral. Nous devons laisser derrière nous la période de Yalta et essayer de mettre en place une nouvelle dimension économique et continentale, afin de donner une vraie valeur à l'Europe, cette Union européenne, dont le territoire comprend une diversité de régions. Nous possédons maintenant aussi une règle pour les droits fondamentaux. Cela représente trois véritables raisons importantes qui devraient nous permettre de passer sous l'ombre les problèmes futurs. Comme l'a dit le Premier ministre, il faut que nous trouvions le juste équilibre, non seulement pour ce qui est des périodes transitoires pour les nouveaux pays mais aussi pour ce qui est du renforcement de la collaboration.

M. Kimmo Kiljunen, Finlande : Comme l'a dit le ministre des Affaires étrangères, l'élargissement vers l'Europe de l'Est représente un défi. C'est le plus grand changement au cours de l'histoire de l'Europe. Lors de l'entrée des 10 pays de l'Europe

centrale et orientale, la population de l'Union européenne augmentera de 30%, soit 100 millions de personnes. Au sein de l'Union européenne, le nombre de personnes ayant un travail doublera. Le PNB n'augmentera cependant pas plus de 4% au total. Nous percevons ainsi l'ampleur du défi économique. Comme tout le monde l'a bien constaté, il s'agit ici d'une évolution politique, d'un défi historique.

C'est parfait que les États candidats soient présents à notre débat d'aujourd'hui. Il ne suffit pas d'avoir un débat ouvert sur les problèmes importants de l'Union. Les candidats doivent aussi apprendre comment les Parlements nationaux assurent le suivi des travaux réalisés au sein de l'Union européenne. Cela est extrêmement important, si l'on veut s'assurer de la légitimité véritable des décisions.

Une troisième question concerne les discussions sur l'avenir de l'Union européenne. Il est essentiel que les États candidats aient la possibilité de participer aux discussions sur l'avenir de l'Union européenne, même au niveau parlementaire. Nous bâtissons l'avenir de l'Union européenne, et cet avenir ne se limite pas aux 15 États membres. Que nous parlions de Convention ou de toute autre forme, les États candidats doivent être pleinement représentés dans cette évolution.

M. Frans Timmermans, Pays-Bas : Notons que nombre des citoyens de l'Union européenne, y compris ceux des États candidats, sont toujours moins convaincus des avantages apportés par l'Union européenne. Quelle en est la raison ? En tant que classe politique, nous sommes coupables d'un certain opportunisme politique et, non pas seulement ceux qui ont dessiné une image trop rose de l'élargissement.

Il y a une dizaine de jours, lors d'une réunion à Bratislava, M. Vaclav Havel a dit qu'il ne fallait plus utiliser les expressions «Europe de l'Est» et «Europe de l'Ouest». Ces deux «Europe» doivent être des régions géographiques sans connotation politique, a-t-il dit. Telle doit à mon avis être notre ligne de conduite en parlant de l'élargissement.

Parallèlement à l'élargissement, il faut que nous traitions les questions de financement après 2006 et celles des institutions européennes.

Les critères de Copenhague doivent être strictement appliqués. Secundo: supprimer les obstacles à la libre circulation ou à la mise en place des fonds structurels. Tertio : vouloir agrandir le gâteau n'est pas une solution. Nous avons ce que nous avons. Quarto : reconsidérer la politique agricole et les fonds structurels.

M. Karl Schweitzer, Autriche : Le ministre des Affaires étrangères a parlé des périodes transitoires relatives à la libre circulation de la main d'œuvre. Je m'intéresse à la libre circulation des services. A ce sujet, il ne semble pas être question de périodes transitoires. Je viens d'un lieu situé à 20 km de la frontière actuelle et là, il existe de grands problèmes pour les Autrichiens qui vivent dans cette région, étant donné l'absence de mesures prises pour protéger la libre circulation des services.

Verheugen a parlé des régions limitrophes et d'un programme spécial pour celles-ci. Je n'ai pas vu le contenu concret de ce programme. Pourriez-vous me dire ce que ce programme impliquera pour les régions limitrophes, ce que cela signifiera pour les populations limitrophes et quelles sont les perspectives de pouvoir résoudre ces problèmes ?

En second lieu, je suis intéressé par les périodes transitoires concernant les normes sur

l'environnement. Si celles-ci n'étaient pas Traitées, on peut envisager une concurrence faussée. Ma question sera donc : Quelle sera la durée des périodes transitoires ?

M. Tunne Kelam, Estonie : Il ne faut jamais selon moi perdre de vue l'objectif historique de l'élargissement, c'est-à-dire mettre fin à la division de l'Europe entre l'Est et l'Ouest, mais aussi entre le Nord et le Sud. Je voudrais donc remercier les collègues ici exprimant leur soutien à cet objectif historique.

Commencées il y a plus de trois ans, les négociations piétinent malheureusement, tout vivement que nous ne le désirions pas. L'Estonie est disposée à terminer les négociations d'ici la fin de cette année. Cependant, pour différentes questions de fond, la situation n'est toujours pas claire. C'est pourquoi, j'en appelle aux représentants des États membres, présents dans cette salle, d'harmoniser plus efficacement leurs positions communes sur les questions cruciales se rapportant à l'environnement et à l'agriculture.

En portant le regard sur Göteborg, j'espère que nous aurons l'occasion de montrer une politique claire qui permettra aux négociations d'aboutir. Ainsi, je voudrais proposer que la déclaration finale de la COSAC encourage le Sommet européen de se mettre d'accord sur un calendrier concret permettant l'aboutissement des négociations d'adhésion pour le premier groupe d'États candidats. Le critère de 2004 assurant la participation aux prochaines élections du Parlement européen est véritablement un objectif très positif. J'ai le plaisir de voir que M. Persson constate que ceci peut toujours être considéré comme un but réaliste.

M. Manuel A. Dos Santos, Portugal : L'élargissement de l'Union est une nécessité vue sous l'aspect de justice historique. Pour ce qui est du Portugal, nous jugeons que l'élargissement est une question prioritaire même s'il existe des points à soulever dans ce contexte. Nous sommes conscients de la dimension politique de l'élargissement en tant que principe fondamental permettant de consolider le projet européen à l'avenir. Deuxièmement, nous considérons que la solidarité commune est fondamentale pour bâtir justement cet avenir commun. Troisièmement, nous considérons qu'il est fondamental que l'élargissement se fasse au bénéfice des États candidats et que l'on consolide et étudie sérieusement les options de base des différents chapitres. Il faut bien étudier les conséquences futures et logiques pour ce qui est de l'approbation des différents chapitres. Nous considérons aussi que l'élargissement est conforme à la cohésion. Le financement de l'élargissement est une question fondamentale.

Le Premier ministre vient de parler de l'Agenda 200 et des perspectives financières, donc un planning budgétaire. Nous considérons que ce qui a été décidé dans ce domaine, peut être insuffisant. Si l'on veut véritablement miser sur un élargissement qui fonctionne et, si l'on veut avoir une cohésion sociale, il nous faudra dans un temps plus ou moins rapproché traiter ces questions.

M. Tadeusz Mazowiecki, Pologne : Nous apprécions l'appui méthodique réservé par la Suède à l'élargissement, mais nous savons aussi que les négociations en cours sont rendues dans une phase critique. Pour infléchir l'opinion publique, nous devons aboutir dans ces négociations. Je partage ainsi l'avis de l'orateur précédent.

Le plus important est la libre circulation de la main d'œuvre. Les instituts scientifiques sont du même avis, aussi bien en Allemagne et en Autriche, qu'il est excessif de croire que nombreux sont ceux qui partiront dans un autre pays. Ce sont les hommes politiques qui doivent décider s'ils veulent entretenir des discours populistes ou s'ils veulent être

responsables et expliquer à leur population qu'ils n'ont pas besoin d'avoir peur à ce sujet. Nous avons envisagé d'autres méthodes possibles que celles des périodes transitoires, entre autres, des clauses de protection qui pourraient être utilisées dans les cas où il y aurait vraiment une raison valable.

Je voudrais souligner qu'il est vraiment important de préparer la participation à l'élection européenne. Il s'agit de se préparer des deux côtés, aussi bien au sein du Parlement européen que celui de nos pays - des préparations techniques naturellement. Si nous choisissons de poursuivre les discussions sur l'avenir de l'Union européenne et si nous maintenons l'idée de Convention - dans une Convention il importe que les États candidats participent - nous saurons alors que l'on nous écoute aussi au sujet de l'avenir.

M. Philippe Mahoux, Belgique : Je salue les efforts de la Présidence suédoise malgré les difficultés que le Premier ministre et la ministre des Affaires étrangères n'ont pas manqué de souligner de manière très objective. En ce qui concerne l'élargissement, nous en sommes évidemment partisans.

La deuxième remarque à cet égard c'est que les pays qui adhéreront à cette Union européenne le feront avec tous les droits et tous les devoirs des autres pays. Accueillir dans sa maison ce n'est pas accueillir en hôte un invité. C'est considérer qu'il fait partie de la maison à part entière.

Le troisième élément c'est peut-être s'inspirer du fait que nous avons bien pris un certain temps pour passer de 6 pays à 15 pays. Nous avons utilisé des méthodes qui sont des réussites. Nous pouvons peut-être maintenant nous en inspirer.

On constate d'ailleurs qu'il y a des problèmes qui sont posés actuellement par rapport à l'élargissement, ou, très précisément, à l'organisation interne de l'Union européenne. Bien entendu chaque chose en son temps. Il faudra d'abord ratifier Nice. Deuxièmement il faut s'occuper de la finalité européenne, de la problématique de la justice, de l'emploi et de la sécurité sociale.

Sur la Convention, une méthode a été utilisée. Elle a été utilisée dans un cas bien précis avec une mission bien déterminée qui était la charte des droits sociaux. Méfions-nous peut-être de donner au système de la Convention un champ d'application tellement large que la Convention ne pourrait aboutir. Le regard Convention c'est de permettre soit à la méthode intergouvernementale, soit à la méthode communautaire d'aboutir et d'être renforcée.

Enfin peut-être, Mme la ministre des Affaires étrangères, une question plus précise concernant la rencontre avec le Président Bush au Sommet de Göteborg, d'une part concernant le protocole de Kyoto. Quelle est la position des États membres que la Présidence suédoise pourra défendre lors de cette rencontre avec Bush ? Quelle est la position que l'Union européenne va défendre par rapport au dispositif antimissile ? Quelle est la position que l'Union européenne va défendre par rapport à la défense européenne quand on voit les positions qu'a pu prendre l'administration Bush au cours des dernières semaines, des derniers mois, et aussi le fait que l'Union européenne soit souvent perçue par l'administration américaine comme une espèce de concurrent plutôt que comme un allié ?

M. Gintaras Steponavicius, Lituanie : Dans le processus des négociations sur

l'élargissement, les objectifs atteints sont devenus une réalité. Ainsi, au cours de la Présidence suédoise, la République de Lituanie aura clôturé près de dix chapitres au cours de la Présidence suédoise. C'est une réussite importante qui montre bien que le Gouvernement lituanien ait fait de l'adhésion à l'Union européenne une des priorités principales.

Les plus typiques sont les questions relatives aux négociations sur la libre circulation de la main-d'œuvre. Ici, nous devons regarder strictement en avant, Nous ne pensons pas qu'une période transitoire soit nécessaire. Les quatre libertés représentent les valeurs centrales lorsque nous parlons du marché intérieur. La Lituanie ne demande pas une période transitoire importante dans ce domaine. Nous pensons fermement que nous pouvons expliquer à nos citoyens cette initiative vue du côté européen.

Ayant présent à l'esprit notre préférence pour la libre circulation des capitaux sans aménagement de périodes transitoires, y compris l'accès à la propriété foncière par des nationaux étrangers, nous comprenons naturellement les préoccupations qui ont conduit l'Union européenne à considérer une période transitoire. Ainsi, la Lituanie s'attend à ce que l'Union reste logique en assurant ici aux États candidats un traitement au cas par cas.

D'un autre côté, vu la position de l'Union européenne et des États membres, nous allons dès maintenant explorer les possibilités d'arrangements bilatéraux plus libéraux envers les États membres et les États candidats.

Nous restons optimistes quant à la rapidité des négociations sous les Présidences futures. Nous ne pensons cependant pas qu'il sera possible de mettre en place un calendrier durant la réunion de Göteborg.

M. Guido Podestà, Parlement européen : Le Parlement européen vient une fois encore, avec une grande majorité, de confirmer ses engagements, c'est-à-dire l'entrée des premiers pays dans l'Union avant 2004. Cela signifie que nous prenons actuellement des mesures concernant l'infrastructure. En outre, il nous faut, vu le nombre de langues, prendre certaines mesures en vue de pouvoir accueillir les pays concernés. Il peut être question de 7 à 10 pays. Il ne faut de plus pas y voir foncièrement un problème de libre commerce et de marché intérieur, mais bien une façon de tendre ensemble vers des objectifs communs et de manifester notre adhésion à des valeurs communes. Cela n'est en rien comparable à notre passé historique. Nous devons donc véritablement nous prendre conscience de nos responsabilités en cette matière. Nous devons réellement faire en sorte que nous ayons parmi nos citoyens une vision commune et une compréhension de ces sujets ces questions.

Je voudrais interroger Mme Lindh sur les mesures envisagées par le Conseil à la fois pour créer une meilleure compréhension et pour faire en sorte que les populations comprennent les raisons de ces choix ainsi que les considérations sous-tendant ce choix de projet. Il existe des problèmes liés à la cohésion, aux fonds structurels, à la politique agricole commune, etc. Ces questions doivent être débattues parallèlement, mais elles ne doivent en aucune manière être regardées comme un outil permettant de reporter l'élargissement qui est une responsabilité politique assumée volontairement par nous tous.

Lord Grenfell, Royaume-Uni : Nous attachons la plus haute importance à l'élargissement et nous voudrions remercier aussi bien la Présidence actuelle que les

États candidats pour les progrès réalisés dans les négociations. Nous ne voulons pas voir de ralentissement dans le processus et nous sommes donc sensibles à toute tentative de lier d'un côté l'accord sur les périodes transitoires concernant la libre circulation de la main-d'œuvre à de l'autre les exigences d'assurances sur le niveau des fonds structurels après 2006.

Le processus d'élargissement est un tel impératif politique qu'il ne doit pas être exposé à des risques de retard en liant des problèmes de négociation.

Nous partageons l'opinion des collègues qui insistent sur le fait qu'il y aura de nouveaux adhérents à l'Union à temps pour les prochaines élections parlementaires de 2004. Nous avons entendu nos collègues polonais dire : Il ne devra pas y avoir une seconde classe pour certains membres. Nous admettons aussi que le soutien des pays candidats envers l'adhésion à l'Union doit être le plus large possible, mais ce soutien ne doit pas nécessairement être aussi ample qu'il l'a été jusqu'ici. Ceci devrait être un sérieux avertissement pour nous tous.

M. Alojz Peterle, Slovénie : Nous approchons définitivement de la phase décisive dans le processus d'élargissement. La meilleure manière de maintenir la crédibilité du projet est à mon avis de continuer au rythme présent. Il semble que la libre circulation des personnes soit la question la plus difficile. Ici, nous devons essayer d'arriver à accord sur des compromis, car ceci est très important pour les chapitres ou les questions qui seront à suivre. Ici, le principe de souplesse est très important. Pour la Slovénie, je voudrais dire que cela n'est pas un problème. Je voudrais dire que nous comptons sur un «Oui » point final et non pas sur de nombreuses périodes transitoires ou de nombreux «mais ».

M. Edvins Inkens, Lettonie : La Lettonie, comme d'autres pays sont en cours de phase active dans les négociations d'adhésion. C'est pourquoi, j'aimerais exprimer mon opinion sur le processus, opinion plus ou moins similaire à celle exprimée par mon collègue estonien, M. Kelam.

Nous ressentons parfois que les candidats et les institutions de l'Union européenne non seulement sont assis chacun de son côté, mais qu'ils apprécient différemment l'importance du calendrier dans ce processus. Nous comprenons que l'allure des négociations soit directement fonction de notre propre réussite dans notre gestion. L'ensemble de l'appareil administratif de l'État est engagé dans l'établissement de nos positions et dans la remise aux institutions de l'Union européenne des informations complémentaires requises, la raison étant que c'est la seule possibilité pour la Lettonie de faire partie du premier groupe des pays demandant l'adhésion.

Parallèlement, nos partenaires dans les négociations, du côté de l'Union européenne, tendent à diviser ce processus en segments séparés. Par exemple, l'Union européenne nous a fait savoir que certains chapitres ne pourront être ouverts selon le planning, car la Commission n'a pas la capacité de rédiger sa position commune à temps. Cela a couramment pour effet de rendre déserte la salle de négociation. La balle est maintenant dans le camp de la Commission si bien que nous n'avons pas de possibilité réelle d'avancer dans nos négociations. Au niveau national, nous pouvons évidemment expliquer que les négociations en cours n'avancent pas, mais je ne pense pas que ce soit là le meilleur signal que nous pouvons envoyer à notre population.

M. Guenter Gloser, Allemagne : En tant que parlementaire, nous devons utiliser les droits que nous confèrent le Parlement pour expliquer aux gouvernements comment

nous voulons voir la base commune en fonction des résultats atteints ou non. L'objectif historique doit être atteint. Les 15 États membres se doivent, suite à une réunion au sommet, d'œuvrer en vue de réaliser cet objectif commun.

Ensuite, nous avons l'objectif suivant : les périodes transitoires. Il existe maintenant deux solutions possibles. Soit que nous obtenions une adhésion rapide des États candidats, ce que nous désirons - cela signifie que nous ne pouvons pas résoudre tous les problèmes d'ici la date d'entrée, donc des périodes transitoires. Soit que nous attendions la résolution de tous les problèmes. Ce n'est cependant pas ce que nous voulons, étant donné que nous nous sommes engagés auprès de la population des États candidats à ne pas les faire attendre longtemps. Je suis très ouvert à la position allemande. Nous ne devons pas rattacher à cette question les nombreux problèmes liés aux fonds structurels et à la politique agricole. Nous nous devons d'expliquer cela. Tout le monde est engagé dans la poursuite de l'objectif historique, il ne s'agit donc pas de rattacher d'autres questions à la date d'entrée.

M. Jozsef Szájer, Hongrie : Je voudrais retenir seulement deux points. Le premier concerne la libre circulation de la main-d'œuvre. Je viens d'une circonscription électorale représentant 60.000 personnes, située à la frontière ouest entre la Hongrie et l'Autriche et, je peux vous dire qu'au nord-ouest de la Hongrie il existe peu de chômage, voire aucun. Le taux moyen du chômage en Hongrie est de 6%. Nous avons de grandes difficultés pour déplacer la population de l'Est pour travailler à l'Ouest, personne ne doit donc avoir peur sur ce problème. S'il existe un problème concret entre certains pays et s'il existe un problème concret de mobilité, il s'agira de le résoudre au cas par cas et non pas selon une méthode générale.

Le deuxième point est lié aux résolutions de Nice et principalement à la répartition des sièges des États au Parlement européen. A ce sujet, nous constatons avec plaisir que la Hongrie s'est déjà vue allouer les futurs sièges mais nous ne sommes pas satisfaits, leur nombre ne jouant pas dans le sens de l'égalité. Avec sa population de 10 millions habitants, la Hongrie a obtenu 20 sièges dans le Parlement européen à comparer aux 22 sièges pour le Portugal, la Belgique et la Grèce, dont la population est équivalente. C'est le même cas pour la République tchèque.

Envisage-t-on de rectifier cette erreur d'égalité horizontale dans la représentation ? Nous avons négocié cette question avec de nombreux représentants présents dans cette salle et, il existe un accord général pour dire que c'était une erreur qui devrait être corrigée.

M. Frantisek Sebej, Slovaquie : Je voudrais soulever d'autres problèmes que ceux mentionnés fréquemment jusqu'ici pour ce qui est de la libre circulation des personnes. Je voudrais ajouter trois remarques.

Primo. La libre circulation des personnes, une fois garantie, ne sera pas réellement utilisée par de nombreuses personnes. Cependant, si elle n'est pas garantie, elle risque d'empoisonner l'esprit de millions de personnes.

Secundo. La libre circulation des personnes, au contraire des autres libertés fondamentales, est un sujet très émotionnel. Je dois insister sur le fait que l'identité des capitaux, des services et des marchandises peuvent changer aisément et sans douleur, ce qui n'est pas le cas pour l'identité des personnes. Ceci est affaire de psychologie fondamentale d'être chez soi quelque part et, dans ce cas précis en Europe. Il est difficile de se sentir européen lorsque vous n'avez pas la possibilité de circuler

librement, comme les autres Européens.

Tertio. Comme cela a été dit par Frans Timmermans des Pays-Bas, les difficultés posées par les marchés du travail ne relèvent pas de ce domaine. Il n'existe strictement aucune preuve de menace posée aux marchés du travail par la libre circulation des personnes. Il existe par contre plus de problèmes quant aux craintes et aux réservations exprimées notre propre population. Les craintes et les réservations sont non seulement souvent reflétées dans les attitudes des hommes politiques, mais également utilisées intentionnellement pour obtenir un soutien public. La tentation d'agir ainsi est simplement trop forte pour que l'on puisse y résister.

Je voudrais demander quelque chose qui n'est probablement pas facile à réaliser, mais peu importe : Je recommande fortement de repenser le problème des périodes transitoires concernant la libre circulation des personnes, car ceci est un problème particulier qui ne doit pas être comparé à aucun autre chapitre des négociations de l'Union européenne. Il m'est très facile de comprendre cette demande de périodes transitoires, mais il m'est très difficile d'exprimer mon admiration ni même de la respecter

M. Elmar Brok, Parlement européen : Je crois que l'élargissement est l'objectif politique de tous. L'élargissement va bien dans la ligne de nos intérêts politiques et économiques, avec pour exception certains points. Pour des raisons politiques et psychologiques, la libre circulation de la main-d'œuvre est l'occasion de discussions. Comme la Commission le propose, on doit considérer de courtes périodes transitoires. Les règles de périodes transitoires ne sont pas discriminatoires, c'est quelque chose de tout à fait normal dans le contexte de l'élargissement. Le nombre des domaines devra être réduit au minimum et les périodes rendues les plus courtes possibles.

Les critères de Copenhague devront être remplis. L'Union européenne se doit aussi de faire ses devoirs. Ce que nous n'avons pas intégralement fait à Amsterdam et à Nice. Nous avons maintenant une nouvelle ronde. La méthode envisageant une Convention est la meilleure, même pour les pays candidats. Ces derniers pourront ainsi participer aux devoirs dans la phase préparatoire et faire en sorte que l'Union européenne, englobant 27 ou 28 membres, soit efficace.

Mme Anna Lindh, Ministre des Affaires étrangères : Je veux tout d'abord remercier tous ceux qui ont exprimé leurs points de vue et apporté ainsi leurs contributions très intéressantes, puis je voudrais apporter certains commentaires.

L'Italie, la Belgique et certains autres pays ont parlé de l'élargissement contre une intégration plus profonde ou avec une intégration commune plus profonde. Existe-t-il une contradiction entre l'élargissement de l'Union européenne et parallèlement une intégration plus profonde ? A cette question, je répondrais non. Ceci est malheureusement, à mon avis, un malentendu retrouvé parfois en examinant l'histoire de l'Union. Notre histoire a vu parallèlement l'entrée de plusieurs nouveaux membres et le traitement de plusieurs autres dossiers. Je pense que nous verrons la même chose à l'avenir aussi. Le principe est que les nouveaux membres deviennent des membres à part entière dès le début. Un certain nombre d'intervenants ont mentionné le principe des périodes transitoires, mais ici aussi il ne faut pas oublier notre passé historique. Nous avons toujours utilisé des périodes transitoires et des solutions transitoires pour des raisons de facilité aussi bien pour les nouveaux que pour les anciens membres.

Concernant la politique régionale et agricole, il importe que nous considérions les problèmes de chacun, mais je puis vous garantir que ces questions feront l'objet de débats animés, indépendamment de l'élargissement ou pas. Peuvent le constater tous ceux ayant déjà participé aux débats de l'Union. Notre budget futur ayant trait au financement de la politique régionale et de la politique agricole, est une question reportée à plus tard.

La libre circulation de la main-d'œuvre représente est parfois une question évidemment sensible, mais j'estime que la proposition actuelle, c'est-à-dire deux ans plus trois ans éventuellement deux ans, offre le meilleur compromis envisageable. Cela signifie, tout de même, que des pays tels que l'Allemagne et l'Autriche peuvent profiter d'une période transitoire plus longue, tandis que d'autres pays pourront en principe ouvrir leurs frontières dès le premier jour.

Quelles sont les règles transitoires concernant les questions de l'environnement ? Le principe énonce que les pays doivent être conformes à la législation sur l'environnement de l'Union européenne. Nous avons accepté des périodes transitoires pour les investissements importants. Cependant les États doivent très clairement montrer comment ils pensent se conformer aux normes, préciser quels sont les investissements prévus et comment ils envisagent plus tard de remplir les exigences de l'Union européenne. Ceci représente une bonne manière et un exemple clair illustrant comment utiliser les périodes transitoires dans le domaine de l'environnement.

Ensuite, nous avons une question en dehors de l'élargissement, soit un sujet ayant trait à la rencontre avec le Président Bush et ce qui sera dit au Sommet avec les États-Unis. Il est évident que l'Union européenne maintiendra sa position concernant le protocole de Kyoto. Notre opinion diffère ici de celle des États-Unis.

En outre, deux questions ont été posées, questions auxquelles je ne peux pas répondre en tant que présidente de l'Union européenne. La première question concerne le dispositif antimissile. Les opinions des pays européens divergent à ce sujet. Toutefois, coiffée du chapeau suédois, je ne peux qu'exprimer une pensée critique. Par contre le sujet soulevé par la Hongrie, ayant trait à son nombre de sièges au Parlement européen, relève probablement d'un futur débat où tous seront coiffés d'un chapeau national. Cette question devra être traitée dans la suite des négociations. Je connais mal ce dossier et, coiffée du chapeau de l'Union européenne, je ne désire pas anticiper sur cette question.

J'ai essayé de résumer de manière succincte quelques-uns des problèmes très importants soulevés ici. Pour terminer, je vous souhaite un bon déjeuner qui sera servi à l'Hôtel de ville de Stockholm.

PAUSE

Suite des débats

M. Lars Tobisson, Vice-président : Nous allons d'abord terminer les débats sur l'élargissement de l'Union européenne. Malheureusement six personnes inscrites n'ont pas pu obtenir la parole avant le déjeuner. Je vous promets que nous ferons part à la Présidence suédoise de leurs points de vue.

M. Andreas Mouskos, Chypre : Nous aussi, nous sommes satisfaits des négociations

intensifiées et des progrès réalisés jusqu'à maintenant au cours de la Présidence suédoise. Nous espérons que ces négociations s'accéléreront au cours de la Présidence belge, avec pour résultat la fermeture de nombreux chapitres substantiels. Cela sera un pas important qui devrait nous permettre de conclure les négociations en septembre 2002, assurant aux pays candidats leur participation aux élections du Parlement européen en 2004.

Comme il a été dit précédemment dans la matinée, un aspect important pour le succès dans le processus des négociations est l'engagement public dans le processus. Je peux vous assurer que la grande majorité de la population chypriote est positive au processus de l'élargissement. Pour cette raison, nous faisons de notre mieux. Au total, 21 chapitres sont provisoirement clos et 8 chapitres en cours de négociations, plaçant ainsi Chypre en première position, ceci en termes de progrès dans les négociations d'adhésion.

M. Bernard J. Durkan, Irlande : Il n'est probablement pas nécessaire de le dire et nous l'avons déjà mentionné dans les réunions de la COSAC, au cours des années écoulées, mais les délais de temps impartis aux candidats semblent être de plus en plus longs plutôt que de plus en plus courts et, ceux qui semblent y voir un danger ont certainement raison. Les délais ont deux effets négatifs, primo sur la population et secundo sur les parlementaires.

Il est très difficile pour les parlementaires de solliciter fréquemment leurs électeurs en leur disant : « Je suis désolé, mais la date a été reportée à plus tard. Il vous faudra attendre un peu plus longtemps ». L'Europe doit décider d'où se trouve son avenir. Une Europe divisée ne peut pas fonctionner. Ceci est insoutenable dans ce contexte, et le plus tôt que les pays actuellement dans l'Union maîtrisent l'échéance, le plus tôt ils se rapprocheront et ils reconnaîtront que l'Europe est pour nous tous, y compris les peuples des pays candidats actuels, le mieux ce sera pour l'Europe dans son ensemble.

Si cette hypothèse ne devait pas se produire, les parlementaires de cet avis trouveront à redire et des électeurs en feront tout autant. Sachez donc que nous avons le 7 juin un référendum sur le Traité de Nice. Toutes les formations principales y sont positives. Indépendamment de leurs réservations éventuelles, nous pensons que c'est dans l'intérêt de toute l'Europe de marcher avec l'Europe et, nous espérons que chacun ici, une fois l'heure arrivée, en fera de même chose dans son contexte particulier.

M. Knud Erik Hansen, Danemark : Je suis de l'avis que les négociations avec les États candidats ont été rigoureuses, en termes de devoirs exigés et comparés avec leurs acquis accomplis. Ces pays se font concurrence pour arriver le premier et donc entrer le premier. Parallèlement, je trouve l'Union très réservée dans l'accomplissement de ses propres devoirs.

L'Union européenne doit faire face à certains problèmes et les résoudre. Je fais ici allusion aux fonds structurels dans le secteur agricole. Je trouve que l'Union a sensiblement ralenti le processus pour accomplir ses propres devoirs. Vouloir réussir des changements, exige que l'Union européenne s'explique, en précisant si les États candidats auront accès aux fonds structurels du secteur agricole.

M. Alain Barrau, France : La discussion que nous avons sur l'élargissement montre bien que la question est aujourd'hui politique et que c'est à partir du choix politique que nous devons agir. L'élargissement n'est pas une récompense pour les pays qui sont candidats. C'est la justice, parce que ce sont des peuples européens qui contribuent à la

culture européenne commune avec leur particularité et leur spécificité et qui vont apporter à notre Europe un certain nombre d'éléments positifs.

Deuxième aspect : Il faut que l'ensemble des obstacles qui peut exister aujourd'hui à la réalisation des négociations soit levé. Nous avons en France une responsabilité sous la Présidence française, c'était que la question de l'état des institutions actuelles de l'Union, non pas l'organisation future, ne soit pas un obstacle. Malgré des difficultés, malgré des insuffisances que nous confessons tout à fait facilement, l'existence du Traité de Nice, qui va pouvoir être ratifié bientôt, permet de ne pas ralentir le processus de l'élargissement.

Troisièmement, il ne faut pas que l'on évoque des questions en disant que ce sont des questions que les technocrates mettent en avant. Non. Les questions touchant les problèmes de libre circulation, les questions touchant les fonds structurels, les questions touchant la politique agricole, ce sont nos peuples qui les mettent en avant. Aucun élu ne peut faire évangélisme sur cette question et considérer qu'il n'y a pas de problèmes internes de l'Union.

Donc, cela m'amène à ma conclusion : Pourquoi toujours raisonner sur cette question de l'élargissement à budget constant ? Si nous faisons plus de politique commune, si nous faisons plus de choses avec plus de participants, on peut très bien imaginer des contributions budgétaires plus importantes de l'ensemble des pays de l'Union pour arriver à ce résultat. Et je ne crois pas que c'est en commençant à réformer les seules politiques communes qui existent aujourd'hui au niveau de l'Union qu'on sortira de cette question.

Non, discutons entre nous des réformes nécessaires de notre politique commune, bâtissons en matière sociale et en matière d'environnement notre politique commune, mais surtout allons de l'avant et pourquoi pas, mettons en cause le financement global de l'Union.

M. Josep Borrell, Espagne : L'opinion espagnole est dans son ensemble pour l'élargissement et, il en est de même pour la grande majorité des formations politiques. L'Espagne ne veut pas se faire remarquer comme un pays désireux d'aller à l'encontre de ce processus. C'est pourquoi, je voudrais soulever une question qui inévitablement sera posée dans le processus à un moment ou à un autre, c'est -à-dire le besoin de cohésion sociale. Il est clair que l'élargissement apportera à l'Union européenne une population de cent millions ne représentant qu'une augmentation du PNB de 4%. Personne ne quitte son pays volontairement. Personne dans les pays de l'Est ne veut quitter son pays pour aller en Allemagne ou dans tout autre pays, s'il a la possibilité de vivre chez lui comme nous-mêmes le faisons au sein de l'Union européenne. Pour nous protéger contre les courants migratoires, jugés difficiles à absorber par la société, le meilleur remède consiste, à mon avis, à assister les pays dans leur propre développement par des mécanismes de cohésion sévères. Cette méthode produit aujourd'hui d'excellents résultats en Espagne, en Irlande et dans d'autres pays. Lorsque l'Espagne avait soumis sa demande d'adhésion à l'Union, beaucoup de choses ont été dites sur les courants migratoires, mais il n'en fut rien car l'Espagne et d'autres pays ont pu se développer et maintenir leur population dans leurs frontières.

Donc, Mesdames et Messieurs, n'essayons pas de nous lancer sur de mauvaises solutions. Nous voulons la libre circulation des personnes, des services, des capitaux et des marchandises. Ceci est un principe fondamental au sein de l'Union. Un autre

objectif est la cohésion entre les pays de l'Union européenne.

M Liviu Maior, Roumanie : Un motif additionnel explique l'attitude positive de la population en faveur de l'élargissement. L'effondrement du bloc soviétique en 1989 est suivi de celui de la puissance des États. La population de ces pays considère l'Union européenne comme une association mieux organisée d'États, dotés d'un régime de droit et d'une structure sociale meilleure. Ici réside à mon avis la raison principale pour laquelle la plupart des Roumains sont en faveur de l'élargissement.

Dans les pays de l'Union européenne et aux États-Unis, résident déjà plus de 12.000 Roumains qui y travaillent comme spécialistes en des domaines variés dont l'informatique dans de grandes sociétés spécialisées. Et personne ne s'en plaint. Il n'est pas réaliste de craindre que la main-d'œuvre des pays de l'Est émigre vers les pays de l'Union européenne.

Le rôle des Parlements nationaux

M Sören Lekberg, Président : Le sujet suivant à l'ordre du jour concerne le rôle des Parlements nationaux. Lors d'une réunion tripartite tenue en début d'année, nous avons décidé de proposer à nos délégations, l'examen du rôle des Parlements nationaux durant la réunion COSAC qui se tient maintenant à Stockholm. De plus avec l'aide de la Présidence française, nous avons précédemment auprès des Parlements des États membres, effectué une enquête qui nous a appris beaucoup, principalement sur la manière de traiter les sujets relatifs à l'Union.

Nous avons alors convoqué une réunion de travail à Stockholm les 8 et 9 avril. Des délégués des Chambres des États membres y ont participé ainsi que des représentants du Parlement européen. Nous avons également invité Andreas Maurer, expert en sciences politiques. Il nous a présenté une recherche exposant les effets de l'introduction du protocole appliqué au Traité, protocole qui touche aux Parlements nationaux et qui règle également les activités de la COSAC. Ceci nous a permis de disposer d'éléments concrets lors des débats de la réunion de travail. À partir de ces discussions, nous avons réalisé un document qui, une fois complété, vous a été adressé en temps utile pour la session de ce jour.

Ce document décrit les procédures pratiquées aujourd'hui, précise comment les Parlements nationaux peuvent participer de manière plus active au débat européen, et énonce avant tout comment les Parlements nationaux peuvent mieux ancrer le débat européen au sein de leurs pays respectifs. Il traite des sujets controversés tels que l'institution d'une deuxième Chambre avec les arguments pour et contre. Ce document met aussi en avant l'importance de la COSAC en tant que forum permettant la continuité des débats. En effet, l'unicité de la COSAC réside dans son inscription au protocole des Traités. De plus, toutes les parties assistent aux réunions de la COSAC qui se tiennent très régulièrement sous chaque Présidence. Il existe ainsi une forme de continuité. Soulignons l'opportunité de la COSAC de pouvoir traiter des thèmes porteurs d'avenir, et ceci jusqu'à la prochaine Conférence des gouvernements prévue en 2004. Nous attachons une importance majeure à ce fait, car nous pourrions ainsi examiner constamment différents aspects présentés par les Présidences des pays respectifs.

Parallèlement, nous savons évidemment que la COSAC n'est pas en mesure de prendre

des décisions fermes, mais le débat est important comme source d'inspiration pour de très nombreux représentants des Parlements nationaux. Si la COSAC doit fonctionner en sorte à nous permettre de suivre activement les travaux jusqu'à la Conférence des gouvernements, il est évidemment nécessaire que le groupe de travail désigné selon nos statuts, soit plus ou moins permanent afin de pouvoir assurer la continuité des travaux.

Le document suscité souligne aussi que l'on peut communiquer sans pour cela avoir besoin de se rencontrer. Il est aujourd'hui tout à fait possible de maintenir un dialogue ouvert par le biais d'Internet et des pages d'accueil. Ceci pourrait être un complément entre nos réunions.

Mme Outi Ojala, Finlande : Nous remarquons souvent que le déficit démocratique tient au rôle peu important des Parlements nationaux et à leur impuissance à influencer sur les affaires européennes. Cependant il s'agit plus de la situation des citoyens n'ayant pas la possibilité de suivre ce qui se passe au sein de l'Union européenne. Il est de la plus haute importance que les gouvernements, les Parlements nationaux et les médias informent des affaires Traitées au sein de l'Union européenne, afin que les citoyens puissent réellement se rendre compte de l'impact de celles-ci sur la vie quotidienne de tout un chacun. Nous savons tous que les médias ne sont pas toujours intéressés par les dossiers Traités par les Parlements de l'Union européenne.

Un Parlement isolé ne peut pas être dynamique, par contre certaines assemblées sont plus actives et d'autres plus passives. Si l'un des Parlements traite les affaires européennes de manière *ad hoc*, l'Union ne pourra pas produire de résultats réels, ni avoir une faculté d'action. En Finlande, nous avons instauré un système valable où toutes les Commissions spécialisées et impliquées dans les affaires européennes soumettent les dossiers visés à la Grande Commission, notre équivalent de la Commission des Affaires européennes. Une seule Commission n'est pas en mesure d'assurer le suivi d'un grand nombre de dossiers, de connaître tous les détails et les évolutions en Europe.

Du point de vue finlandais, cela démontre l'impossibilité d'une seconde ou d'une troisième Chambre. Il ne nous semble pas réaliste qu'un nouveau corps, composé des Parlements nationaux, puisse être à même de se tenir informé sur tout ce qui se passe en Europe. Ainsi, je pense que la COSAC représente une excellente plate-forme que nous pouvons développer. En Finlande par contre, nous ne sommes pas particulièrement enthousiasmés par l'idée de transformer la COSAC en une seconde Chambre, ni par la création d'un nouveau corps composé des Parlements nationaux fonctionnant alors comme seconde Chambre.

Je voudrais en bref ajouter ceci. Le modèle de Convention fonctionne de manière satisfaisante, mais je voudrais cependant souligner l'importance d'une large participation politique si ce modèle devait utiliser. La représentation politique risque d'être des plus restreinte avec un seul ou deux représentants nationaux.

Mme Andrea Manzella, Italie : Je pense qu'en suivant le protocole d'Amsterdam concernant les Parlements nationaux, l'expression de déficit démocratique ne signifie plus vraiment grand chose car, grâce au protocole, nous avons créé un système parlementaire adapté au Parlement européen et aux Parlements nationaux. Si ce système ne fonctionne pas encore, c'est parce que nous ne l'avons pas encore mis en application. Une fois mis en place, nous devrions disposer d'un bon mécanisme sans nécessairement en arriver à la conclusion absurde d'une troisième Chambre.

Je vous demande de considérer quatre méthodes possibles pour la COSAC. La première est la méthode de la Convention qui est simplement une réforme institutionnelle remplaçant une méthode interparlementaire par une méthode intergouvernementale. La seconde méthode est celle représentée par la procédure empirique, c'est-à-dire utiliser les meilleures pratiques en respectant l'indépendance de chaque Chambre constitutionnelle. La troisième méthode serait de transformer le Conseil des Affaires générales en un Conseil qualifié qui recevrait chaque semaine les ministres des Affaires européennes de chaque État membre.

La quatrième méthode pourrait être un renforcement de la COSAC. Nous pourrions avoir deux réunions au lieu d'une seule : l'une en début de chaque période présidentielle et l'autre en sa fin. Nous pourrions aussi créer des groupes de travail dynamiques. L'autre différence serait la définition de la COSAC en fonction de sa différence par rapports aux Conventions. Une Convention pourrait être quelque chose ressemblant à une force tactique créée dans l'objectif de la réforme institutionnelle, dans laquelle la COSAC fonctionnerait comme une clé ; un corps permanent chargé de la procédure et spécialement désigné pour assurer les relations entre les Parlements nationaux et le Parlement européen.

Mme Maria Eduarda Azevedo, Portugal : Au sein de l'Union, nombreuses sont les questions qui restent ouvertes. La prochaine Conférence intergouvernementale devra se pencher sur ces questions majeures. L'Union devra faire un premier pas en définissant les objectifs politiques à mettre en place au cours de ce siècle. L'Europe doit se rendre compte que les populations n'accepteront pas de manquer cette occasion de bâtir l'avenir de l'Europe. Je pense que nous ne pouvons pas en rester là, car avec un tel projet d'envergure, la Communauté ne peut baisser les bras et se doit de donner une nouvelle forme aux Parlements nationaux.

Nous devons avoir une volonté politique active et faire en sorte que les Parlements nationaux initient un dialogue fructueux avec les populations nationales afin de les engager dans le projet européen. Dans ce contexte, tous les problèmes complexes concernant les citoyens doivent être soulevés. Il est nécessaire que les Parlements nationaux soient des participants actifs et non pas seulement des observateurs. C'est la raison pour laquelle nous devons considérer la révision des modèles de Traités. Pour ce faire, il est nécessaire d'utiliser, par exemple, une Convention.

Les Parlements nationaux doivent dès maintenant s'engager dans des profondes discussions pour clarifier la situation et se concentrer sur les questions influençant les citoyens et la société civile. Ce débat doit contribuer à donner aux citoyens européens des différents pays le sentiment qu'ils jouent un rôle clé. Les Parlements nationaux doivent également renforcer leurs contributions, afin de créer une coopération entre les divers Parlements et, ceci doit évidemment reposer sur les travaux réalisés jusqu'ici par la COSAC. Ceci est d'une très grande valeur afin de pouvoir plus régulièrement traiter les Affaires européennes à l'échelon parlementaire.

M Giorgio Napolitano, Parlement européen : La procédure constituante ébauchée en annexe au Traité de Nice devrait être achevée au plus tard en 2004 et, dans cette procédure, il est reconnu que les Parlements nationaux jouent un rôle prépondérant. Ceci est entièrement en accord avec le rôle du Parlement européen. Le forum le plus important permettant réellement de rassembler les divers points de vue signalés dans les Parlements nationaux est la COSAC.

La création parallèle d'une Convention peut être jugée nécessaire. Ceci nous permet de rassembler les diverses positions des Parlements de l'Union et de les comparer avec les positions du gouvernement et de la Commission. Nous espérons obtenir une Convention. C'est un mécanisme nécessaire pour travailler ensemble dans l'étude d'un nouveau projet institutionnel.

Revenons au document du groupe de travail. Les sujets fondamentaux devant être abordés dans le document et exigeant des compléments d'information sont les suivants : primo l'ensemble des relations entre les Parlements nationaux et les gouvernements respectifs ; secundo les relations entre les Parlements nationaux et les institutions européennes et, tertio, les relations de ces dernières avec le Parlement européen.

Nous déployons tous nos efforts sans restriction pour réaliser un objectif sans commune mesure avec les élargissements antérieurs. Nous parlons d'un projet de réunification et, je pense que la Communauté, née dans les années cinquante, est en passe de renaître une seconde fois. Cependant, pour que cela puisse se faire, nous devons rester ferme dans notre vision. C'est dans cet esprit que nous devons travailler sur les problèmes de l'avenir de l'Union, des Parlements, des États membres, mais aussi des États candidats. Les Parlements nationaux et le Parlement européen peuvent ici préparer le terrain ensemble, sans être perturbés par nos responsabilités respectives.

Prof. Dr Jürgen Meyer, Allemagne : J'aimerais examiner le rôle des Parlements nationaux dans la préparation de la CIG de 2004. Nous sommes très heureux que M. Göran Persson ait suggéré ce matin qu'une Convention devrait se réunir en 2002 et devrait jouer un rôle capital. Une nouvelle Convention comprend quatre acteurs : les Parlements nationaux, les délégations du Parlement européen, la Commission et naturellement les délégués des gouvernements.

Nous pensons que les travaux de la Convention devraient commencer l'an prochain en janvier ou février. Ainsi, il resterait alors suffisamment de temps pour achever l'avant-projet en 2002. Puis un débat public devrait se dérouler, et avant la tenue de la CIG, la Convention pourrait examiner les diverses suggestions publiques pour les analyser et les intégrer. Je juge excellente la proposition de M. Persson selon laquelle la Convention devrait présenter une alternative avec plusieurs solutions. Je pense que la nouvelle Convention devrait, contrairement à l'ancienne, voter et peut-être offrir des solutions de rechange appuyées sur une faible minorité, qui devraient être transmises au Conseil pour décision. Les pays candidats devraient être représentés par des délégués de plein droit, parce que la Convention ne décide pas, mais elle propose.

La COSAC ne devrait pas être opposée à la Convention. Nice prévoit deux procédures, l'une représente le modèle ancien à huis clos, guère positive vis-à-vis du public, et une Convention non seulement plus démocratique, mais également beaucoup plus efficace. Vous ne savez évidemment pas si une Convention procède avec plus d'efficacité dans ses travaux. Ce n'est qu'une idée, mais sans idées nous ne pouvons aménager l'avenir.

M. Lars Tobisson, Suède : Suite à la Déclaration de Nice le Parlement suédois a instauré une commission spéciale reposant sur les commissions permanentes respectives des Affaires constitutionnelles et étrangères. Cette nouvelle commission a approuvé à l'unanimité un rapport ayant ensuite fait l'objet d'un grand débat à la Chambre du Parlement suédois. Mes propos d'aujourd'hui reflètent ce travail achevé.

Les Traités de l'UE et tout amendement afférant, sont ratifiés par les Parlements des États membres. C'est pourquoi j'estime que nos Parlements nationaux devraient exercer plus d'influence en la matière que le simple droit d'approbation rétroactive de conclusions déjà entérinées. Nombreuses sont les personnes en faveur d'une Convention. J'étais membre de la Convention chargée de la Charte des droits fondamentaux. Je doute que nous puissions transposer directement ce modèle. Des questions de représentativité se posent avec l'option de deux parlementaires seulement par pays. Le problème est de savoir qui vous représentez véritablement, de savoir sur le mandat de qui vous agissez dans une telle Convention.

Esquisser l'avenir de l'Europe est une tâche beaucoup plus ample et vaste que celle confiée à l'ancienne Convention. Je pense donc qu'il serait sage de commencer par organiser ce débat devant d'autres forums. Les gouvernements seront investis d'une responsabilité spéciale pour la révision des Traités et du catalogue des compétences.

Pour des raisons évidentes, le Parlement européen examinera tous les sujets appropriés, et il dispose déjà des structures pour le faire. Le rôle des Parlements nationaux est foncièrement une affaire à régler par ces Parlements. Si ce sujet doit être discuté, cela relève de la compétence de nos Parlements, et nous avons déjà un forum de coopération avec la COSAC. Nous comptons ici six représentants par pays membre et trois représentants par pays candidat, et non pas seulement deux. À cet effet nous avons déjà mis en place un groupe de travail, mais pour aménager un débat plus continu il nous faut un secrétariat vraiment permanent doté de plus grandes ressources. Il est parfaitement envisageable que nous ayons besoin de créer plus de groupes de travail que celui que nous avons présentement.

Un débat sur l'avenir de l'Union européenne est déjà lancé. Une phase plus structurée commencera l'an prochain. Si de pareilles dispositions prennent forme, alors nous disposons d'au moins un an pour nos délibérations, puis en 2003 le Groupe de réflexion du gouvernement, les commissions concernées du Parlement européen et le groupe de travail de la COSAC, pourraient composer ce que nous pourrions appeler une Convention. La mission de cet organe serait de formuler des propositions pour la CIG de 2004, mais je ne pense pas qu'il appartienne à la Convention de décider de la formulation des articles du nouveau Traité fondamental pour l'Union européenne. Cette tâche doit nécessairement être réservée à la CIG.

M. Antonis Skyllakos, Grèce : Les Parlements nationaux se désaisissent de prérogatives dans le processus menant vers une Europe fédérale. C'est ainsi que les centres décisionnels s'éloignent des ouvriers et des couches défavorisées de la société. Pourquoi ? Parce que l'Union européenne s'inspire surtout du concept de compétitivité, de profit économique accru, etc. Comment gérez-vous cette situation ? Vous devrez réduire les coûts de la main-d'œuvre ? Cela signifie une perte de pouvoir successive pour les ouvriers de l'Europe entière.

En Grèce les vastes problèmes d'assurances sociales font actuellement l'objet de débats. Les ouvriers ont tenté de se mettre en rapport avec le Parlement national. Pourquoi ? Parce que le Parlement national est encore en Grèce, et qu'il peut prendre des décisions. Il peut influencer la politique du gouvernement. Mais comment voulez-vous que des choses pareilles se passent à l'échelon européen ? Ce serait impossible.

Nous estimons donc devoir lutter au maximum pour que les Parlements nationaux restent influents. Toute mesure additionnelle vers une intégration politique en Europe,

ou vers une Europe fédéraliste, aura pour effet de réduire les pouvoirs des Parlements nationaux.

M. Ben Fayot, Luxembourg : Je pense que nous devons distinguer ce qui se passe au niveau national et ce qui se passe au niveau européen. C'est-à-dire le rôle que les Parlements nationaux jouent dans chacun des États membres et qui ne concerne pas directement la réflexion commune et le rôle que les Parlements nationaux jouent sur le plan européen et qui concerne évidemment notre réflexion commune.

Il faudrait le concentrer essentiellement pour essayer de distinguer ce qui est la particularité de la COSAC et ce qui peut être la particularité d'une Convention. La COSAC est évidemment d'abord de composition changeante d'année à année. C'est aussi une assemblée qui s'occupe de beaucoup de sujets, qui est un forum de discussions et qui émet surtout des vœux politiques à l'adresse des Conseils européens.

Alors la Convention pour moi a une très forte spécificité par un certain nombre de caractéristiques. D'abord la Convention a un mandat précis, obtient un mandat précis d'un Conseil européen. Ensuite, c'est une assemblée qui va se réunir pendant une durée précise, ce qui permet aux députés nationaux de se libérer pendant six mois, neuf mois, et de se concentrer sur les questions européennes. C'est aussi une assemblée qui travaille avec les mêmes personnes qui peuvent donc approfondir le sujet dont ils ont été saisis.

Il importe d'avoir une petite Convention et non pas une grande assemblée, parce que l'essentiel de ces Conventions doit se faire dans des discussions véritables et non pas dans des discours qui suivent.

Je pense aussi que la compétence doit s'approfondir au fur et à mesure que le travail se déroule. En cela je suis d'accord avec un certain nombre d'orateurs précédents. Il faut évidemment que les quatre éléments qui étaient dans la Convention pour l'élaboration de la Charte des droits fondamentaux y soient. Et surtout que les représentants gouvernementaux y soient pour que ce que nous obtenons comme résultat dans cette Convention ait déjà été discuté au préalable à l'intérieur des gouvernements et pour que ce ne soit pas de l'art pour l'art que nous allons faire dans cette Convention.

La COSAC et la Convention peuvent très bien cohabiter chacune ayant ses fonctions propres, ses objectifs propres et ses méthodes propres, et rien ne s'oppose à ce que nous continuions à faire du bon travail dans la COSAC et à ce que nous ayons une Convention qui implique largement les Parlements nationaux dans l'élaboration de nos idées pour l'avenir de l'Union européenne.

M. Bernard J. Durkan, Irlande : Un fait de plus en plus grave est le thème observé dans les élections législatives de plusieurs États membres, ces cinq ou six dernières années et celui de «la reconquête des pouvoirs exercés par Bruxelles ». Ce phénomène n'est pas le propre d'un pays isolé, mais bien de plusieurs pays et se produira encore dans de nombreux autres pays si la question n'est pas débattue et traitée. Pour ma part et celle d'autres membres de notre commission, nous pourrions tomber d'accord sur l'idée d'une Convention envisagée à une échelle plus modeste que celle chargée de la Charte des droits fondamentaux, mais la COSAC devrait être promue à un rang plus élevé et pouvoir jouer un rôle significatif dans les débats se déroulant d'ici la tenue de la prochaine CIG.

Il y a plusieurs raisons à cela. Tous nos parlementaires nationaux se plaignent de ce que les textes législatifs semblent, en surface, avoir été votés par eux, mais ils ont en fait été adoptés par les gouvernements, en accord avec les institutions européennes. Il est vrai que le gouvernement est supposé travailler au nom du Parlement, mais il ne le consulte pas toujours.

Dans cette situation, il est probable qu'il y aura concurrence venue de divers groupements politiques peu disposés à défendre l'idée européenne, voire sans à priori favorable pour l'Europe. Ils se présenteront aux élections locales pour y évincer les parlementaires nationaux. Nous ne pouvons permettre que cela se produise. La solution à ce problème ne consiste pas à instituer une deuxième Chambre, qui en fin de compte serait un salon pour causer. Soyons conscients de l'opinion selon laquelle rien de ce qui se passe au Parlement européen n'intéresse les Parlements nationaux. Nous savons que cette opinion est fausse, mais elle est partagée par les parlementaires nationaux.

Selon nous, la COSAC devrait voir son statut redoré, ses réunions régulières devraient être plus fréquentes, son groupe de travail devrait se réunir plus régulièrement, soit un minimum de trois réunions par semestre, contrairement à la situation présente, et que son secrétariat, permanent et correctement financé, devrait avoir accès aux institutions européennes.

M. Claus Larsen-Jensen, Danemark : Dans notre Commission des Affaires européennes, nous mandats le gouvernement pour les Affaires européennes. Le processus que nous avons initié rappelle celui de la Finlande, avec une intégration plus rapide des commissions techniques respectives concernant le processus européen. Dans nos débats sur l'avenir, je crois que nous devrions nous concentrer sur les objectifs impliquant un rôle accru des Parlements nationaux.

Je perçois ici quatre objectifs. Le premier est de rapprocher des citoyens de l'UE le processus budgétaire et le débat européen. Le second est une plus forte intégration de la politique européenne dans les processus démocratiques des Parlements nationaux. Le troisième est de soutenir les Parlements nationaux et la coopération parlementaire transfrontalière. Le quatrième est d'appuyer le rôle commun des Parlements nationaux et de soutenir l'influence exercée sur les institutions européennes.

Lors de nos débats sur le rôle des Parlements nationaux, nous trouvons que l'accent porte trop sur le point quatre, l'influence commune des Parlements nationaux. Nous devrions, dans le cadre de la COSAC, nous concentrer beaucoup plus sur la manière dont nous pouvons attribuer aux Parlements nationaux un rôle où nous apprendrions les uns des autres et où nous serions nous-mêmes influencés par cela.

Est-ce que nous renforçons mieux les Parlements nationaux en transférant le contexte national des parlementaires à une nouvelle Chambre européenne, ou en transférant la politique européenne aux Parlements nationaux, dont les rapports avec les populations sont plus étroits ? Cette question déterminante est, à mon avis, liée à nos débats antérieurs à la COSAC. Nous devons constamment nous donner le temps, au niveau national, de traiter les diverses phases de cette politique.

La pire éventualité possible dans les débats sur un nouveau Traité, serait le trouble de la population, tandis qu'il nous resterait encore à couvrir de nombreux points figurant à l'ordre du jour, et de donner l'impression que les points inscrits à l'ordre du jour peuvent être constamment repoussés et rester inachevés. Si nous créons un nouvel

équilibre dans la coopération européenne, nous obtiendrons des plus-values dans des domaines où nous ne pouvons y parvenir tout seuls.

Permettez-moi d'exprimer une certaine réserve portant sur la Convention chargée de formuler la Charte des droits fondamentaux. Je ne suis pas convaincu que l'on obtiendra le niveau souhaitable d'adhésion de la population au principe d'une Convention.

PAUSE

Suite des débats.

M. Maurice Ligot, France : En écoutant ce matin le Premier ministre suédois, j'ai noté deux opinions essentielles qu'il a exprimées. Il a dit que les Parlements nationaux sont les porteurs de l'identité nationale. Et il a ajouté qu'il faut renforcer l'influence des Parlements nationaux.

En effet, s'ils sont indirectement présents dans le processus européen par leurs interventions auprès de l'exécutif de leur pays, ils en sont directement et collectivement absents. Cela pose évidemment une vraie question : Est-ce que la souveraineté nationale dont chaque Parlement national est l'expression, peut être durablement ignorée de l'Union sans que celle-ci ne souffre d'un déficit démocratique et sans que les citoyens, c'est-à-dire nous tous, devenions indifférents à l'Europe ? Certains deviennent eurosceptiques, souverainistes. C'est une vraie question, qui ne peut être éludée seulement par la réponse que le Parlement européen est l'expression démocratique des électeurs européens.

À ce sujet, il est normal que la COSAC réfléchisse comme elle l'a déjà fait à plusieurs reprises sur ce que doivent être le législatif et l'exécutif européens. Remarquons d'ailleurs à ce sujet, que dans le schéma actuel issu du Traité de Rome il existe une confusion de fonctions. C'est ainsi que le Conseil des ministres, qui est l'émanation des gouvernements des États membres, dit qu'il a à la fois une fonction de gouvernement et de législatif. A l'inverse, le Parlement européen, qui est un législateur, est loin de disposer de tout pouvoir législatif.

On peut donc en conclure logiquement qu'il devrait être plus conforme à la logique démocratique et à celle de la séparation des pouvoirs relatifs entre législatif et exécutif, que cette fonction de prendre les décisions et de voter les règles générales soit exercée par les élus des peuples, c'est-à-dire le Parlement européen, et, pourquoi pas, par les représentants des Parlements nationaux, l'expression de souveraineté nationale, c'est-à-dire des gens pris collectivement dans le cadre d'un système de deux assemblées.

Première objection, cette deuxième assemblée n'aurait guère d'utilité et d'efficacité. Cette objection fait un peu sourire, quand on sait que 12 pays sur 15 de l'Europe comportent un législatif à deux assemblées. Par conséquent, c'est une objection qui ne paraît pas très justifiée.

Deuxième objection, risque de conflit entre les deux assemblées, Parlement européen et représentants des Parlements nationaux. Dans tout système bicaméral il y a forcément une assemblée qui a la priorité.

Autre objection, cette deuxième assemblée n'aurait guère de compétence. C'est à déterminer. Cependant voit très bien déjà qu'une compétence pourrait lui appartenir qui

serait la protection des droits et des pouvoirs des États par rapport à l'Union.

Enfin, certains disent qu'un doublement est impossible à assumer. Nous savons que dans beaucoup de Parlements il y a double mandat, un cumul de mandats, et que cela n'a jamais empêché grand chose.

Pour conclure, c'est important la question de la place des Parlements nationaux dans les institutions européennes. Elle mérite d'être débattue en profondeur et avec toute l'attention désirable. C'est notamment la mission de la COSAC. Je crois qu'il y aurait intérêt à ce qu'elle décide que le groupe de travail poursuit sa mission, sa réflexion sur le rôle collectif des Parlements nationaux jusqu'à la réunion prévue en 2004 de la CIG et que ce point soit précisé dans le projet de contribution de la Présidence de la COSAC, c'est-à-dire la Présidence suédoise.

J'ajoute que les travaux de la COSAC et ceux de son groupe de travail seraient utilement mis à profit par une Convention qui pourrait être réunie en vue de la préparation de la CIG. Cette Convention n'aura pas la mission de décider mais de réfléchir et de présenter des options pour aboutir, si c'est possible, à une nouvelle architecture des institutions européennes, comportant notamment les Parlements nationaux.

M. David Martin, Parlement européen : Le Parlement européen voit dans le Parlement européen et les Parlements nationaux des partenaires œuvrant pour rendre le processus décisionnel européen plus démocratique, plus transparent et plus légitime. Nous n'y voyons aucunement deux ensembles institutionnels rivaux, mais bien coopérants pour s'assurer que les gouvernements et les institutions européennes rendent compte des actes posés et des décisions prises à l'échelon européen.

Concernant l'échéance de 2004, je crois que les Parlements nationaux ont cette fois l'occasion de jouer un rôle unique. On peut distinguer trois phases dans ce rôle. La première phase porte sur des débats et des idées, la seconde sur des propositions formelles et la troisième sur la ratification.

J'admets, en termes de débats et d'idées, que les Parlements nationaux et régionaux sont plus proches de leurs électeurs, et qu'ils devraient animer une gamme aussi vaste que possible de débats sur les traits souhaitables de la future Europe.

La seconde phase, une fois les débats achevés, devrait consister à rédiger les propositions formelles. La Convention est certainement l'outil pour y parvenir. Le concours des gouvernements à ce débat est nécessaire, sans quoi il ne restera qu'une contribution générale de plus au profil futur de l'Europe. Si la démarche de la Convention résulte en ce que les Parlements, la Commission et les gouvernements partagent des idées et des séries de conclusions en fin de processus obligatoire, et même si ces conclusions comportent des options, alors pareille proposition devrait être considérée de manière très sérieuse par la Conférence intergouvernementale. Une Convention aurait beaucoup plus d'autorité que tout organe concurrent. Je crains que ces propos incluent également la COSAC. Outil important pour les débats et pour l'échange d'idées, la COSAC n'offre cependant pas la dimension gouvernementale présentée intégralement par la Convention.

Dans la troisième phase, les Parlements nationaux jouent naturellement un rôle absolument unique, et c'est le stade de la ratification. Si les Parlements nationaux

devaient ne pas retrouver leurs idées dans le document final adopté par les chefs de gouvernements, après avoir engagé la population dans les débats et participé à la rédaction des propositions formelles, alors ces Parlements nationaux détiendraient une position très forte pour rejeter tout Traité.

M. Tino Bedin, Italie : Andreas Maurer a dit récemment que les Parlements nationaux ont non seulement manqué le train de Bruxelles, mais que la tendance consiste en un glissement du parlementarisme vers une démarche plus nationale et plus bureaucratique. Cette conclusion devrait nous inviter à y réfléchir à deux fois, et devrait nous inciter à un engagement renouvelé pour identifier une déclaration commune, pour ouvrir individuellement et collectivement afin de confirmer le rôle central que les Parlements devraient et peuvent jouer – les Parlements nationaux fixent, dans le cadre de l'Union européenne, les modalités de l'action gouvernementale. Ceci est très important, spécialement concernant le Protocole sur les Parlements nationaux, et ceci devrait être répété dans les conclusions de la présente réunion de la COSAC.

Nous sommes tous persuadés qu'il est nécessaire d'engager l'opinion publique dans la présente phase de réflexion sur l'avenir de l'Europe. À mon avis, il convient d'éviter dans ce processus de traiter sur un pied d'égalité les diverses ONG et autres intervenants non parlementaires. Les Parlements nationaux doivent être reconnus comme les organisateurs de cette table ronde, si vous le voulez bien, qui porte sur l'avenir de l'Europe Traité à l'échelon national. Je voudrais mentionner, en particulier, que les Parlements nationaux doivent se rendre à la croisée des chemins institutionnels, comme les représentants de l'ensemble des forces démocratiques agissantes en Europe, un forum où les parlementaires rencontrent à la fois des acteurs européens et des représentants des autorités locales et régionales. Il est important je pense, d'établir en ces matières, des liaisons bilatérales entre assemblées parlementaires.

M. Hubert Haenel, France : Je voudrais rappeler que, dans le débat qui s'ouvre sur l'avenir de l'Union européenne, les Parlements nationaux ont un rôle fondamental à jouer pour contribuer à redonner sens et légitimité à la construction européenne. On peut dire que les Parlements nationaux doivent s'approprier, en quelque sorte, le débat européen.

En ce qui concerne la COSAC : Je souscris pour ma part tout à fait à la proposition que vous faites, que la COSAC participe d'une manière continue jusqu'en 2004 au débat sur l'avenir de l'Union. Donc avant de nous séparer demain, il faudra que nous prenions le parti de dire oui, nous, COSAC, souhaitons être très présents dans le débat européen jusqu'en 2004, de façon permanente, et fixer, sans doute, la méthode la plus pertinente.

En ce qui concerne la Convention, qui doit être chargée cette fois non pas de participer à tout le débat européen, mais de préparer la Conférence intergouvernementale de 2004, c'est sans doute le Sommet de Laeken, sous Présidence belge, qui devrait déterminer le mandat et fixer la méthode de la Convention, nouvelle formule. Je n'insisterai pas. Il ne faut pas purement et simplement transposer ce que nous avons connu quand nous avons élaboré la Charte des Droits fondamentaux.

Nous avons évoqué ce matin le problème de l'élargissement. Il me semble qu'il serait un bon signal vis-à-vis des pays candidats de leur garantir qu'ils participeront, à part entière, à cette future Convention sur un pied d'égalité.

Enfin, on a eu le sentiment, dans quelques interventions, qu'on « opposait » Convention

et COSAC. COSAC et Convention sont des instances de natures différentes. Une Convention surchargée, en disant qu'on va tout confier à la Convention, pouvait rendre superfétatoire la COSAC. Je pense que non. Il n'y a pas double emploi. La Convention est un mandat du Conseil sur un sujet précis, avec une composition ad hoc et pour un temps déterminé. La COSAC tire sa légitimité d'un Traité. C'est une instance permanente où seuls les représentants des Parlements nationaux des pays membres et des pays candidats et du Parlement européen sont présents. Elle est libre de discuter de tous les sujets et de fixer elle-même sa méthode et sa procédure.

M. Bogdan Barovic, Slovénie : Nous avons appris que la volonté d'adhésion à l'UE des populations de plusieurs pays candidats, n'est plus aussi forte qu'elle ne l'a été. L'une des raisons à une situation pareille est l'insuffisance de liens solides entre chaque citoyen d'un pays particulier et l'UE. Le lien le plus fort devrait être le Parlement national. Il appartient donc aux Parlements nationaux de lancer un débat à caractère plus politique dans leurs pays respectifs. Un rôle très important est joué par les parlementaires présents aux réunions de la Commission des Affaires européennes. Ils devraient coopérer avec les Commissions des Parlements nationaux, et les membres des Commissions des Parlements nationaux devraient coopérer, de manière plus intense, aux réunions de la Commission des Affaires européennes.

M. Liviu Maior, Roumanie : Je désire soulever un problème qui revêt un grand intérêt pour les pays candidats, à savoir le problème des CPM ou JPC (commissions parlementaires mixtes). Les liens existant entre les Parlements nationaux des pays candidats et le Parlement européen sont constitués par ces commissions, qui de manières variées, effectuent les travaux spécifiques dans les Parlements des États membres.

Puis-je vous demander s'il est possible, lors de la prochaine réunion de la COSAC, de prévoir une discussion sur ce sujet et peut-être d'instituer une branche ad hoc de la COSAC pour abriter un organe propre aux présidents des commissions parlementaires mixtes des États membres, du Parlement européen et des pays candidats. J'estime que la COSAC représente le meilleur mode de fonctionnement d'une pareille branche.

M. Kars Veling, Pays-Bas : Le débat actuel porte sur la question de savoir si nous devons promouvoir la légitimité à l'échelon européen avec un renforcement de l'identité européenne, ou si, au contraire, nous devons œuvrer davantage pour renforcer le rôle des Parlements nationaux. En toutes circonstances, la démocratie en termes de pouvoir de contrôle et la politique à cet effet sont essentielles. Pour la légitimité démocratique, il est aussi important de disposer d'une plus grande transparence et de structures décisionnelles simples, ainsi que de procédures minutieuses et contrôlables pour la contribution des Parlements nationaux.

Certains demandent aujourd'hui de nouvelles formes pour renforcer la légitimité démocratique. D'autres plaident pour consolider la COSAC à cet effet. Je suis convaincu de ce que le renforcement d'un nouvel organe, voué à la légitimité démocratique, ne produit pas nécessairement l'effet escompté. D'autres encore préconisent que nous optons pour une Convention chargée de préparer le terrain pour la prochaine CIG. Une telle Convention est naturellement un bon instrument, car elle permet aux parties concernées de s'engager dans des affaires importantes. Je partage l'avis de la Présidence suédoise en exercice, où dès qu'une Convention traitant d'affaires importantes, telles qu'un amendement au Traité, la question de la légitimité d'une pareille Convention sera remise en cause, signifiant qu'il faudra revoir le rôle des

Parlements nationaux et les modalités de cette Convention. Concernant le renforcement de la légitimité démocratique, j'en conclus que la tenue d'une Convention ne nous offre pas de garanties. La transparence reste une pierre angulaire dans la détermination de la légitimité de toute institution et de toute procédure européenne.

M. Silvio Rui Cervan, Portugal : Il n'existe pas d'opinion publique européenne unique, mais bien quinze opinions publiques en Europe. Cela enrichit certes la construction européenne et rend cette œuvre centrale. J'estime le modèle de la Convention comme complémentaire aux travaux de Parlements nationaux, faute de quoi les quinze opinions publiques divergeraient davantage. Cette question intéresse la construction européenne. De deux choses l'une : soit nous pouvons activer nos Parlements et nos opinions publiques en les transformant en acteurs plus actifs de la construction européenne, soit nous avons un modèle exclusif avec les élites et l'opinion publique.

Argument supplémentaire à l'intention de ceux, qui comme moi croient en l'importance et au rôle déterminant d'organes comme la COSAC. Je suis préoccupé du fait que 3 % au maximum de la population de mon pays sait quels sont ses représentants, ici, aujourd'hui. C'est peut-être un aspect moins important, mais qui pourrait cependant nous aider à inverser la situation. Or pour inverser la situation, nous ne pouvons pas y parvenir en la traitant avec des mécanismes tels que la Convention. D'où mon avertissement. Il ne convient pas, à mon avis, de conduire le débat sur ces bases. Des résultats fructueux exigent, selon moi, l'engagement des Parlements nationaux.

M. Panos Kamenos, Grèce : Ce dont nous débattons ici aujourd'hui ne sera, en fait, compris par notre peuple que dans trois, quatre ou cinq ans. Entre temps, nous devons tenir compte des mauvaises mentalités, des mauvaises intentions et des différences d'avis. Je vous dis ceci parce qu'en Grèce, 95% de la population et toutes ses formations politiques, excepté le parti communiste, croient dans l'avenir de l'Europe, et œuvrent à cette Europe future.

Ce rôle à jouer par les Parlements nationaux devrait être soutenu par nous, par l'intermédiaire de la COSAC, mais il devrait être appuyé également par d'autres initiatives qui ne sont pas de nature interparlementaire.

Concernant les technologies nouvelles et la communication entre Parlements, je voudrais vous citer un exemple. Si un parlementaire finlandais désire savoir ce qui se traite au Parlement grec, il devrait connaître le sujet : il demande donc un exemplaire du procès-verbal, à savoir le procès-verbal traduit du grec. Je ne crois pas que ce parlementaire obtiendra finalement les éléments d'information souhaités. Il en va de même avec notre Parlement et avec tous les autres Parlements. Nous devrions soutenir et mettre en œuvre la communication électronique entre Parlements et appuyer la transmission d'information entre nos Parlements.

Une affaire très intéressante est actuellement portée devant les tribunaux grecs. Il s'agit d'un cas de corruption et de blanchiment d'argent, cas tranché par le Parlement allemand en 1997. Or, nous n'avons pas accès aux dossiers de la Commission du Parlement allemand pour le dixième et le onzième mois de 1997. Ceci illustre l'importance de la communication entre Parlements.

J'invite finalement mes collègues, les représentants présents ici à la réunion de la COSAC, en qualité de Parlements nationaux et de la COSAC, d'adopter la proposition

du Président français, M. Chirac, pour abolir la peine capitale dans tous les pays, sentence déjà abolie dans les États membres de l'Union européenne, mais également à abolir dans les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne. Ceci devrait être transmis comme le point de vue de la totalité des Parlements nationaux, lors de notre prochaine rencontre avec le Président des États-Unis.

M. Knud Erik Hansen, Danemark : Dresser une charte et débattre sur l'UE et ses structures sont deux choses différentes. C'est une tâche considérable. A mon avis, on peut exprimer deux vœux pour une Convention. Un souhait problématique, selon moi, revient en fait à utiliser la Convention pour transférer davantage de pouvoirs de la CIG à la Convention. Des organes telles qu'une Convention ou un forum sont valables, si les décisions sont prises par les États et à la CIG. Le trait caractéristique de notre régime démocratique ne réside pas dans la prise de positions, mais plutôt dans l'aménagement de dialogues et de débats. Nous disposons ici d'un forum et d'une Convention. Il s'agit donc d'une tâche très vaste. Nous devons ainsi établir des priorités et organiser un processus transparent. La mission de la Convention, ou du forum, ne se réduit pas à émettre une proposition unique, mais plutôt à présenter différents avis. Dans l'éventualité de divergences irréductibles dans les opinions, la tâche consiste à décrire ces avis différents afin de jeter les bases solides d'un débat en Europe. Cela signifie aussi que nous pouvons ainsi intégrer plus d'intérêts nationaux que ne le permet une Convention. Deux représentants par pays seront insuffisants pour tenir compte d'intérêts différents. La représentation devrait être plus grande, afin de prendre en compte les vœux divers de ces pays. Il me reste seulement à dire que l'essentiel n'est peut-être pas l'expérience de la Convention. Notre expérience de la COSAC et de sa composition pourrait constituer le point de départ, et si nous pouvons exploiter l'expérience acquise par la COSAC, nous pourrions peut-être mettre en place un forum où il nous serait possible de tenir compte des différents avis.

Mme. Maria Arseni, Grèce : Je pense que les choses ne se passent pas très bien entre les citoyens de l'Europe et l'Union européenne. Il est manifeste que les États membres ont aujourd'hui fait des efforts considérables durant une très longue période pour devenir de bons membres de cette Union européenne. Il reste maintenant aux États candidats à son adhésion à accomplir les mêmes efforts. Cependant de nos jours, les citoyens de l'Europe ont le sentiment qu'ils devraient prendre part à tout ce qui se déroule à l'échelon européen et même à l'échelon global. S'ils veulent pouvoir bénéficier de la mondialisation, ils devront utiliser le seul instrument existant au niveau international, c'est-à-dire la coopération internationale—supranationale.

Le citoyen éprouve aujourd'hui le sentiment de ne pas être consulté dans les discussions. Il a le sentiment aujourd'hui, que des mesures sont prises pour lui, mais sans lui. Le citoyen d'aujourd'hui estime, à juste titre, que lui ou elle aimerait participer pleinement aux processus en cours en Europe. Dans l'Europe actuelle, la COSAC est très importante, mais les Parlements nationaux le sont également. Les Parlements nationaux constituent le lien entre l'opinion publique et tout ce qui se déroule à l'échelon européen, au sein de l'Union européenne. Les Parlements nationaux ont les moyens d'informer et d'aider les citoyens, mais aussi d'informer à leur tour l'Union européenne sur tout ce que ses citoyens veulent lui communiquer.

Les Parlements nationaux peuvent entamer un dialogue interne avec les citoyens, les associations de jeunes, les représentants des autorités locales, les ONG et l'ensemble de la société civile.

M. Krzysztof Majka, Pologne : Je voudrais signaler quelques problèmes envisagés principalement sous un angle propre aux pays candidats.

Point no 1. À partir du document de Nice, on peut tirer la conclusion que les pays candidats ont obtenu une voix dans le débat sur la Conférence CIG de 2004. Les pays signataires des Traités d'adhésion participeront directement à la Conférence et ils seront Traités sur un pied d'égalité. Les pays qui ne pourront pas signer le Traité avant cette date, auront le statut d'observateur. Le statut des pays candidats reste cependant, jusqu'à cette date, un peu flou, à savoir cette année, l'année prochaine et en 2003, c'est-à-dire quand se déroulera la phase la plus importante des discussions préparatoires. En la matière, la rapidité des prises de décisions est essentielle. En conclusion : les Parlements nationaux des pays candidats seront intégrés, sur un pied d'égalité, aux discussions préparatoires aux décisions qui seront finalement prises durant la CIG de 2004.

Point no 2. Les Parlements nationaux des pays candidats seront, durant la période de préadhésion, intégrés dans certaines plates-formes de discussion, telles que p. ex. la COSAC et la commission parlementaire mixte. La CPM (ou JPC) est, je crois, un instrument puissant pour les contacts externes des candidats et pour l'intégration dans l'UE. Après leur adhésion, les pays candidats accéderont naturellement au droit d'éligibilité au Parlement européen. C'est en soi une très bonne chose. Toutefois ils perdent la CPM, un moyen d'information et de participation important dans ce canal de discussion. Pour améliorer cet état de chose, il faudrait renforcer la COSAC et développer son rôle. Cependant pour rendre la COSAC plus efficace, comme instrument, il faudrait amender son règlement intérieur, spécialement pour améliorer ses procédures décisionnelles, lancer peut-être différentes procédures, puis celles pour la recherche d'un consensus.

Point no 3. Les Parlements nationaux des pays candidats accomplissent certainement un travail énorme pour intégrer *l'acquis communautaire* dans les systèmes légaux nationaux et ils se consacrent en même temps à un examen minutieux des procédures de négociation pour rester en contact avec les sociétés. Ceci exige un système solide et efficace de coopération interne entre Parlement et gouvernement.

Mme Fientje Moerman, Belgique : D'abord je voudrais faire une remarque préliminaire. Le problème du contrôle parlementaire ne se pose pas uniquement dans le contexte européen. D'ailleurs c'est souligné dans l'excellente étude qui nous est soumise. La technicité, la complexité et la rapidité des évolutions renforcent la diminution du contrôle parlementaire subis par les Parlements nationaux, suite au transfert de compétence au niveau européen et dans certains pays, dont le mien, au niveau régional. Il s'agit donc aussi, et peut-être tout d'abord, de réévaluer le travail parlementaire en tant que tel, dans le Parlement européen aussi bien que dans les Parlements nationaux.

Deuxième point : L'organisation de la prochaine Conférence intergouvernementale. Nous pensons évidemment que l'implication des Parlements nationaux dans la préparation de la prochaine CIG est nécessaire. Ce sera cependant insuffisant. Il faudrait un débat généralisé dans chacun de nos pays et son organisation est de notre responsabilité à chacun. Il ne faudrait pas que cette discussion une fois de plus se déroule au-dessus des têtes des citoyens européens.

Troisièmement: Nous soutenons l'idée de la Convention. La représentation parlementaire au sein de cette Convention doit être assez large pour permettre une

représentation de tous les spectres politiques. Toutefois l'aboutissement de cette Convention dépendra, en une très large mesure, du contenu de la déclaration de Bruxelles-Laeken. Celle-ci devrait définir clairement l'agenda, la méthode et les questions à l'ordre du jour de la Convention et, en outre, en posant la question, devrait déjà tracer les contours du débat institutionnel, j'oserais même dire constitutionnel.

Finalement, nous croyons que l'idée d'une deuxième Chambre, composée de représentants des Parlements nationaux ne contribuera pas, nuira peut-être même, à éliminer cette distance entre les citoyens et la politique européenne. Non seulement c'est presque impossible du point de vue pratique, mais en outre, cette troisième Chambre – en fait c'est une troisième Chambre – diminuera encore la transparence vis-à-vis du citoyen.

M. Guenter Gloser, Allemagne : Nous avons, à plusieurs occasions, parlé des citoyens européens. Si ces derniers se trouvaient dans cette salle, ils se demanderaient de quoi parlent les membres. Ils parlent du rôle des Parlements nationaux. Ces citoyens se demanderaient pourquoi. Est-ce que ces parlementaires ne sont pas dotés de prérogatives dans leurs Parlements respectifs? Pourquoi n'exercent-ils pas leurs droits vis-à-vis de leurs gouvernements ? Ce sera le premier point.

Si nous remettons aux citoyens nos projets de textes – les Parlements nationaux sont plus proches des électeurs, comme il y est dit, nous sommes plus proches que les parlementaires européens, ces citoyens demanderaient : « Pourquoi voterions-nous pour les parlementaires européens si les autres parlementaires sont plus proches des électeurs ? À quoi donc servent-ils ? ». En renversant la question, je crois qu'il n'existe pas de malentendu. Tout le monde dit que ce n'est pas dirigé contre les parlementaires européens. Que faisons-nous au Parlement européen pour nous assurer que ces parlementaires européens sont bien investis de leurs prérogatives, pour que nous puissions parler d'un véritable Parlement ?

Les citoyens se diraient : J'ignore totalement qui est responsable de quoi. La conclusion que je tire de nombreux débats consiste à dire : les structures décisionnelles requièrent aussi de la transparence. Qui est responsable de quoi ?

Nous ne voulons pas de contradictions entre, d'une part la COSAC et son domaine de compétence et d'autre part la Convention. Je vois dans la Convention une possibilité d'aboutir à des résultats avec une mission limitée et le concours de tous les acteurs du processus européen. Nous devons être critiques vis-à-vis de nous-mêmes. Je vois comment cela se passe en Allemagne. Je vois cela de ma position, de mes observations de la Convention pour la charte des droits fondamentaux. Les journaux, en Allemagne, ont traité davantage des autres institutions européennes. Comme nous nous intéressons à la transparence, nous devrions aussi en tenir compte.

M. Elmar Brok, Parlement européen : Nous sommes conscients, je pense, que nous avons d'un côté les intérêts communs des parlementaires et de l'autre le pouvoir exécutif des États membres. Il est nécessaire, je pense, de renforcer les Parlements nationaux dans le processus d'intégration européen, en particulier vis-à-vis des gouvernements nationaux en tant que membres du Conseil. Il convient aussi de renforcer, dans son rôle, le Parlement européen. Il n'existe pas de contradiction sur la question de savoir si nous sommes proches de la population ou non. Les citoyens nous ont tous élus, et tous les bulletins de vote revêtent la même importance. La COSAC facilite l'échange d'information afin que nous soyons à la hauteur de cette tâche.

J'ai par deux fois, à Amsterdam et à Nice, participé à une CIG en ma qualité de parlementaire européen. Je ne crois pas significatif, à l'avenir, le genre de travaux préparatoires auxquels j'avais ainsi participé. Les travaux préparatoires de Nice sur la Charte des droits fondamentaux étaient meilleurs que la CIG. Ceci grâce à l'interaction exploitée entre le Parlement européen et les Parlements nationaux. Sur la base de cette expérience, nous devrions faire progresser la Convention. Il n'y a nullement contradiction entre la Convention et la COSAC.

Je tiens à dire ceci, en matière de légitimité et de législation. Nous devons ensemble veiller à ce que toutes les institutions européennes engagées dans le processus législatif, tiennent des réunions publiques, car ceci pourrait être un obstacle à l'information des Parlements nationaux et des citoyens. Je fais ici allusion au Conseil des ministres. Tous les organes engagés dans le processus législatif devraient tenir des réunions publiques, et le Conseil des ministres doit faire l'objet d'un contrôle parlementaire. Ici la proposition émise par le chancelier Schröder p. ex. se rapproche d'une position qui devrait nous intéresser, nous les parlementaires. C'est aussi une position que nous devrions appuyer.

Mme Liia Hänni, Estonie : Je tiens à vous rappeler le rôle des Parlements nationaux dans les pays candidats. Un aspect majeur de notre rôle est d'apporter un soutien populaire au processus d'adhésion. En Estonie, nous avons décidé de partager nos responsabilités avec le peuple en organisant un référendum sur l'adhésion.

En Estonie, les eurosceptiques constituent un mouvement en expansion. Les gens s'interrogent beaucoup sur ce qui nous attend comme membre de l'Union européenne. Nous n'avons pas de réponses définitives à toutes les questions. Il est nécessaire d'expliquer à la population que l'Union européenne est un processus à la fois en mutation et démocratique, mais c'est aussi une science. Il peut être mis en œuvre quand nous négocions les conditions d'adhésion comme membre de l'Union européenne. Nous pouvons tous témoigner de la très grande importance pour nous tous de ces valeurs démocratiques.

Parlant de l'avenir de l'Europe, l'option fédéraliste est très souvent mentionnée. C'est là un des arguments principaux contre l'Union européenne des eurosceptiques estoniens. C'est pourquoi nous devons définir très clairement ce que nous entendons par fédéralisme. Nous comprenons bien que la démarche fédéraliste soit un outil très utile pour rendre les institutions plus transparentes. Nous espérons cependant que, dans ce processus, seront conservées les valeurs fondamentales de l'Union européenne, parmi lesquelles figurent l'identité nationale et les États nationaux.

Mme Tuija Brax, Finlande : La représentativité de la Convention a fait l'objet d'une large critique. Par expérience, je vous dis que le problème peut être réduit si les Parlements nationaux ou leurs commissions sont écoutés par la Convention.

Outre ma fonction de déléguée à la Convention du Parlement finlandais, j'ai été, à diverses occasions, experte dans notre Parlement national, tant de la Commission des Affaires européennes que de la Commission des Affaires constitutionnelles. J'avais reçu un mandat, de facto, très clair dans plusieurs affaires pour porter des dossiers précis devant la Convention. Ce mandat ne reposait pas sur les dispositions de la Constitution, mais en tant que parlementaire loyal, j'en ai respecté naturellement les contraintes.

Je voulais simplement insister sur une chose très importante. Si nous mettons en place une quelconque convention, il appartiendra à nos Parlements de désigner eux-mêmes leurs délégués selon leurs propres modalités, de décider eux-mêmes ce que font les délégués et comment doit être supervisé leur travail.

Environnement

M. Lars Tobisson, Vice-président : Bonjour Chers Collègues ! Nous examinerons ce matin la politique environnementale. Nous écouterons d'abord le ministre suédois de l'Environnement Kjell Larsson, qui pour le compte de la Présidence prépare ce volet du Sommet dans la belle ville de Göteborg. Je décris ainsi cette ville, parce que le ministre de l'Environnement et moi-même en sommes tous deux originaires. Kjell Larsson devra nous quitter vers 9 heures 30 pour se rendre rapidement à une autre réunion. Puis nous écouterons la Commissaire responsable de l'Environnement, Margot Wallström. Également spécialisée dans les affaires environnementales, la Commissaire nous a cependant promis de répondre à d'autres questions se rapportant aux travaux de la Commission. Je cède maintenant la parole à Kjell Larsson.

M. Kjell Larsson, Ministre de l'Environnement : Bonjour ! C'est un honneur pour moi de me rendre à cette assemblée distinguée. C'est une période fascinante pour ma double fonction de ministre de l'Environnement et de président du Conseil de l'Environnement. Je me suis vraiment interrogé sur la nature profonde de nos travaux. Pendant de nombreuses années j'ai travaillé avec Olof Palme, l'ancien Premier ministre suédois. Ses discours et ses réflexions portaient naturellement beaucoup sur la solidarité internationale et la démocratie. Mais une idée que revenait souvent était notre besoin de foi en l'avenir, non pas seulement au plan strictement personnel, mais aussi comme fondement de ce que nous entreprenons avec d'autres personnes dans notre voisinage, dans les mouvements populaires, les organisations, les nations et au bénéfice du monde entier. La foi en l'avenir sous-tend les mesures d'une action démocratique et politique. L'action environnementale entreprise maintenant dans l'Union, mais aussi dans le monde entier, traite largement de la manière dont on crée une foi en l'avenir, surtout parmi la jeunesse du monde présent.

Il y a deux semaines, nous avons une réunion à New York qui portait sur la politique internationale en matière de climat, à laquelle participait comme d'habitude l'ambassadeur Slade de Samoa, le représentant éminent des petits États insulaires. Durant nos longs entretiens où pesait le refus de la nouvelle Administration américaine de participer au processus de Kyoto, il m'a décrit le protocole de Kyoto comme leur bouée de sauvetage pour l'avenir. Ces propos sont naturels de la part d'un représentant de petits États insulaires particulièrement menacés par les changements climatiques en cours aujourd'hui. Il a tenu ces propos avec une grande insistance et avec tout le poids de son expérience. Il est question ici de bien plus que de petits États insulaires. À mon avis, cela concerne également au plus haut degré tous les autres pays qui, de manières variées, sont menacés par les changements climatiques, non pas sous forme de menaces lointaines mais bien de phénomènes en cours aujourd'hui.

Lors de la visite au Japon de la Troïka européenne, je me suis servi de l'allégorie d'une maison dont les plans avaient été dessinés il y a neuf ans à Rio par l'adoption de la Convention sur les changements climatiques. Nous avons réalisé ces travaux de construction à Kyoto avec l'adoption du Protocole de Kyoto. Puis nous avons voulu aménager correctement la maison pour la rendre fonctionnelle, économique et

performante. À la réunion de la Haye, tenue l'automne dernier, il nous restait encore quelques travaux d'aménagement intérieur, mais nous ne pouvions les terminer complètement. Nous avons bâti cette maison en prévision du mauvais temps. Or, à la Haye nous n'avons pas seulement prévu le mauvais temps, mais vu ce mauvais temps pointer à l'horizon. C'est alors qu'un pays décide de ne plus participer à la construction de la maison, mais de tenter de construire une maison toute différente. Je raconte ceci parce qu'il y avait une autre maison lors de la réunion que nous avions à Paris il y a quelques jours. Le négociateur américain avait décrit cette maison. Si nous sentons des fumées d'incendie, dit-il, ne nous précipitons pas tout d'abord par la fenêtre. Nous tentons d'identifier l'origine des fumées. En sous-entendu : nous disposons de beaucoup de temps. Nous pouvons consacrer beaucoup plus de temps à trouver des solutions autres que celles consignées dans le Protocole de Kyoto.

Ma réponse au délégué américain était simple. J'ai fait remarquer que nous avons commencé à sentir les odeurs de fumée il y a 15 ans au moins. Maintenant non seulement nous sentons les odeurs de fumée, mais nous voyons les flammes et ressentons la chaleur du feu. C'est alors qu'un membre de la famille, plutôt que d'amorcer l'extinction du feu avec de un assez bon matériel disponible, décide de lancer une étude de marché sur les extincteurs pour pouvoir finalement déterminer le meilleur. Or, nous n'avons pas le temps. Nous disposons d'un Protocole de Kyoto sur lequel nous avons travaillé pendant neuf ans. Voilà notre matériel. C'est du bon matériel où, par une démarche constructive, nous avons tenté d'identifier tous les problèmes et de leur apporter de bonnes solutions. C'est la seule manière de faire face à ce qui est vraisemblablement la plus grande menace posée à notre avenir commun.

Ainsi l'UE et sa Présidence ont jugé normal de ne pas ménager leurs efforts pour, tout à la fois, entretenir ce printemps le processus de Kyoto, prendre de nombreux contacts, visiter les principales capitales, et réfléchir de manière approfondie, sur la mise au point d'une bonne stratégie de négociation, en vue de la réunion de Bonn. Les perspectives en sont naturellement sombres. Il est difficile de mettre en œuvre une solution complète pour répondre à un problème global, si le pays le plus grand et le plus puissant au monde n'y participe pas. C'est de plus le pays qui, de loin, émet le plus de gaz à effet de serre, que le calcul se fasse pour l'ensemble du pays ou par tête d'habitant. Nous devons donc tenter d'achever ce travail, d'unir tous les autres pays autour du Protocole de Kyoto et d'obtenir des résultats à Bonn cet été nous permettant d'atteindre l'objectif visé depuis longtemps par l'UE, à savoir la ratification l'an prochain du Protocole de Kyoto.

Nous devons également, dans nos pays membres respectifs de l'UE, pays candidats inclus, développer nos propres méthodes valables pour maîtriser notre part du problème posé nos émissions de gaz à effet de serre. Les efforts déployés par la Commission pour élaborer un programme européen en matière de climat me paraissent positifs, mais également les nombreuses mesures prises par plusieurs pays membres, dont la Suède naturellement, pour atténuer les effets des changements climatiques. Ce domaine doit naturellement revêtir une importance fondamentale tant dans le sixième programme européen d'action en faveur de l'environnement, que dans la stratégie pour un développement durable.

Dans le sixième programme d'action la Commission a su formuler correctement ses priorités. Ce n'est un secret pour personne que le Conseil de l'Union souhaite voir un plus grand nombre d'objectifs formulés de manière précise. Nous travaillons maintenant pour voir si cela est possible en étroite collaboration avec la Commission. Nous

pourrons, je pense, décider du programme d'action en faveur de l'environnement, lors du prochain Conseil sur l'Environnement au début de juin. Ce programme d'action pourrait ainsi constituer la base du volet environnemental de la stratégie de durabilité figurant au Sommet de Göteborg. À cette occasion permettez-moi d'exprimer ma vive reconnaissance au Parlement européen. Celui-ci a examiné ce programme sous des contraintes de temps très sévères. Il a accompli un travail considérable sur ce vaste document. Enfin il a vraiment assumé ses responsabilités pour que le Sommet de Göteborg repose sur des fondements solides. Je vous en remercie tout spécialement.

En ces temps il est fascinant d'être ministre de l'Environnement. Il en va de même des travaux sur les produits chimiques, travaux qui sont fortement liés au Programme d'action en faveur de l'environnement. Parmi les priorités énoncées par ce dernier programme figurent les rapports entre santé et environnement. Nous sommes à la veille d'un changement majeur concernant les produits chimiques, car les entreprises seront successivement et légalement contraintes d'administrer la preuve de leur innocuité. Nous veillerons à obtenir des évaluations correctes des risques liés aux grandes quantités de produits chimiques utilisés depuis longtemps. Nous veillerons à ce que les consommateurs et les autres utilisateurs obtiennent des renseignements de qualité sur la composition et les risques des produits chimiques. Ceci représente une priorité première pour la Suède. Nous devons veiller aussi à traiter les produits antifeu bromés et autres produits persistants et sujets à la bioaccumulation, de manière à éviter les problèmes observés aujourd'hui en ce domaine. Ceci nécessite des mesures considérables, naturellement aussi pour identifier l'adéquade substitution, en termes biologiques, des produits chimiques incriminés.

Les produits chimiques ne sont pas d'actualité seulement à l'échelon européen. Nous-mêmes en Suède avons élaboré une nouvelle politique en matière de produits chimiques et sur laquelle reposent naturellement nos travaux en politique européenne sur les produits chimiques. Les questions globales posées par les produits chimiques sont également d'actualité. La raison pour laquelle je dois vous quitter sous peu est ma participation à l'ouverture d'une conférence sur les POP, *les polluants organiques persistants*. Nous signerons demain une nouvelle Convention globale sur l'environnement, soit la première de ce siècle, portant sur la défense et la mise hors la loi de douze produits chimiques persistants, très toxiques et dangereux. C'est un reflet des activités à échelle mondiale. Cette Convention est certainement, dans le domaine des produits chimiques, la mesure la plus importante jamais prise à échelle mondiale. Cette Convention d'autant plus importante que les produits chimiques ont une propension redoutable à se propager à la surface du globe. Comme ces corps chimiques se propagent plus facilement dans les zones à température élevées que celles à températures basses, une accumulation lente de produits chimiques se produit dans l'Arctique. Les Inuits et les ours polaires ont les taux les plus élevés en concentration de produits chimiques, cela malgré leur éloignement géographique de plusieurs milliers de kilomètres des points d'émission terrestres de ces mêmes produits chimiques. C'est là un motif pour imposer des contraintes très sévères aux produits chimiques.

Cette époque est également fascinante parce que nous travaillons de manière radicalement différente que par le passé, en tentant d'identifier une politique intégrée, de formuler une politique à partir d'une vue d'ensemble. Je fais ici allusion, comme vous le comprenez tous, à l'intégration sectorielle et à la mise au point d'une stratégie pour un développement durable. Nous n'envisageons pas les secteurs pris isolément, nous ne considérons pas uniquement les raisons économiques, sociales et écologiques, mais tâchons de les insérer dans une politique durable caractérisée par une démarche

globale.

Vu la qualité des dossiers préparatoires de la Commission, nous avons bon espoir de voir le Sommet de Göteborg arrêter une stratégie précise, réfléchie et durable. Sa pensée occupera très longtemps une place prioritaire dans l'ordre du jour du Conseil européen. Ce sera le fruit de nos efforts à long terme pour assurer à nos citoyens un développement favorable.

De quoi s'agit-il de façon précise ? La durabilité passe par la mutation de quatre secteurs. Il s'agit naturellement du secteur des transports. Son taux de croissance présent dévie fortement vis-à-vis des contraintes de durabilité à long terme. Nous devons identifier des stratégies variées pour transférer les transports routiers sur le rail, pour lancer de nouveaux combustibles, pour mettre en œuvre l'imposition fiscale de systèmes et du kilométrage parcouru, pour taxer peut-être la circulation par forte affluence¹, pour promouvoir le progrès technique de transports plus écologiques. Cela exigera une vaste panoplie de mesures et nécessitera beaucoup de temps.

Le second domaine est celui de l'énergie. Le trait majeur de cette réforme est la hausse constante des énergies renouvelables, surtout par souci des changements climatiques. L'Europe occupe ici une bonne position. Il est possible de faire beaucoup mieux, et il faudrait faire beaucoup plus.

Je me réjouis de pouvoir me consacrer à des objectifs concrets qui visent à identifier la méthode pour développer les énergies renouvelables. À mon avis, nous avons formulé une réponse concrète et solide à la politique américaine de l'énergie, présentée la semaine dernière et fondée largement sur une consommation accrue des combustibles fossiles. Ceci confirme que les États-Unis ne se rendent pas compte de la gravité des changements climatiques, alors qu'ils devraient en être conscients. Nous devons leur apporter une solution concrète et valable. Nous devons ainsi réunir les conditions préalables au progrès technique, à l'inclusion des coûts environnementaux dans les prix de l'énergie pour financer la mise au point des énergies renouvelables, ce de manière durable pour l'économie et compatible avec les besoins énergétiques d'une société moderne.

Le troisième domaine est le secteur agricole. Je pense qu'il est grandement temps d'orienter sérieusement l'agriculture vers une qualité plus élevée, un respect plus grand des contraintes écologiques, d'inclure dans la politique agricole une fraction des matières afférentes à la biodiversité. Il se présente maintenant une excellente occasion de mettre cela en œuvre. Un aspect particulier concerne ici les pays candidats. Nous, les pays de l'UE, avons tendance à considérer les pays candidats comme légèrement en retard dans la protection de l'environnement. Il est clair qu'une partie de la législation européenne sur l'environnement est quelque peu en avance et les pays candidats déploient beaucoup d'efforts pour l'intégrer. Cependant les pays candidats nous devancent à un égard. Les zones humides sont plus vastes. Leurs possibilités de biodiversité à long terme sont bonnes. Ils sont dotés de zones humides et ont de meilleures possibilités de conserver une biodiversité que nous-mêmes avons gâchée. J'insiste donc sur l'importance d'intégrer les pays candidats à l'UE, de façon à protéger les richesses biologiques de plusieurs pays candidats. Nous devons avoir présent à l'esprit ce défi important lors des débats sur l'élargissement.

¹ Redevance payée par les automobilistes, en suédois « trängselavgift »

Le quatrième domaine est le secteur de la pêche. Je l'ai souvent dit. Si les gens voyaient comment nous traitons une grande partie des mers et des lacs situés au large des côtes suédoises et de nombreux autres pays, une révolution verte se déclencherait alors dans nos pays. Si nous avions traité nos forêts, nos sols agricoles et nos espaces ruraux comme les fonds de mer, si nous avions traité la biodiversité sur terre comme celle en mer, alors une révolution aurait éclaté. Une priorité importante à mon avis est de redresser cette situation, non seulement pour le bien de l'environnement mais aussi pour la subsistance à long terme des pêcheurs et des autres catégories.

Cet hiver je me suis rendu à Kitale au Nord-Ouest du Kenya. Le sol du pays traversé est potentiellement très fertile, mais il est dénudé par le surpâturage et l'érosion du vent et des eaux. De plus, il est creusé de ravins où les eaux s'écoulent successivement vers une rivière et vers la mer. Les effets de la désertification y sont tangibles. Un paysan nous décrit sa vie dans la petite exploitation avec trois cabanes et une famille de 8 à 10 membres. Le surpâturage et la désertification empêchent de nourrir les animaux à proximité de la ferme. Pour accéder à un pâturage, il doit parcourir de longues distances à pied avec ses deux vaches. Ainsi il doit parfois être absent pendant plusieurs mois. Ses fils doivent l'accompagner pour soigner les vaches et leur trouver des pâturages. Ces longues absences des fils les empêchent de fréquenter une école. Ses filles restées à la maison ne pourront pas boire le lait des vaches absentes. Cet exemple illustre de façon poignante les rapports entre écologie et pauvreté, qui frappe des milliards de personnes sur la planète.

Ceci nous motive également dans nos préparatifs en vue de l'importante réunion l'an prochain à Johannesburg. Cette rencontre se tient dix ans après la grande réunion de Rio et 30 ans après la Conférence globale sur l'environnement tenue à Stockholm en 1972. Cette dernière Conférence a marqué le début des travaux écologiques à l'échelle planétaire. Il est essentiel que cette réunion de Johannesburg insiste sur les rapports entre écologie et pauvreté. La chose la plus importante à réaliser, à la veille de cette Conférence, est de combattre la méfiance présente entre les pays développés et les pays en développement. Cette méfiance s'explique largement par l'avis selon lequel nous, pays industrialisés, n'assumons pas nos responsabilités vis-à-vis des changements climatiques, sachant que 80% de tous les gaz à effet de serre émis depuis 1950 proviennent justement de nos pays développés. Cette méfiance repose sur le fait que nous ne respectons pas nos propres objectifs d'aide à la coopération. Cette méfiance est due aussi à nos modèles de consommation et de production qui ne sont pas durables. Nous avons naturellement des raisons, à notre tour, de nous méfier du développement de nombreux traits de pays pauvres tels que la corruption, les pots-de-vin, le dysfonctionnement des systèmes, la disparition de fonds. Nous devons vaincre cette méfiance si nous voulons mettre en place un véritable partenariat entre ces deux mondes, l'un riche et l'autre pauvre. Sans ce partenariat il nous sera impossible de rendre plus durable le développement du monde. Ne nous imaginons pas un instant que nous pouvons créer un développement durable dans notre sphère mondiale, et que ce développement sera vraiment durable à long terme, si nous ne réussissons pas à instaurer un développement similaire dans le reste du monde. Un développement durable avec morcellement géographique est tout simplement inconcevable. En effet, notre véritable développement durable doit inclure le reste du monde.

Nous devons donc aménager un développement favorable de la gestion écologique globale de la planète. Ici il reste plus à faire sous la forme d'organes et de Conventions plus solides et plus nombreuses, Conventions ratifiées, Conventions entrées en vigueur qui permettent un développement favorable de véritables travaux écologiques. Des

mesures sont nécessaires pour la remise de la dette et pour augmenter l'aide à la coopération, comme le monde développé l'avait promis à la Conférence de Rio. Des mesures sont nécessaires dans de nombreux autres domaines.

Sous notre Présidence, sera organisée une conférence dans le Sud-est de la Suède, qui réunira 250 participants âgés de 18 à 20 ans et venus de 110 pays différents. S'il y a une chose que je voudrais leur insuffler c'est de la foi en l'avenir dont je vous ai parlée. Nous avons la possibilité de mettre au point de bonnes solutions, non pas seulement dans nos pays et dans nos vies, mais également pour contribuer au développement du monde entier. Si nous réussissons à insuffler la foi en l'avenir, à tous les camarades de ces jeunes dans le monde, nous aurons accompli beaucoup de choses. C'est pourquoi je peux affirmer encore une fois que la politique environnementale vit des heures passionnantes. Tant de choses que nous faisons sont significatives pour l'avenir. Tant de choses que nous faisons peuvent modifier l'évolution. Tant de choses que nous faisons peuvent contribuer à une vie meilleure, plus enrichissante et plus saine pour les générations futures. C'est naturellement une satisfaction énorme de se voir confier de pareilles missions avec de telles possibilités. Je vous remercie de votre attention !

M. Lars Tobisson, Vice-président : Je remercie beaucoup Kjell Larsson. Nous passons directement la parole à Margot Wallström qui traitera également de l'environnement. Par ailleurs vous pouvez l'interroger sur les autres travaux de la Commission. Je vous en prie, Commissaire Margot Wallström.

Mme Margot Wallström, Membre de la Commission européenne : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs ! Bonjour et soyez encore une fois les bienvenus à Stockholm. Merci de m'avoir invitée à cette Conférence importante qui, dans le cadre de la coopération européenne, vise avant tout à identifier la meilleure façon de renforcer le rôle des Parlements nationaux. Vos débats et vos prochaines résolutions seront une contribution importante à l'actuel débat général sur l'avenir de l'Union européenne. Je formule le vœu que la COSAC puisse continuer à participer activement au processus préparatoire de la prochaine grande Conférence intergouvernementale de 2004.

Je me réjouis particulièrement de la forte représentation ici des pays candidats. Nous espérons que les pays candidats seront bientôt nouveaux membres de l'Union européenne. De plus, je me réjouis aussi de votre participation au débat sur l'avenir de la coopération européenne, chose primordiale pour, dès maintenant, augmenter les connaissances acquises, l'intérêt porté et l'engagement manifesté dans vos pays respectifs, que ce soit aux échelons locaux, régionaux ou nationaux.

Je voudrais orienter mon exposé moins sur ce que nous voulons atteindre, mais plutôt insister sur la manière de nous montrer à la hauteur des objectifs ambitieux fixés par nous-mêmes, mais plus sur la manière de rompre avec des tendances contraires à un développement durable. Des défis nouveaux exigent des réponses nouvelles. Constatons alors que les problèmes posés par l'environnement revêtent un caractère nouveau. Notre évaluation du cinquième programme d'action en faveur de l'environnement a montré que la pollution de l'Union en matière d'environnement présente des lacunes graves. Citons par exemple, la mise en œuvre déficiente de notre législation sur l'environnement et le manque de méthodes nouvelles, la manière de travailler et la façon d'impliquer toutes les parties concernées, la méthode pour les enthousiasmer. Nous remarquons de plus que les problèmes écologiques n'ont plus le même caractère, donc au lieu de nous concentrer sur de grandes sources d'émission ponctuelles, comme nous l'avons fait dans la législation, avec les normes, avec les limites pour rejets, nous

devons examiner notre style et mode de vie au quotidien. Là résident en effet les problèmes écologiques majeurs, à savoir les modèles de consommation et de production que nous avons développées : prendre la voiture plutôt que l'autobus, posséder en toujours plus grand nombre non pas une voiture, mais plusieurs, qui contribuent aux émissions de dioxyde de carbone, sans oublier la manière de consommer et le choix des produits consommés. Les problèmes environnementaux ont changé de caractère. Nos nouvelles préoccupations portent sur les nombreuses petites sources d'émission, sur notre mode de vie, sur notre consommation et notre production journalière.

Nous avons bien réussi dans plusieurs domaines. Nous avons, depuis trente ans, une solide législation environnementale avec plus de 200 actes juridiques. Nous avons pu améliorer la qualité de l'air et de l'eau, p.ex. Mais nous voyons aussi pointer de nouveaux problèmes. Les déchets nous posent à nous et au reste du monde, des difficultés toujours plus grandes. Le taux de croissance des déchets et ordures est nettement supérieur à celui de nos économies. La situation devient très préoccupante en matière de transports. Les déchets représentent 15% de tous les transports en France. La mise en pratique reste préoccupante. La qualité et l'ambition de la législation environnementale ne suffisent pas en soi, il faut encore appliquer les textes. Ces mises en pratique doivent s'effectuer quotidiennement dans les pays membres. Un acte juridique se juge d'après sa mise en application.

Il nous faut tout à la fois de nouvelles méthodes de travail, de nouveaux instruments et de nouvelles formes pour les conseils d'administration. La formulation du sixième programme d'action en faveur de l'environnement laisse clairement transparaître la nature de ces besoins. La réalisation des changements nécessaires pour achever un développement durable exige la modification de nos modes de vie. Il faut y engager tout le monde. Nous devons créer une opinion à la base, chez les électeurs, les consommateurs et naturellement chez les producteurs, opinion portant sur la manière dont les produits sont fabriqués. C'est pour la classe politique le plus difficile message à faire passer que d'inciter les gens à modifier leur comportement quotidien et revoir leur mode de vie. Amender quelques textes de lois peut sembler chose facile. Tels sont les problèmes écologiques avec leur grand défi. Il convient d'admettre que nous dépendons entièrement de l'engagement de nos consommateurs, de nos producteurs et des entreprises prêtes à prendre leurs responsabilités. Comment pouvons-nous mobiliser de façon suffisamment large ?

Primo, il est nécessaire de mieux connaître ces sujets, de mieux informer et mieux communiquer. Je suis suffisamment naïve pour croire qu'il faut sensibiliser d'abord les enfants et les jeunes. Nous devons miser beaucoup plus sur l'éducation des ambassadeurs de demain chargés du développement durable et d'un environnement meilleur. Je serais ici intéressée à savoir comment vous, parlementaires nationaux, envisagez votre rôle, de savoir comment vous pouvez y contribuer.

Secundo nous, représentants de la Commission et de l'UE devons admettre que nous n'avons ni qualification sectorielle, ni ressources suffisantes pour entreprendre les actions pédagogiques ainsi requises. Il s'agit de connaissances élémentaires sur les relations environnementales et les modalités d'un développement durable. Ces notions sont déjà inculquées aux enfants et aux adolescents. Cependant, là encore, il reste beaucoup à faire. Imaginez que nous pouvions établir des alliances entre pays membres et pays candidats pour apprendre des méthodes les uns des autres, peut-être avoir des échanges fructueux entre enseignants et élèves, pour devenir les meilleurs dans la transmission du savoir sur l'environnement et le développement durable.

Tertio, nous devons faciliter la participation à la formulation des décisions et naturellement des échéances respectives pour leur mise en œuvre. Nous devons faciliter l'accès aux renseignements sur les thèmes de l'environnement. Nous devons améliorer nos processus décisionnels en les rendant plus lisibles et plus transparents. Comme vous le savez, nous avons un nouvel acte sur la transparence. La Commission prépare une proposition appelée *good governance*². Ici les questions se multiplient : comment améliorer le processus décisionnel, comment dans l'Union améliorer la préparation de nos décisions, comment ancrer ces décisions plus efficacement à tous les échelons, comment améliorer la législation en termes de qualité et d'efficacité. Douze groupes de travail se penchent aujourd'hui sur les différentes modalités pour démocratiser davantage notre processus décisionnel. Le fruit de leurs travaux marquera une étape importante dans les efforts pour faciliter la participation aux processus de décision et de mise en œuvre.

Nous devons évidemment renforcer aussi les instruments de contrôle économique. Cela est particulièrement frappant dans le secteur environnemental. Il est si facile de faire de beau discours sur l'environnement, mais nous sommes parfaitement conscients de ce que nous devons nous doter d'instruments et d'outils de contrôle efficaces. Cela doit porter sur le point le plus sensible, qui est généralement notre portefeuille. Notre conception des instruments de contrôle économiques vise à rendre plus efficace la politique écologique. Nous devons établir une tarification correcte. Nous devons mettre en place des processus aptes à nous fournir des produits écologiques plus conformes aux contraintes de l'environnement. Nous devons inciter le consommateur à choisir le produit «vert», mais aussi à être plus averti dans ses choix et ses achats.

Nous voyons de nouvelles possibilités de coopération s'ouvrir où quelques pays marchent en tête et ouvrent la voie aux autres, pour éviter ainsi que les plus récalcitrants n'imposent le rythme des changements environnementaux.

Nous insisterons plus explicitement aussi sur l'importance de l'influence des marchés publics pour rendre nos produits plus écologiques. Des valeurs économiques considérables sont ici en jeu. Si les agents opérant aux différents échelons des pays membres agissent par le biais des marchés publics, nous pourrions alors observer une tendance distincte de développement plus durable et une production plus écologique.

Nous devons améliorer la coopération et renforcer le partenariat entre niveaux de pouvoir. Les Parlements nationaux jouent ici un rôle important en identifiant les structures appropriées, en aménageant suffisamment de temps pour les travaux préparatoires, et enfin en décidant à la fois du calendrier pour la diffusion des renseignements ainsi que du calendrier pour l'entrée en scène des nombreux acteurs visés par le processus décisionnel considéré.

Ces questions revêtent une importance exceptionnelle, en raison de l'élargissement prochain de l'Union. Le chapitre environnemental sera l'un des plus difficiles à résoudre. Nous le savions bien au départ. Ainsi plus de 200 actes juridiques devront être insérées dans les législations nationales, sans oublier notre exigence que les pays candidats présentent leurs plans de mise en œuvre, plans de financement compris. Pareille action exige le concours de nombreux agents. De plus, les échelons locaux et régionaux doivent se préparer pour assumer leurs futures missions de mise en œuvre au

² En traduction libre « éthique gouvernementale »

niveau de chaque pays.

Les progrès sont significatifs. Je trouve équitable que le chapitre environnemental ait d'abord été clôturé pour la Slovénie. Ce dernier pays a en effet relevé des défis qu'il partage avec l'ensemble des pays candidats. Les vieilles structures industrielles sont fréquentes, dont les usines nuisent fortement à l'environnement ainsi que les rejets, mais les infrastructures pour traiter l'eau, les égouts et les eaux usées sont absentes. Cela nécessite des investissements très lourds, mais prend aussi beaucoup de temps. Cela prend aussi du temps pour les pays membres. Tels sont les soucis majeurs de tous les pays candidats. S'ajoutent à cela les problèmes spécifiques à certains pays candidats aux zones fortement polluées, parfois même des restes d'installations militaires dont l'assainissement pose des problèmes spéciaux. La Commission l'a dit et le Conseil partage ce point de vue : nous pouvons accepter des règles transitoires pour les domaines nécessitant des investissements lourds, tels que les infrastructures pour notamment l'eau et les eaux usées. Cependant, de manière plus générale, nous voulons des périodes transitoires aussi courtes et rares que possible. Nous n'acceptons pas de périodes transitoires pour les directives horizontales ayant trait à la méthode de travail pour les affaires environnementales. P. ex. les études des conséquences écologiques ou la consultation des citoyens au sujet des organes dans les processus. Nous ne voulons pas non plus autoriser d'exceptions pour la conservation de la nature. Nous y sommes arrivés jusqu'à présent. Les pays candidats ayant souhaité des règles transitoires ont retiré leurs demandes.

Il faut préciser que notre description des pays candidats et des problèmes écologiques doit être impartiale et rappeler que les pays candidats nous apportent leur étonnante diversité biologique. Nombreux sont les systèmes écologiques que nous regrettons de pas avoir conservé. Sans vouloir verser dans la nostalgie, je constate d'un côté que les transports en commun de nombreux pays candidats ont sans doute besoin d'être modernisés et mis à jour, de l'autre que leurs transports en commun ont évité le problème des rejets et des embouteillages, nuisances familières à la plupart de nos villes des pays membres. Comment faire maintenant ? C'est un défi énorme. Le rêve de la plupart des habitants des pays candidats est l'acquisition de leur propre voiture, volontiers récente. Comment gérer le défi écologique posé ici, c'est-à-dire pouvoir à la fois maintenir des transports en commun performants et maîtriser les problèmes écologiques et les rejets croissants, dus à l'expansion du parc des voitures particulières ?

Une vision à la fois vivante et attractive est chose essentielle et elle doit nous guider dans notre travail, si nous voulons que cette coopération européenne réussisse. Je suis de l'avis que nous devons propager cette vision neuve, mais aussi nous en inspirer dans notre travail. Ceci afin de pouvoir attirer les jeunes vers la coopération européenne. Pareille vision se trouve à notre portée. Pensez à l'idée de développement durable, notion tellement critiquée pour son obscurité et sa mise en œuvre difficile, qui reste toujours vivante 15 ans plus tard. Comment est-ce possible que Gro Harlem Brundtland ait réussi, il y a 15 ans, à formuler une idée, une notion toujours vivante. C'est parce que la notion de développement durable nous permet de manière exceptionnelle de réconcilier les politiques économique et sociale avec la politique environnementale. Nous en percevons son potentiel pour l'avenir. Ainsi une vision globale nous permet de formuler une vision pour l'avenir, capable de tenir la route pendant longtemps, qui offre une nouvelle forme de qualité de vie accrue où les volets économiques, sociaux et écologiques sont intégrés.

Nous avons besoin autant de votre participation que de votre grand appui pour les

travaux préparatoires du Sommet de Göteborg, mais aussi pour réussir avec leur mise en œuvre. Votre concours est évidemment néé dès maintenant, pour contribuer à rapprocher les pays candidats de l'UE et à les y introduire favorablement. Votre rôle est absolument déterminant ici, dans le domaine de l'environnement. Il en est ainsi parce que vous êtes un reflet de la démocratie et vous détenez la légitimité démocratique. Or pour tout le futur processus décisionnel dans l'Union européenne, il faut précisément créer ces qualités démocratiques. Je vous souhaite bonne chance pour les travaux de votre Conférence et j'espère que nous mettrons au point une coopération fructueuse. Je vous remercie de votre attention.

M. Lars Tobisson, Vice-président : Nous remercions la Commissaire Margot Wallström de cet exposé. Je passe directement aux participants qui ont demandé à intervenir.

Mme Tuija Brax, Finlande : Je remercie beaucoup M. le ministre Larsson de son discours. La mer Baltique est menacée en termes d'écologie. Beaucoup de choses y ont été faites, mais beaucoup d'autres restent encore malheureusement à faire. Il est essentiel que nous puissions convenir d'un accord portant sur l'usine de traitement pour eaux usées à Saint-Pétersbourg. C'est capital pour le golfe de Finlande. La conservation de la mer Baltique implique le concours de nombreux organes et je doute que nous ayons les instruments efficaces pour y parvenir. J'ignore le niveau des connaissances dans l'UE quant à l'état écologique de la mer Baltique. Un tiers de ses fonds marins sont morts. C'est le plus grand désert de l'UE. Je ne suis pas certaine que l'UE réalise que les fonds marins de la mer Baltique constituent le Sahara de l'Europe. La Présidence suédoise a mis l'accent sur la dimension nordique et l'environnement, mais nous sommes loin du compte quant aux mesures à prendre par l'UE pour protéger la mer Baltique. Cela tient en partie à ce que les pays de l'UE ne savent pas combien la Baltique est plus vulnérable que la Méditerranée. Elle est, par comparaison avec cette dernière, peu profonde et peu salée. Ainsi la mer Baltique tolère-t-elle moins de pollution que la Méditerranée. Nous, membres de l'UE, devons sauvegarder les deux mers. C'est pourquoi je voudrais demander au ministre, ou à son délégué, quel sera le rôle de l'UE pour conserver la mer Baltique. À mon avis, il nous manque encore un chaînon essentiel dans la sauvegarde de la Baltique et ce chaînon pourrait selon moi être l'UE.

M. José Eduardo Martins, Portugal : En ce domaine, je voudrais remercier la Présidence suédoise de ses efforts. Les diverses manières de modifier l'issue consistent, comme défini à Cardiff, à mettre au point une politique commune de l'environnement. Notre stratégie de durabilité repose surtout sur des mesures écologiques et législatives pour développer des modèles et des structures telles que les aspects environnementaux puissent être pris en compte par l'ensemble de l'économie. Il devrait, dans l'écosystème y avoir équilibre entre son dynamisme économique et sa durabilité. L'UE constitue un bloc de taille mondiale et nous devrions agir comme pionnier vis-à-vis des autres blocs. C'est pourquoi nous assumons de grandes responsabilités. Par contre les États-Unis n'endossent pas leurs responsabilités. Nous avons écouté les propos tenus par le ministre Larsson au sujet des États-Unis et nous sommes du même avis. Ceci présuppose cependant que la Communauté agit rapidement concernant le Protocole de Kyoto. Les considérations environnementales, telles que liées au document de la Commission discuté à l'instant et approuvé par nous, devraient être mises en œuvre. Le chapitre important sur la santé publique n'a pas suscité beaucoup d'attention, en termes de sensibilisation écologique, et nous aimerions que la politique européenne soit plus ambitieuse. Les conclusions du Sommet de Göteborg devraient dans le cadre de

l'éducation mettre l'accent sur les aspects écologiques. Nous devons rappeler aux citoyens de l'UE que nous sommes tous des passagers sur cette planète. Notre stratégie du développement durable doit tenir compte d'une perspective européenne globale. Notre présente diversité environnementale augmentera avec l'élargissement. Ceci rend donc très importants les chapitres sur la protection environnementale dans les négociations avec les pays candidats, et au nom de la cohésion économique et sociale, nous devons observer le principe de précaution. Il est difficile d'avoir une politique transversale et de reconnaître la nécessité pour protéger ces zones de mettre en œuvre ces objectifs et instruments dans toute l'Europe. Pour en faire ressortir la dimension économique, il faut intégrer la politique environnementale et la politique de la cohésion.

M. Hans Blokland, Parlement européen : En ma qualité de président en exercice de la Commission de l'Environnement, j'aimerais tout d'abord remercier Kjell Larsson ainsi que la Commissaire Wallström, pour les exposés très encourageants sur leurs politiques. Le Parlement européen approuve pleinement ces politiques prises au sens large.

Mercredi et jeudi prochains, le Parlement européen examinera trois rapports, qui sont d'une grande importance pour ce qui a trait à l'évolution vers la durabilité du Sommet de Göteborg. Avant toute chose, le rapport de Mme Miller sur le Sixième programme environnemental. La Commission de l'Environnement du Parlement européen fait grand cas du Sixième programme environnemental. Et nous sommes d'accord avec les priorités évitant les changements climatiques, promouvant le maintien de la diversité naturelle, promouvant les communications entre les domaines de la santé et de l'environnement. De nos jours cela concerne clairement les problèmes environnementaux majeurs. Au Parlement européen, nous aimerions cependant que le Sixième programme d'action en faveur de l'environnement soit plus visionnaire, traite davantage des orientations politiques futures et couvre mieux les stratégies. Les objectifs opérationnels de seconde importance, appelés à définir une politique en faveur de l'environnement, doivent être précisés. De plus, tant l'attribution des responsabilités que le calendrier de mise en œuvre de ce programme ne sont pas suffisamment explicites. Il convient de se pencher davantage sur l'élargissement. C'est pourquoi la Commission de l'Environnement a, la semaine dernière, présenté 245 amendements, les transmettant en bloc au Parlement. Ces considérations, et de nombreuses autres, exigent des mesures plus sévères et des mises au point.

Le second rapport important, en raison du Sommet sur la durabilité, est celui de Mme Hulthén sur la politique environnementale et le développement durable. La résolution sur ce sujet, qui sera soumise la semaine prochaine au Parlement européen, note que la Commission a effectué une analyse minutieuse et sincère des politiques existantes. La Commission observe, à juste titre, plusieurs domaines pour lesquels la politique européenne présente des tendances négatives. La Commission a de plus effectué les bons choix concernant la santé, les changements climatiques, les énergies pures, la gestion des ressources naturelles, l'absence d'exclusion sociale, les données démographiques, le vieillissement croissant de la population et l'agriculture. J'estime que la politique de la Commission doit remettre les choses au point, car certaines dimensions et certains secteurs ne sont pas couverts. Si vous n'établissez pas ce rapport avec le reste du monde, vous n'aurez pas obtenu une politique véritablement durable. Selon le Parlement européen, le document de la Commission présente un point de vue trop unilatéral. Ce document insiste trop sur les aspects économiques. Le Parlement européen est d'avis que les considérations économiques peuvent constituer un début d'analyse, mais non pas sa totalité.

Le troisième rapport que la Commission de l'Environnement remettra au Parlement, traite de communication et porte le titre *Our needs and responsibilities*³, et combine les deux, intégrant dans la politique les considérations environnementales. Ce document soulève la question de la contradiction intrinsèque entre la croissance économique et la sauvegarde de l'environnement. Le moins que nous puissions en conclure est l'existence d'un rapport passionnant entre la conservation de l'environnement et la politique économique. Si nous voulons une croissance économique soutenue, nous devons adopter une politique de durabilité pour éviter un impact négatif sur l'environnement.

Pouvoir mener de front l'économie et l'écologie signifie, à mon avis, que nous sommes obligés d'axer nos politiques dans des directions nouvelles. J'espère que les Parlements nationaux appuieront la démarche du Parlement européen, et que le Sommet de Göteborg sur la durabilité en sera le reflet.

Mon dernier commentaire porte sur Kyoto : Il est très important selon moi que nous, le Parlement européen et les Parlements nationaux, agissions conjointement partout où cela est possible, grâce à nos contacts parlementaires, pour exercer plus de pression sur les Américains et pour leur expliquer clairement quelles sont nos intentions. La politique des ministres et de la Commission en sera renforcée si nous agissons de la sorte.

M. Pierre Fauchon, France : Je me permets de poser une question qui s'adresse aux ministres que nous avons entendus tout à l'heure. Je voudrais d'ailleurs dire que je ne les remercie pas de leurs propos, car je pense que les ministres doivent venir ici, moins pour faire des discours dans lesquels il n'y a pas de grandes nouveautés, que pour répondre aux questions que nous, après de grands déplacements, souhaitons leur poser et auxquelles ils nous doivent une réponse.

Ma question est la suivante : On a invité M. Bush à Göteborg. On va, à nouveau, lui poser des questions concernant Kyoto, mais on connaît d'avance la réponse. Cela serait un miracle de voir M. Bush changer de position. Alors: Que font les ministres en face de cette réponse ? Est-ce qu'il faut qu'ils se contentent de se lamenter, de dire comme c'est dommage, mais l'Amérique continue d'être l'Amérique et on ne peut rien faire d'autre ? Je pense que l'Europe doit être capable de faire comprendre à l'Amérique qu'elle ne peut pas camper sur cette position. Ma question est donc de savoir si l'Europe va tenir, en son nom personnel et au nom de la création tout entière, un langage responsable mais aussi un langage ferme. Et je dirais un engagement contraignant à l'égard des États-Unis. La question que j'aurais aimé poser à ce ministre qui est parti, c'est de savoir s'il avait prévu, dans la disposition, quelle réaction serait la leur face à la position prévisible de M. Bush ?

M. Loukas Apostolidis, Grèce : Je partage aussi, de manière totale, les propos tenus par notre collègue français. Dans notre village global, les positions des États-Unis imposent à nos concitoyens des difficultés énormes. De plus, l'échec de la Conférence sur l'Environnement de La Haye est un événement très négatif. Troisièmement, la visite aux États-Unis de la Troïka suivie de son retour, sans solution concrète, est également une chose négative.

Venons-en maintenant à l'Union européenne. Je pense personnellement que l'Union

³ En traduction libre « Nos besoins et nos responsabilités »

européenne pourrait être un pionnier dans les questions environnementales, à condition que notre législation et nos plans se réalisent vraiment. Dans certains pays, par exemple dans mon pays, la sensibilisation écologique augmente. Je pense que c'est très important pour le Sommet de Göteborg de fournir des réponses qui influencent les choses globalement. Je trouve que nous devons montrer que l'Union européenne et ses institutions parlent sérieusement.

La Commissaire a parlé d'éducation et de formation, de ce qui sensibilise plus les gens à l'écologie, de ce qui aide à la création de nouvelles relations entre l'industrie et les consommateurs, les citoyens, etc. Maintenant je vous demande : Quelles mesures concrètes allez-vous proposer dans le secteur éducation et formation qui vont aider l'environnement ?

La seconde question à la Commissaire est : Croit-elle qu'un mouvement volontaire parmi les citoyens pourrait produire des résultats ? Est-ce que cela rendrait nos concitoyens plus sensibles à l'environnement ? Nous ne parlons pas ici de Greenpeace, ni de ce type d'organisations. Nous parlons d'un mouvement de volontaires. Est-ce que les gouvernants pensent que cela peut se faire ?

La troisième question : En Europe du Sud les incendies de forêts nous posent beaucoup de problèmes. Nous prenons beaucoup de mesures. Nous faisons des efforts considérables. Mais je voudrais demander à la Présidence suédoise si elle a réfléchi à ce problème de l'Europe du Sud et si une politique européenne harmonisée pourrait nous aider contre ces feux, comme cela a pu se faire en France par exemple, et dans d'autres parties de l'Europe.

Tant en Méditerranée que dans l'Adriatique et autres lieux, l'uranium appauvri nous pose des problèmes considérables. Aucune solution et aucune réponse n'ont été fournies. Seulement quelques prises de positions très vagues. Je voudrais avoir une réponse concrète : Est-ce que la Commission prend des mesures contre l'uranium appauvri ? Son impact n'est pas clair aujourd'hui, mais il le sera demain.

M. Nicolae Leonachescu, Roumanie : Je m'adresse à Monsieur le ministre Larsson. Nous sommes ici pour une question délicate et complexe sur l'environnement qui intéresse tout le monde.

Notre pays, la Roumanie, est situé entièrement dans le bassin hydrographique danubien. C'est une grande chance, c'est une malchance en même temps. La chance, c'est que dans la basse vallée danubienne sont nées des civilisations et des cultures anciennes, remarquables. La malchance, c'est que les eaux de Danube portent sur notre territoire la pollution transfrontalière. Nous ne désirons pas que la Roumanie ne devienne membre de l'Union européenne avec de telles conditions concernant l'environnement dans la zone danubienne. Nous désirons un Danube propre. Aujourd'hui, le Danube est bloqué par les ponts détruits pendant la guerre. Pour Monsieur le ministre Larsson je pose la question : avez-vous une image, un projet concernant un Danube propre ? Êtes-vous, Monsieur le ministre, intervenu pendant la Présidence suédoise pour limiter la pollution de ce grand fleuve d'Europe, un axe de la future Union européenne ?

M. Josep Borrell, Espagne : Je pense que l'Europe pourrait constituer un bassin de développement en faveur de l'environnement. Nous possédons la richesse et la culture environnementales pour le réaliser. Face aux États-Unis, qui disposent des moyens financiers mais auxquels la volonté politique fait défaut, le reste du monde n'a

malheureusement pas à sa disposition le niveau de développement suffisant. Nous sommes parfois empêtrés dans notre propre rhétorique, et je pense que nous sommes, peut-être, aujourd'hui témoin d'un tel phénomène.

Nous parlons du développement de l'Union européenne et du reste du monde, mais nous continuons de débattre de l'application et de la réalisation du Protocole de Kyoto. En Europe, nous nous battons pour son application. La Commissaire européenne de l'Énergie était récemment à Madrid pour présenter le dossier vert sur la politique énergétique de la Commission. Elle ne cachait pas le fait que l'Europe soit incapable, aujourd'hui, d'être en accord avec le Protocole de Kyoto. Nous pourrions bien sûr critiquer les États-Unis de ne pas avoir la volonté d'être en accord avec ce dernier. Nous ne le faisons cependant pas à cause de la structure de notre système de production énergétique. L'urgence croissante de ce problème ne pourra aller qu'en s'aggravant au fur et à mesure que nous nous écarterons de la production d'énergie nucléaire dans un grand nombre de nos pays. Ceci ne pourra que rendre plus difficile, pour l'Union, l'objectif d'être en accord avec ces engagements. J'aimerais connaître les points de vue de la Présidence suédoise et du Commissaire à l'Environnement sur cette question particulière. Ne pensez-vous pas, qu'en fait, nous faisons preuve de pas mal d'hypocrisie en nous montrant si critique vis-à-vis des États-Unis pour ne pas accepter le Protocole de Kyoto, tout en étant nous-mêmes guère mieux qu'eux ?

M. Lars Tobisson, Vice-président : J'ai demandé à la Commissaire Margot Wallström de bien vouloir nous donner son point de vue en répondant aux questions de M. Kjell Larsson.

Mme Margot Wallström, Membre de la Commission européenne : Je vous remercie pour avoir posé des questions à la fois intéressantes et importantes. Je vais essayer d'y répondre de façon succincte.

Tout d'abord je m'adresse à Mme Bax de Finlande qui m'a posé une question sur la situation de la Baltique. Je peux dire que ce que la Finlande a enclenché avec son initiative sur la dimension nordique, et qu'achève la Suède pendant sa Présidence, est naturellement extrêmement importante pour la Baltique. Il s'agit, par exemple, du projet de station d'épuration à Saint-Pétersbourg et des mesures visant à améliorer la qualité de l'eau de la Baltique. Pour le reste, Mme Brax a tout à fait raison dans ses remarques sur l'importance de la Baltique et des problèmes qui gravitent autour. L'Union européenne est présente par l'intermédiaire de différents projets et de fonds structurels, entre autres pour financer l'extension de la station d'épuration de Saint-Pétersbourg. Nous avons un certain nombre d'autres projets avec la Russie pour améliorer la propreté de la Baltique et empêcher les rejets dans cette mer. Nous sommes très engagés dans différents projets de coopération avec la Russie. Ce n'est pas simple, car nous sommes en présence d'une prise de conscience insuffisante. Or, une meilleure prise conscience aiderait à apporter un début de solution à ces questions et il y a un manque de moyens, tant au niveau local que régional. Toutefois notre engagement et notre implication sont entiers et nous apportons également une aide financière directe.

Je voudrais seulement dire à M. Martins du Portugal, qui a commenté le développement durable et d'autres questions que nous avons abordées précédemment, qu'en ce qui concerne, par exemple, la qualité de l'air en intérieur ou la politique de l'enseignement, nous abordons là une question qui touche à la subsidiarité. Quelle est la valeur de mesures prises à l'échelon de l'Union ? Nous ne disposons pas des pleines compétences au niveau européen pour prendre des mesures dans ce domaine, et c'est du ressort des

pays membres de prendre les initiatives nécessaires. Cependant il est exact, comme vous l'avez dit, que nous devons intégrer dans la politique régionale, les aspects touchant à l'environnement et les modes d'utilisation des fonds structurels. C'est ce que nous faisons déjà et ce, par une pression, directement sur les pays membres. Pour pouvoir recevoir l'allocation des fonds structurels, ils doivent notamment procéder à une évaluation des effets sur l'environnement. Nous leur demandons également de nous fournir leurs listes de sites naturels protégés. Cela a donné des résultats. Lorsqu'on demande de mettre la main au porte-monnaie, la qualité des résultats obtenus est au rendez-vous.

M. Blokland a exprimé un certain nombre de points de vue importants tant au sujet du sixième programme d'action en faveur de l'environnement que de notre stratégie pour un développement durable. Tout ce que je peux dire c'est que je me réjouis des prochaines discussions au Parlement européen sur ces questions qui auront lieu jeudi prochain. Naturellement, certaines critiques nous étaient destinées, même si je dois dire que j'ai été logique avec moi-même dans mon appréciation du sixième programme d'action en faveur de l'environnement. Je ne veux pas que ce soit le même programme, un cinquième programme bis, mais un programme qui soit concis et stratégique tout en étant un véritable plan d'action. Il s'agit justement d'un programme d'action et ce sont précisément de mesures dont nous devons rendre compte. On peut, bien évidemment, débattre de la manière de formuler des objectifs, mais ce qui m'intéresse avant tout, c'est de dégager un certain nombre de mesures applicables immédiatement.

M. Fauchon, délégué français, a posé la question de savoir ce que feront les ministres quand nous aurons obtenu la réponse du Président Bush, à Göteborg. Je pense que les ministres devront poursuivre comme ils l'ont fait jusqu'à présent. C'est-à-dire en continuant à faire preuve de crédibilité, en prenant les décisions adéquates sur le plan national, pour diminuer ainsi les rejets des gaz à effet de serre. Il faut continuer à négocier dans le cadre du Protocole de Kyoto, et poursuivre les contacts bilatéraux pour aboutir à une ratification du Protocole de Kyoto.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour dire au délégué espagnol, M. Borrell, qu'il est absolument faux de prétendre que l'Union européenne ne serait pas en mesure d'honorer ses engagements selon le Protocole de Kyoto et j'espère bien qu'il s'agisse là d'un malentendu. Grâce, primo, au programme sur le climat européen, qui doit faire l'objet d'un rapport au début de l'été, et, secundo, à la proposition que nous déposons sur le commerce des droits de rejets, à propos desquels droits les négociations continuent, nous devons arriver à honorer nos engagements. Cela ne fait, pour moi, aucun doute. Il est exact que cela constitue un défi pour l'ensemble de nos pays membres et que la partie ne sera pas aisée, cela est évident. Toutefois, si nous déclarions dès maintenant que nous ne pouvons pas tenir notre part du protocole de Kyoto, nous perdrons alors toute crédibilité et, donc, le droit de critiquer les autres. Il est évident que nous tiendrons nos engagements.

M. Apostolidis, de Grèce, m'a posé trois questions. L'une portait sur des mesures concrètes qui, se rapportaient, je crois, à la question du climat. Je viens de préciser que nous préparons un programme européen sur le climat, dans lequel nous allons proposer des mesures dans tous ces domaines essentiels pour abaisser les émanations de gaz à effet de serre. Les associations volontaires, les mouvements citoyens, représentent la base de ce travail sur l'environnement. Et n'oubliez pas que les associations de défense de l'environnement qui se créent et que les mouvements de volontaires qui apparaissent, effectuent souvent des tâches pratiques. Ils recensent les oiseaux, protègent un site

naturel déterminé ou ils nous aident à établir un état des lieux et des évolutions pour tout ce qui concerne l'environnement. Nous ne pourrions mener à bien notre tâche sans ces groupements de volontaires. Pour ce qui est des feux de forêts, il s'agit, bien sûr, en priorité, d'une question intérieure à chaque pays et de sa responsabilité. Nous avons toutefois renforcé nos unités de protection civile, de manière à pouvoir mener des manœuvres conjointes, qui nous permettent de procéder à des échanges de spécialistes entre pays membres. Ceci nous permet de pratiquer des interventions plus efficaces que précédemment. Concernant la question de l'uranium appauvri, nous nous sommes attachés à entreprendre les enquêtes nécessaires pour rechercher les causes de l'inquiétude, qui s'est fait jour, et des problèmes de santé signalés. L'Organisation Mondiale de la Santé a également conduit un certain nombre d'études sur la question. Il n'a, malheureusement, pas été possible d'établir un lien direct entre l'utilisation d'uranium appauvri et les problèmes de santé qui sont apparus. Bien sûr que cette question doit faire l'objet d'un suivi attentif. Cependant il n'y a pas de réponse simple et il sera nécessaire de suivre régulièrement l'état de santé des soldats concernés.

Pour terminer, je voudrais revenir à la question concernant la Roumanie. Je voudrais seulement préciser que la nouvelle directive –cadre sur l'eau aidera également à l'épuration du Danube. Je me trouvais moi-même en Roumanie lors de la rupture de la digue de Baia-Mare. Nous avons, immédiatement, fait intervenir une force spécialisée et chargée à la fois d'évaluer les conséquences, d'observer ce qui s'était passé, de noter les effets produits et enfin d'identifier les possibilités de coopération tout le long du Danube. Nous essayons ainsi de résoudre les problèmes d'environnement. Le concept de directive-cadre sur l'eau considère un cours d'eau ou un fleuve sur la totalité de son parcours, depuis sa source jusqu'à la mer, et de permettre aux différents pays traversés de coopérer à des projets sur le traitement de l'eau et à l'amélioration de sa qualité. Cela a déjà été réalisé avec le Rhin et d'autres fleuves, où le poisson a réapparu. La chose est possible, et ça l'est donc aussi pour le Danube. Je crois qu'avec la directive-cadre sur l'eau, nous disposons là d'un instrument adéquat.

M. Eimert van Middelkoop, Pays-Bas : Nous avons de grands espoirs sur la viabilité du Sommet de Göteborg. Pour nous, il y a trois questions qui méritent attention. Tout d'abord Kyoto, bien évidemment. Il serait bon si, lors du Sommet, une déclaration de soutien pouvait être exprimée à Jan Pronk, et exprimant l'unanimité de l'Union européenne. Si les négociations n'ont pas encore abouti, cela est dû, en partie, à la faiblesse des tactiques de négociations pratiquées par l'Union à La Haye.

Ensuite, il serait bon que l'Union européenne puisse envoyer aux États-Unis un signal qui indiquerait en retour, que nous, en Amérique, sommes toujours sur la bonne voie d'une ratification du Protocole de Kyoto.

Enfin, je voudrais exprimer ma satisfaction pour le travail de la Commission et pour la communication soumise il n'y a pas si longtemps, sur le principe de précaution. Nous voudrions vous recommander de continuer dans cette direction. Il est bien ancré dans le Traité, mais il mérite une définition plus scientifique et a besoin d'être conduit d'une manière plus opérationnelle. Ce principe de précaution, s'il avait été appliqué plus tôt, je ne pense pas que ce type de question serait aussi menacé qu'elle l'est aujourd'hui, en tout cas, cette sorte de principe, ni aucun autre, ne serait menacée. Je pense qu'il peut entraîner un accroissement du développement économique et de la croissance en Europe. Tout Commissaire ayant à s'occuper de politique économique devrait également considérer l'environnement, pas seulement la viabilité. L'Europe affiche de très mauvais résultats sur ce plan. Produire d'abord sur le marché intérieur, pour alors

seulement penser : « Ah, oui ! Quel en sera l'impact sur l'environnement » ? Il faut, naturellement, inverser ce raisonnement. Je recommanderai de dire que le monde des affaires doit être impliqué, et des discussions internationales lancées sur un monde des affaires socialement responsable. Les gouvernements devraient obliger les fabricants à rendre compte dans quelle mesure leur production s'accorde avec un développement viable.

Finalement, aux Pays-Bas, nous avons un accord gouvernemental stipulant que si la croissance économique, dans une année donnée, était supérieure à ce que nous estimions être nécessaire à la croissance de la population, un certain pourcentage de cette croissance économique serait alloué à une récupération. Je pense que des milliards sont nécessaires pour épurer nos terres et notre eau. Nous vivons une période de prospérité, et toujours plus de croissance. Consacrons une partie de cette croissance économique à ces objectifs. Si la commissionnaire pouvait faire passer ce message au reste de l'Europe, je le lui recommanderai fortement.

Mme Maria Santos, Portugal : Ce qui se passera à Göteborg revêtira une grande importance politique, nous n'en doutons pas. Toutefois l'instrument stratégique dépendra de la façon dont la communauté traitera de la viabilité de sa politique. Aussi suis-je quelque peu inquiète quand je vois que la dimension de l'environnement dans les autres initiatives politiques, n'est pas suffisamment prise en compte. Nous avons les dimensions variées des conseillers et des ministres dans de nombreux domaines. Il y a des approches et des décisions extrêmement variées. C'est pourquoi nous pensons qu'il est nécessaire d'étoffer ces initiatives par des mesures et des calendriers additionnels et par des mises à jour régulières. Ne nous contentons pas seulement des tendances exprimées à Lisbonne en ce qui concerne la cohésion sociale et l'emploi. Il faut aussi y ajouter des mesures d'encadrement pour faire progresser la politique de développement de la communauté. Nous estimons qu'il faut également procéder à une étude de viabilité plus poussée, par exemple au Sommet de printemps. Je pense que le débat entre économie et développement doit être renforcé. Le thème de la mondialisation doit être également abordé. L'Union doit être un pionnier, doit accompagner la mondialisation, de l'économie et doit avoir un ambitieux programme d'encadrement de l'environnement. Tout cela ne pourra avoir de signification économique que si nous nous fixons des buts bien définis quantifiables, avec des délais minutieusement définis.

En relation avec la Conférence de Johannesburg, je voudrais ajouter ce qui suit. Je pense, en regard de l'attitude des États-Unis concernant le Protocole de Kyoto, que l'administration américaine n'est pas seule au monde. Je pense que la discussion à Canberra est allée dans ce sens, pour dire que les gens ne sont pas d'accord pour ratifier le Protocole de Kyoto à 100%, même si la population australienne y est favorable. En 1992, le père de George Bush avait déclaré lors d'un sommet, que le style américain ne pouvait être mis en doute sur les négociations de Rio. Bush junior refuse maintenant de ratifier le protocole de Kyoto et il voudrait développer l'énergie nucléaire dans le contexte de la Conférence de Johannesburg, où la viabilité était à l'ordre du jour.

Chers collègues ! Nous vivons dans une Europe ouverte, une Europe qui est ouverte en regard des pays candidats. Comme l'a déjà dit Jacques Delors, l'Europe doit assumer sa responsabilité. Nous débattons ici d'un défi important. Ce qui revient à dire que nous avons un objectif politique auquel nous devons apporter des réponses. Nous avons la responsabilité de répondre à l'attente de la population européenne.

M. Jean Huss, Luxembourg : D'abord, je voudrais remercier la Présidence suédoise

d'avoir remis à l'ordre du jour la question de l'environnement. En effet, les grands problèmes écologiques comme le réchauffement climatique, les risques nucléaires, les risques chimiques et autres, que nous avons commencé à comprendre dans courant des années 80 et 90. Ces grands problèmes n'ont pas été résolus jusqu'à ce jour. Certains phénomènes pour la question du changement climatique, semblent même s'aggraver d'après les dernières données scientifiques. Il faut donc, tous ensemble, dans notre intérêt propre et dans celui des générations futures, réagir plus vigoureusement, et surtout il faut agir de façon plus préventive pour appliquer enfin, et de façon concrète, ce principe de précaution.

Monsieur Göran Persson a dit hier qu'une politique plus écologique, incluant et développant de nouvelles technologies, ne devrait pas être perçue comme un obstacle au développement économique, mais plutôt comme une nouvelle chance de développement économique, créatrice d'emplois nouveaux. Je suis entièrement d'accord avec M. Persson, mais je pense qu'il reste beaucoup, sinon tout, à faire pour en convaincre les grands acteurs politiques et économiques et surtout les dirigeants des grandes multinationales qui continuent à s'engager essentiellement dans des voies contraires, et notamment dans la voie du profit à court terme.

Au niveau politique, malheureusement, la nouvelle administration américaine semble, elle aussi, vouloir bloquer des tendances si positives et responsables, et cela n'est pas seulement le cas pour les accords de Kyoto. Si donc Monsieur Bush vient à Göteborg, je pense que l'Union européenne devrait lui signifier très clairement que certaines de ces politiques annoncées, la question de Kyoto, la question de la défense dite stratégique, certaines négociations de l'OMC risquent fort de mener à une aliénation croissante des relations entre l'Europe et les États-Unis, une aliénation qui d'ailleurs commence déjà de se faire sentir d'une façon notable dans les médias et dans les opinions publiques européennes.

A la fin de mon intervention, quelques brèves questions et remarques à l'adresse de Madame Wallström, concernant les relations entre l'environnement et la santé publique, et dans ce contexte au sujet du nouveau programme d'environnement qui, sur les objectifs et sur les instruments concrets, me semble trop peu ambitieux et trop peu contraignant par rapport aux activités de certaines branches industrielles polluantes. Cette remarque critique aboutit aussi, surtout pour la nouvelle politique de la commission relative à l'évaluation, à l'agrément et au contrôle des substances chimiques. A mon avis, cette politique apporte quelques progrès mais reste bien loin des attentes, non seulement des milieux écologistes mais aussi des consommateurs européens. Dans ce domaine, ne pensez-vous pas que les intérêts à court terme des industries chimiques européennes restent trop prédominants ?

Cette politique, en matière d'évaluation et de contrôle chimique, reste à mon avis très peu satisfaisante et elle ne semble pas assurer véritablement la sécurité de la santé publique de nos concitoyens européens. Cette remarque vaut d'ailleurs aussi concernant les effets biologiques et les risques pour la santé publique induits par la pollution électromagnétique toujours plus nombreuse avec le développement effréné et incontrôlé de la télécommunication mobile qui, de nouveau, se fait sans se soucier véritablement du principe de précaution, à côté de la sécurité alimentaire. Comme nous l'avons vu lors de la crise du BSE et autres scandales alimentaires. Il faudrait donc à mon avis aussi, de façon sérieuse, discuter et réglementer, au niveau de tous nos Parlements, pour tout ce qui relève de la sécurité chimique et de la sécurité électromagnétique.

Mme Elisabeth Arnold, Danemark : Merci, Mme la Commissaire, pour ce que vous avez dit. Je voudrais revenir sur un point en relation avec nos modes de consommation. Vous avez dit que les familles devraient pouvoir réguler leur mode de consommation et que nous devrions tous changer notre style de vie. Mais la question est plutôt de savoir si nous avons une chance de modifier notre style de vie. Dans l'Union, nous avons un moratoire sur les aliments contenant des OGM. Au Danemark, nous nous en réjouissons et d'autres pays travaillent dans le même sens. Il y a quelques jours, j'ai appris que vous, Madame la Commissaire, travailliez à une nouvelle réglementation sur de nouvelles limites acceptables pour la pollution d'aliments contenant des organismes génétiquement modifiés. Ce qui signifie que la Commission s'apprête à assouplir le moratoire que nous avons sur ces aliments. Je voudrais demander à la Commissaire si ce qui a été dit à propos des OGM est exact. Je voudrais demander à la Commissaire si elle considère que c'est là quelque chose qui conduit au principe de précaution. Je voudrais demander dans quelle mesure cela peut être combiné avec la philosophie d'une Europe pionnière dans ce domaine, en particulier vis-à-vis des États-Unis.

M. Håkan Nordman, Finlande : C'est une bonne chose que la Suède fasse de la politique de l'environnement une mission essentielle pour nous, hommes politiques. Le volume des déchets est en constante augmentation et cela constitue un problème croissant. Des efforts doivent être consentis pour diminuer ces déchets, essentiellement en arrivant à une meilleure utilisation des matières premières et des produits. Cependant nous devrions également porter notre effort sur le tri et, surtout, sur le recyclage des déchets que nous n'avons pu empêcher. Un des objectifs devrait être d'arriver à réutiliser les déchets triés comme source d'énergie. Nous savons que la technique nous permet, aujourd'hui, de le réaliser et d'en améliorer le processus. Il est envisageable, par exemple, une combustion associée à d'autres produits, le bois ou d'autres matières, en appliquant, naturellement, une réglementation pour ce type d'activités. Il est nécessaire de stimuler ce type de production énergétique, à base de produits réutilisés. Je demande donc à Mme Margot Wallström ce qui est fait dans ce domaine et particulièrement pour ce qui concerne la réutilisation énergétique.

Mme Martine Dardenne, Belgique : Je voudrais me concentrer sur la question de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. En effet, l'Europe vient de traverser plusieurs crises, toutes liées à la sécurité alimentaire, mais aussi à mon sens au mode de production agricole aujourd'hui privilégié par l'Union. Le Premier ministre, Monsieur Persson, a souligné hier combien la conversion écologique était essentielle pour le développement économique de l'avenir. Je pense qu'il a balisé ainsi ce que doit être le développement durable, celui d'ailleurs dont tout le monde parle, mais pour lequel on est encore bien loin de se donner toutes les orientations nécessaires.

Hier aussi, on a souvent évoqué la réforme de la politique agricole commune, à mots couverts, certes, des cas d'ailleurs qualifiés de sujets tabous. Il est vrai que les enjeux budgétaires sont importants, mais pour moi la question essentielle qui se pose à l'Europe est celle-ci : Quelle agriculture voulons-nous, quel mode de production allons-nous promouvoir si nous voulons réellement réorienter la politique agricole en fonction des considérations de santé humaine, de respect de l'environnement et de bien-être animal ? L'Europe doit impérativement répondre à cette question, si elle veut aborder l'avenir de manière claire et forte et dans une perspective de développement durable. En Suède, on fait une vraie bataille, ce dont je vous remercie, des échéances qui s'annoncent et notamment les négociations du volet agricole à l'OMC.

La sécurité alimentaire demande que l'on aille au-delà de la multiplication des

procédures de contrôle, toujours contrôlables et impossibles à généraliser de toute manière, par la mise en pratique d'une agriculture raisonnée, voire biologique. Il faut aller vers le principe d'inconditionnalité dans l'octroi des primes, vers la suppression des restitutions à l'exportation, ce sont d'ailleurs deux mesures qui pourraient mettre un terme à la production intensive et excédentaire que nous connaissons encore aujourd'hui. Il faut aussi un plan de relance de production des protéines végétales en Europe.

En effet, on ne peut pas évoquer sans cesse le développement durable et dans le même temps laisser s'imposer en Europe un modèle d'agriculture à l'américaine sous la pression de l'OMC, dont le résultat est effectivement l'intensification et, à terme, le rétrécissement de l'agriculture européenne en une véritable peau de chagrin. Je pense, quant à moi en tout cas, que la conversion écologique est la condition même de la survie de l'agriculture européenne, et les enjeux alimentaires sont aussi ceux de la santé humaine.

Évidemment Madame Wallström, je sais que vous n'êtes pas Commissaire à l'agriculture, cependant, je pense que ce dossier de l'agriculture est véritablement exemplaire de la transversalité des problèmes et de la transversalité du développement durable. Je crois que vous avez vraiment un rôle à jouer dans cette définition de la politique agricole nouvelle que l'Europe devrait mettre en place. Je vous remercie.

Mme Tuija Brax, Finlande : La Charte des droits fondamentaux dans l'Union européenne a été adoptée à Nice. En tant que membre de la Convention, je me suis donné beaucoup de mal et je suis très heureux que l'un des articles de la Charte concerne l'environnement. Un haut niveau de protection de l'environnement représente, pour nous, une partie du souci qui nous a animés dans l'élaboration de la Charte de l'Union. La Commissaire dispose maintenant d'une lettre interne et la réglementation doit y faire référence. La Cour de Justice s'est référée à la charte à plusieurs occasions. Certains tribunaux, dans nos États membres, ont prononcé des jugements basés sur la charte. Je voudrais demander à la Commissaire, Mme Wallström : quelles sont vos intentions pour renforcer et vous référer plus souvent à l'article environnemental de la Charte ? Quelles sont vos méthodes d'approche et comment voyez-vous cet article sur l'environnement dans votre propre travail ?

M. Claus Larsen-Jensen, Danemark : Je remercie la Commissaire à l'Environnement pour ses efforts. Je voudrais poser une question, en fait, sur les problèmes de la production des déchets et sur leur transport et demander à la Commissaire : Sur quoi est mis l'accent ? Ce sont, en fait, les consommateurs qui devraient modifier leur attitude dans leur choix des transports des déchets. Ou alors devrait-on exiger davantage de ceux qui les produisent ? Pour ce qui est de la production de déchets, il semble que leur volume ne fasse qu'augmenter. Nous avons institué des droits. Ne serait-il pas possible de créer des systèmes de limites, de réutilisation et de recyclage pour les emballages, de façon à éviter les montagnes de déchets qui ne cessent de grandir ? Nous pourrions les utiliser pour le chauffage.

Une autre question concerne le secteur du transport qui touche au domaine d'autres Commissaires : Ne pourrait-on pas mettre l'accent sur le développement de nouveaux carburants, de nouveaux moteurs plutôt que de tabler sur un changement d'attitude ? Le nombre de véhicules ne cesse d'augmenter et nous n'exerçons pas suffisamment de pressions sur les fabricants.

M. Guillermo Martínez Casan, Espagne : Je voudrais commencer par remercier le ministre, qui n'est pas présente en ce moment, ainsi que la Commissaire Mme Wallström. Je voudrais tous deux les remercier pour leur présence ici. C'est un thème extrêmement important pour l'avenir de l'Europe.

Mme la Commissaire ! Je suis toujours extrêmement inquiet, car je ne suis pas tout à fait persuadé que l'Union européenne sera capable de coller à ses engagements, ceux de Kyoto. Bien sûr que cela m'inquiète, d'autant plus que, comme vous l'avez dit, si nous ne nous montrons pas à la hauteur de nos engagements, c'est notre crédibilité qui sera en jeu. Pour ce qui est des émissions de CO² de l'Union européenne, c'est là une partie d'un engagement global, comme vous l'avez déclaré vous-même. Les objectifs ont été définis pour chacun des États membres de l'Union. Toutefois ce n'est pas seulement une question d'objectifs. Ce sont des engagements et la Commission ne peut pas forcer les États membres. Comme le montrent des statistiques récentes, les pays les plus pollueurs de l'Union ont fait en sorte de continuer à polluer grâce aux répit qu'ils ont obtenus. La raison qui m'incite à tenir ce discours et à m'inquiéter, c'est que le discours, à l'intérieur de l'Union, semble indiquer que nous pourrions ne pas réussir. J'ignore si la commission a envisagé de certains instruments permettant de faire respecter les engagements pris, mais j'aimerais vous entendre sur cette question.

Pourriez-vous également nous éclairer, d'une façon précise, sur la position de la Commission concernant le recours à l'énergie nucléaire. Nous avons eu de longs débats sur la question, mais il est maintenant nécessaire d'adopter une position qui soit claire et sans équivoque. Certains de nos pays voisins renforcent leur capacité nucléaire, et il me semble que, constatant cela, nous pouvons nous passer de prendre position. Ce qui m'amène à soulever la question du stockage et de l'élimination des déchets nucléaires. C'est là une autre question, à laquelle aucune réponse n'a encore été donnée. Je me pose la question de savoir si vous avez les attributions pour nous répondre sur ce point. J'ignore si des décisions sont peut-être en cours d'être prises concernant le stockage et l'élimination des déchets nucléaires. C'était là ma deuxième question.

Ma troisième est la suivante : Pensez-vous que nous pourrions respecter l'engagement de Kyoto, sans son volet nucléaire ? Pour autant que je le sache, les énergies durables, les énergies renouvelables et les énergies de substitution ne sauraient être suffisantes. Elles dépendent des saisons et des conditions météorologiques.

Finalement, un certain nombre de pays comme le Portugal, l'Espagne, la Grèce, sans oublier le sud de la France, et en y ajoutant quelques-uns des pays candidats, ne sont pas familiers des pluies acides, mais le résultat de ce fléau, ce sont les incendies de forêts et la désertification. Dans votre réponse à la question du représentant de la Grèce, je me demande si vous ne devez pas porter plus d'attention à la question des incendies de forêts. Ce n'est pas uniquement un problème national, ce n'est pas un problème que nous pouvons résoudre pour nous-mêmes.

M. Ismail Bozdag, Turquie : J'aimerais, Mme la Commissaire, attirer votre attention sur la possibilité d'une catastrophe nationale au Kazakhstan, dans la région de Tengis. Le pétrole extrait de la Mer Noire est ensuite mis sur le marché mondial. Il est transporté sur d'énormes bateaux qui depuis la Mer Noire, traversent le Bosphore vers la Méditerranée avant de se diriger vers d'autres pays. Le Bosphore est très fréquenté et les accidents ont déjà été nombreux, entraînant d'énormes dommages sur l'environnement. Si un navire de fort tonnage venait à faire naufrage dans le Bosphore, il y aurait un grand risque d'abord pour Istanbul, où un grand nombre de vies humaines

seraient en péril, ensuite la pollution de la mer Noire et enfin celle de la Méditerranée. Dans le Bosphore l'eau n'est pas calme mais est agitée en raison des courants qui le traversent. Dans ses couches supérieures, le courant pénètre dans la mer Noire et comme cette dernière est une mer fermée, les couches inférieures s'écoulent vers la Méditerranée. Il y a donc ainsi un risque de pollution pour les deux mers, la Mer Noire et la Méditerranée.

Comme vous le savez, dans la région méditerranéenne, il n'y a pas seulement la Turquie, mais également un certain nombre d'autres pays. Je voudrais demander si l'Union européenne compte faire quelque chose à ce sujet. Dans les accords internationaux de 1923, il est question de navires de 14.000 tonnes, alors qu'aujourd'hui ce sont des bateaux de 500.000 tonnes qui transportent du pétrole. Nous voudrions que, finalement, la Méditerranée et la Mer Noire soit reconnues comme des mers utiles à l'homme et non pas une possible source d'accidents. Je serais intéressé de savoir quelle est votre marge d'action dans ce domaine.

M. Tadeusz Mazowiecki, Pologne : Je voudrais souligner que, en Pologne, nous accordons une grande importance aux problèmes écologiques. Nous avons un pauvre héritage de l'ère communiste. Nous n'avons pas l'exclusivité d'un tel problème, car cela concerne également un grand nombre de pays candidats. Dans le système communiste, l'industrialisation a été réalisée sans tenir aucun compte de l'écologie. Ce qui a été initié en Europe de l'Ouest dans les années soixante, pour intégrer l'écologie à l'économie, n'a, chez nous, que onze années d'existence, depuis les changements intervenus en 1989. Cependant les changements sont importants. Vous pouvez voir le rôle joué par l'écologie. Notre Constitution mentionne le Principe de Rio, qui constitue un équilibre entre l'écologie et le développement. Toutefois, d'une manière générale, dans l'Union, dans les politiques européennes, il faut admettre qu'il est nécessaire d'avoir certaines asymétries en faveur des pays qui souffrent d'une telle pauvreté d'héritage, depuis l'époque de leur industrialisation sans écologie.

M. le ministre Larsson et la Commissaire Mme Wallström ont dit, se référant aux problèmes d'environnement comme un problème de qualité de vie, c'est là une question de principe. Nous apprécions beaucoup la position suédoise qui a considéré cela en termes de principe. Nous voulons «grandir avec le costume ».

Je voudrais faire une remarque. Il y a une écologie qui concerne la nature, mais il existe aussi une écologie en terme d'être humain. Nous n'avons pas conscience, dans l'Union, de cette écologie. La violence dans les media est un exemple auquel les gens sont confrontés. Nous avons besoin de cette sorte d'écologie dans la culture, dans les media. Comme je vois la chose, cela va au-delà de l'intérêt de l'Union.

La Pologne, dans ses négociations d'adhésion à l'Union, a modifié sa position sur les périodes de transition en matière d'environnement. Je crois qu'il est question de trois périodes transitoires. Malheureusement, la Commission que vous devriez voir la chose en profondeur. J'ai participé à la modification de la position de notre pays, mais la Commission dit qu'il lui faudra l'étudier pendant un certain temps. Permettez-moi, Mme la Commissaire, de vous demander que la Commission examine cette question très rapidement, parce que nous sommes dans l'attente de signes concrets.

Mme Margot Wallström, Membre de la Commission européenne : Merci pour tous ces précieux points de vue. Je voudrais répondre d'un mot à M. Middlekoop des Pays-Bas sur le principe de précaution. Nous avons là un débat permanent avec

essentiellement les États-Unis, qui acceptent difficilement ce principe de précaution. Nous avons essayé de clarifier l'utilisation de ce principe dans un communiqué qui, je pense, a été très utile. Nous poursuivons nos discussions avec les États-Unis pour expliquer comment nous envisageons son utilisation. Je ne crois pas qu'on puisse en donner une définition scientifique, car nous avons là à faire à un instrument politique. Il nous donne le droit de prendre des mesures lorsque la réponse scientifique n'est pas parfaitement nette ou n'est pas en mesure de nous donner un bilan net et complet. Je pense qu'il faut nous contenter, pour l'instant, de l'information que nous sommes en mesure de communiquer et de nos efforts pour faire connaître et expliquer le principe de précaution. Peut-être ne devrions-nous pas attendre à une définition plus scientifique de ce principe. Il est, par contre, essentiel de maintenir le dialogue avec les États-Unis, pour expliquer notre position sur différentes questions.

Madame Santos, du Portugal, a dit qu'il est important de faire régulièrement le point sur les progrès de la stratégie du développement durable. C'est pour cela que, dans le document décidé en commission, nous avons établi un tel processus pour le développement durable, pour les questions d'environnement et pour dresser un rapport sur le volet écologique d'un développement durable, ainsi que de l'économie et des questions sociales. Les questions d'environnement sont maintenant enfin sur la table et la même table où on décide des autres facteurs. Je pense qu'il est extrêmement important que la procédure elle-même soit établie. Je suis, bien sûr, d'accord pour que l'Union européenne joue un rôle moteur.

Monsieur Huss, du Luxembourg, a dit que nous ne sommes pas assez exigeant dans le domaine de la santé et des produits chimiques. Il a également parlé des radiations électromagnétiques. On peut sûrement partager son point de vue et nous pouvons probablement nous montrer plus exigeant et faire un pas décisif dans cette direction. Ce que nous faisons cependant, et c'est ce qui est maintenant décisif, c'est que nous mettons sur pied un système pouvoir. Par exemple, faire le point et informer sur les produits chimiques, ce qui permet d'obtenir plus d'informations sur les produits chimiques généralement déjà en usage en Europe, ainsi que la possibilité d'exercer un contrôle sur ces derniers, tout en nous occupant particulièrement des plus dangereux pouvant avoir un impact sur l'environnement. La question de la santé et de l'environnement a été, jusqu'à présent, absente de nos préoccupations politiques. J'en ai fait une priorité. C'est pourquoi nous allons faire une déclaration et élaborer une stratégie dans ce domaine, en 2002. L'un des plus grands problèmes est le manque de données et de statistiques, particulièrement les comparatives. Nous ne disposons pas de suffisamment de recherche sur, par exemple, les effets accumulés de tous ces produits chimiques auxquels nous sommes exposés. Nous devons essayer d'y voir plus clair dans le lien entre l'environnement et la santé afin de pouvoir prendre les vigoureuses mesures qui s'imposent. Il y a là nécessité de s'appuyer sur plus de recherche et de formation.

Madame Arnold, du Danemark, m'a interrogé sur les OGM et sur le moratoire. Je pense qu'il y a là un malentendu et une erreur d'interprétation, dont j'ai vu le compte rendu dans «European Voice». Dans notre nouvelle directive, nous avons au contraire choisi de prendre deux précautions plutôt qu'une. Cela pour protéger aussi bien le consommateur que l'environnement et la santé de l'homme, pour garantir que nous pourrions contrôler les risques éventuels inhérents aux organismes génétiquement modifiés. C'est pourquoi nous mettons en place une législation beaucoup plus sévère que celle existant jusqu'à présent. Nous allons décider, dans quelques semaines, du marquage et de la traçabilité des organismes génétiquement modifiés. Ce qui est inquiétant, c'est que nous dépendons pour environ 25% de l'importation pour ce qui

concerne l'alimentation du bétail. La plus grande partie vient des États-Unis où la majeure partie de la production des récoltes est génétiquement modifiée. Comment allons-nous faire si, par exemple, un silo contient des restes d'une récolte génétiquement modifiée ? Nous savons que cela va arriver, cela s'est déjà passé en Europe, concernant ce qu'il est convenu d'appeler une proportion non autorisée d'OGM. Comment allons-nous faire ? Allons-nous instituer une tolérance zéro, n'autorisant aucune trace du tout ? Ou bien allons-nous tolérer un niveau raisonnable et, dans ce cas, qu'est-ce qu'un niveau raisonnable ? Nous devons traiter de ce problème et c'est ce qui fait l'objet de nos discussions présentes, pour savoir comment le résoudre et l'éventuelle nécessité de légiférer également dans ce domaine. Il n'existe pas de réglementation là-dessus aujourd'hui. Il n'est pas question d'adopter une position de recul, mais nous disons seulement qu'il existe une inquiétude réelle et qu'il est nécessaire de la dissiper.

On m'a posé une question sur les déchets, le recyclage et la production d'énergie. Nous sommes en train, ces jours-ci, de revoir nos directives sur l'emballage, qui est une question importante. Quel but allons-nous nous fixer ? Quelle sera la proportion de verre, de papier et de plastique à recycler ? Comment régler la question de la production énergétique ? Il nous reste quelques semaines pour répondre à ces questions, en ne perdant pas de vue ce que nous appelons notre hiérarchie des déchets. Nous pensons en effet qu'il est préférable, naturellement, d'avoir par exemple, une combustion associée à une production et à un recyclage d'énergie plutôt que de simples installations de combustion.

Je voudrais préciser à Madame Dardenne, de Belgique, que la politique agricole fait actuellement l'objet d'un débat complet. Les crises que nous avons eues avec la maladie de la vache folle, les scandales de la dioxine et la fièvre aphteuse ont placé la politique agricole en pleine actualité. Lors de la précédente réforme de la politique agricole commune, on avait déjà envisagé la possibilité de consacrer plus de ressources à une agriculture écologique. Les pays membres n'ont pas utilisé toutes ces possibilités et il y a là une marge de manœuvre. J'attends toutefois qu'il sorte de cette discussion une agriculture plus soucieuse de l'environnement et une remise en question structurelle complète. Il est également important, pour les pays candidats, de savoir à quelle agriculture et à quelle politique agricole ils vont devoir se conformer. Nous voulons éviter de détruire une agriculture écologiquement propre et respectueuse de l'environnement.

Une question m'a été posée pour savoir si nous ne devons pas exiger plus des producteurs au lieu de reporter la responsabilité sur les consommateurs. Nous devons faire les deux. Nous devons, naturellement, procurer aux consommateurs les instruments nécessaires pour pouvoir faire le bon choix des produits verts, de manière à adapter ses choix quotidiens à une philosophie plus écologique de la vie. Toutefois il est tout aussi évident que, à l'avenir, les producteurs devront assumer une plus grande part de responsabilité. C'est pourquoi nous introduisons une responsabilité plus marquée des producteurs. Nous l'avons fait en utilisant des moyens électriques et électroniques. Nous l'avons fait avec les épaves de véhicules et nous envisageons de faire de même dans d'autres secteurs afin d'inciter les producteurs à prendre la responsabilité d'un produit sur l'ensemble de la chaîne de production.

Il est évident que, parallèlement, nous travaillons à la mise au point de nouveaux combustibles, de nouveaux types de moteurs et de nouveaux carburants. Je crois que là, l'avenir immédiat semble prometteur. Les produits existent déjà mais ils ne sont pas encore véritablement commercialisables. Nous sommes également conscients qu'il

existe une limite concrète, par exemple à une augmentation du trafic au centre des villes. Les encombrements et les bouchons ont atteint la limite du supportable. Il faut expérimenter de nouvelles méthodes et d'autres systèmes.

Madame Brax a posé une question au sujet de l'article sur l'environnement. Toutes nos propositions doivent faire référence à un article déterminé. Pour autant que j'aie bien compris la question posée, nous essayons donc naturellement d'avoir recours à l'article sur l'environnement aussi souvent que possible et donc à nous référer à un niveau de protection élevé dans le domaine de l'environnement.

Une nouvelle question d'origine espagnole : Pourrons-nous tenir les engagements pris à Kyoto ? Nous envisageons la ratification du protocole de Kyoto dès l'année prochaine. En le faisant, nous procéderons à un partage des responsabilités entre les pays membres qui nous engagent tous. Ce qui veut dire que la commission pourra également contrôler que chaque pays membre remplit sa part du contrat. Nous avons déjà une part du fardeau, les 8% qui nous reviennent. Nous devons veiller, bien évidemment, à atteindre cet objectif. Nous avons déjà atteint notre premier but, qui était de stabiliser, en l'an 2000, les émanations de gaz à effets de serre au niveau de 1990. Cela ne sera pas facile, mais si on considère le partage entre les pays membres, il y en a deux qui ont obtenu d'importants succès et qui, pourrait-on dire, nous aident à atteindre ce but. Les résultats obtenus en Allemagne et en Grande Bretagne nous ont aidé à rétablir l'équilibre et à nous rapprocher de notre objectif. C'est cependant maintenant que commence le vrai défi. A l'aide de notre programme sur les changements climatiques et du commerce sur les droits de rejets, nous devons veiller à ce que chacun de nos pays atteigne ses objectifs. Il reviendra aux Parlements nationaux de contrôler que les gouvernements remplissent leur part des engagements tels que nous les avons répartis entre nous et qu'ils sont sur la bonne voie. Ce qui met la barre assez haute pour nous tous.

Si nous voulons remplir nos engagements découlant de Kyoto, nous ne sommes pas davantage dépendants de l'énergie nucléaire. Un certain nombre de pays de l'Union utilisent déjà le nucléaire dans leur panoplie énergétique. Nous savons comment gérer les prévisions dans ce domaine. Toutefois pour appliquer Kyoto, il n'est pas nécessaire de procéder à une extension de l'énergie nucléaire. La panoplie énergétique variée dont nous disposons actuellement est largement suffisante pour remplir nos engagements. Il n'existe pas d'unanimité sur la question de l'énergie nucléaire, car nous n'avons pas le pouvoir de décision dans ce domaine. La politique énergétique est du domaine des pays membres et nos déclarations sur le sujet se bornent souvent à des généralités. L'opinion des Commissaires est aussi variée que leur nombre. Je fais partie de ceux qui pensent que si nous laissons à nos enfants et petits enfants et pour des milliers d'années, des déchets dont il faudra bien s'occuper, il n'est pas sérieux d'appeler ça une source d'énergie durable. C'est justement là la définition du développement durable, de s'abstenir de laisser la note à payer aux générations futures. Nous touchons là, selon moi, aux limites de l'énergie nucléaire. Mais j'accepte comme une réalité le fait qu'un certain nombre de pays aient choisi le nucléaire et mes collègues sont partagés sur la question. Nous nous sommes bornés à la rédaction de documents à caractère général pour tout ce qui touche à la question de l'énergie. Ce peut être là une question amenant progressivement un élargissement des compétences de l'Union, mais, pour l'instant, les décisions sont uniquement du ressort des pays membres.

Pour ce qui est de la Mer Noire, qu'allons nous faire ? Je ne peux pas me lancer dans le catalogue des mesures ni des projets envisagés pour la Mer Noire. C'est là un des volets des négociations bilatérales et des discussions qui se tiennent, mais il existe également,

bien sûr, des Conventions internationales. Je sais que des travaux sont en cours. Nous nous préoccupons également d'éviter les marées noires. Nous avons récemment déposé deux propositions importantes, Erika I et Erika II, d'après le navire qui a fait naufrage, provoquant la marée noire la plus gigantesque que l'on sait. Nous avons là porté notre effort sur l'amélioration de la qualité des bateaux, notamment en insistant sur les constructions à double coque, et sur l'installation d'équipements portuaires permettant de vidanger et de rincer les citernes des navires, etc. Je ne pourrais donner, comme ça, des détails sur les sommes engagées dans ces programmes ou sur la nature de ces derniers, mais cette question est extrêmement importante. Comme l'a précisé ici le représentant de la Turquie, nous devons continuer à travailler sur ces dossiers.

Pour terminer, je voudrais dire au représentant de la Pologne que j'ai été, antérieurement, très critique vis-à-vis, entre autres, de son pays en déclarant qu'il était urgent de prendre au sérieux les questions d'environnement, et de leur accorder une certaine priorité dans l'agenda politique. Les belles déclarations ne suffisent pas et il faut montrer également, par des plans d'action concrets, que l'on est disposé à appliquer la législation européenne sur l'environnement et à rechercher les moyens financiers susceptibles de subventionner les investissements nécessaires. Nous allons œuvrer dans ce sens aussi rapidement que possible. C'est là, pour nous, un défi que nous sommes prêts à relever, sans perdre plus de temps. Cependant nous avons été dans l'attente d'en savoir plus sur les plans d'action des pays candidats, la Pologne entre autres. Dès que nous en serons informés, nous nous mettrons au travail pour accueillir également, sans plus tarder, la Pologne au sein de l'Union européenne.

M. Lars Tobisson, Vice-président : Nous remercions la Commissaire, Madame Wallström, pour les réponses complètes et précises qu'elle a bien voulu apporter aux questions posées.
